



**HAL**  
open science

# Les villes coloniales fondées entre 1830 - 1870 en Algérie (III) - Le tracé des villes et le savoir des ingénieurs du génie

Xavier Malverti, Aleth Picard

## ► To cite this version:

Xavier Malverti, Aleth Picard. Les villes coloniales fondées entre 1830 - 1870 en Algérie (III) - Le tracé des villes et le savoir des ingénieurs du génie : la transformation des villes précoloniales. [Rapport de recherche] 0715/91, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble; Ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer / Bureau de la recherche architecturale (BRA). 1990. hal-02970825

**HAL Id: hal-02970825**

**<https://hal.science/hal-02970825>**

Submitted on 26 Oct 2020

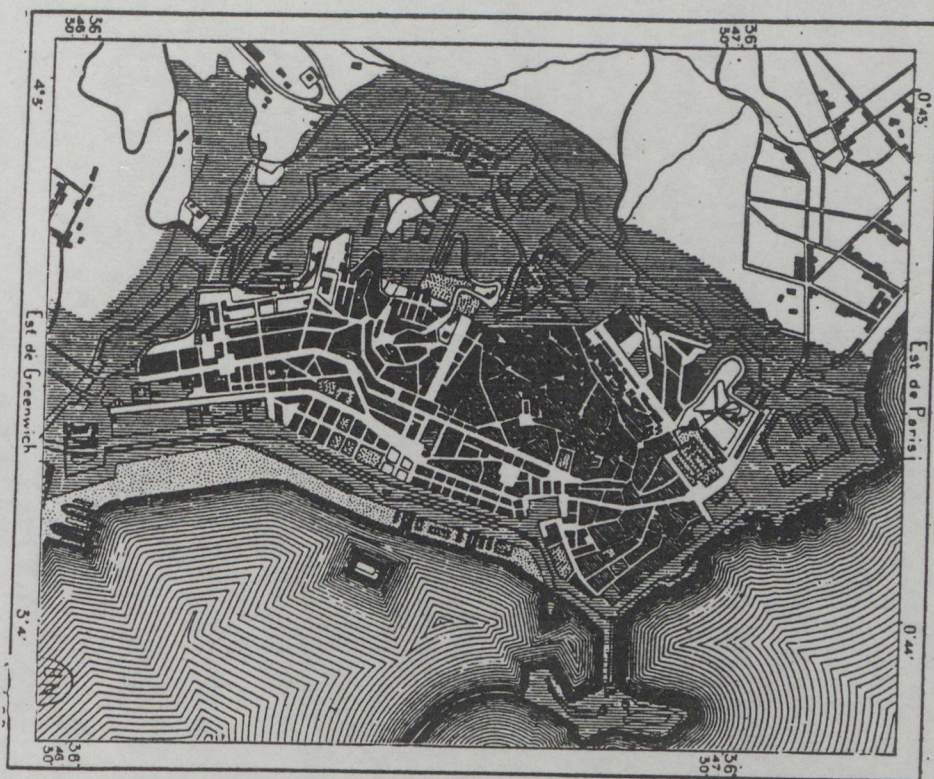
**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

715  
LES VILLES COLONIALES FONDÉES  
ENTRE 1830 - 1870  
EN ALGÉRIE  
III

# LE TRACÉ DES VILLES ET LE SAVOIR DES INGÉNIEURS DU GÉNIE

## La transformation des villes précoloniales



Xavier MALVERTI  
Aleth PICARD

Ecole d'Architecture de Grenoble  
10 galerie des Baladins, Grenoble 38000/ tel:76 23 31 72  
Ministère de l'Urbanisme, des Transports et de la Mer, Direction de l'Architecture et de  
l'Urbanisme,  
Bureau de la Recherche Architecturale

U-17

### III

# LE TRACÉ DES VILLES ET LE SAVOIR DES INGÉNIEURS DU GÉNIE

**XAVIER MALVERTI  
ALETH PICARD**

Mr Xavier MALVERTI: Responsable scientifique  
Mr Bernard Haumont: Directeur du Bureau de la Recherche Architecturale  
Mme. Catherine BRUANT: Chargé de mission au B.R.A.

Le présent document constitue le rapport final d'une recherche remise au Bureau de la Recherche Architecturale en exécution du programme général de recherche mené par le Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer avec le Ministère de la Recherche et de la Technologie. Les jugements et opinions émis par les responsables de la recherche n'engagent que leur auteurs.

Lettre de commande n° 78829 du 27/10/1989  
visa C. F.: 78829  
Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transport et de la Mer, Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, sous direction des Enseignements et des Professions, Bureau de la Recherche Architecturale  
Paris, Janvier 1990

**LE TRACÉ DES VILLES ET LE SAVOIR  
DES INGÉNIEURS DU GÉNIE**

**III**

**XAVIER MALVERTI  
ALETH PICARD**

Remerciements:

Ce travail n'aurait pu être mené à bien sans l'aide de nos amis et collègues du C.E.A.A. "Architecture Urbaine", qui nous ont encouragé à poursuivre et à développer cette problématique au sein de cette formation, et tout particulièrement Mr Bernard HUET, directeur de l'IPRAUS, responsable du C.E.A.A. "Architecture Urbaine", et Mr Pierre PINON.

Nos remerciements vont pour leurs conseils scientifiques et leur aide efficace à: Mme Nicole FELKAY, conservateur du département Cartes et Plans des Archives Nationales; Mr Bruno FORTIER, Institut Français d'Architecture, Ecole d'Architecture de Paris Belleville; Mr Jacques GUILLERME, chercheur CNRS; Mme Nelly LACROCQ et Mme Nicole SALAT, conservateurs des archives du Génie, Service Historique de l'Armée de Terre, Vincennes; Mr MAUREL, conservateur aux Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix en Provence; Mr Antoine PICON, chercheur au CERTES, Ecole des Ponts et Chaussées, Ecole d'Architecture de Paris Villemin; Mr Michel YVON, conservateur de la Bibliothèque de l'ENPC à Paris.



## LA TRANSFORMATION DES VILLES PRÉCOLONIALES EN ALGÉRIE

Le premier rapport présenté en 1988 concernait une présentation générale de l'objet d'étude. Le deuxième document terminé en Mars 1989 contenait une analyse détaillée et comparative des projets de villes nouvelles. Ce dernier document se propose de présenter les projets et les travaux réalisés sur les villes turques existantes. Il doit permettre de montrer comment les plans de restructuration des cités arabes et les tracés des villes fondées tendent vers un schéma d'ensemble identique bien que ces projets soient réalisés dans des conditions peu semblables.

Certaines différences de conception existent entre les travaux urbains réalisés dans les villes précoloniales et dans les villes créées par les Français à l'intérieur du pays dans les territoires mixtes. Les ingénieurs du Génie insisteront volontairement sur ces distinctions qui tiennent à la fois aux contextes politiques, économiques et techniques de la colonisation, mais aussi à l'idée de ville partagée par les aménageurs qui ont la charge de ces travaux. Ainsi, les villes précoloniales sont considérées comme des établissements urbains, tandis que les villes nouvelles sont des centres agricoles. Les premières accueilleront majoritairement des commerçants, des

industriels, des fonctionnaires et les secondes plutôt des agriculteurs. Dans les villes préexistantes transformées, les lots ou immeubles sont vendus aux enchères, tandis que dans les villes nouvelles, ils sont transmis sous forme de concessions ou de ventes à prix fixe. Enfin, l'aménagement diffère dans les deux cas selon l'importance ou non de la population indigène:

"Dans les anciennes cités, une population indigène importante occupe une partie de la ville. Il faut faire face éventuellement à une insurrection. C'est pourquoi les troupes françaises réoccupent systématiquement les casbahs, les méchouars bien séparés de la ville civile. Les villes nouvelles se fondant dans d'autres conditions, les Indigènes s'y implanteront en faible proportion. Les habitants seront toujours en majorité des Européens dont les intérêts ne peuvent être bien longtemps séparés de ceux de l'armée qui non seulement protège contre un ennemi commun, mais encore alimente leur principal commerce, celui de consommateur. Le mur semble une dépense inutile<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> -Service Historique de l'Armée de Terre, Archives du Génie, Article 8, Section 1, apostille du chef du génie accompagnant les projets pour l'année 1852-1853.



## TABLE RASE OU MÉNAGEMENT

Les cités précoloniales constituent le premier réseau de villes d'Algérie auxquelles viendront s'adjoindre par la suite les centres de colonisation considérés au moment de leur création comme de simples villages agricoles (centre administratif, commercial et point d'appui militaire d'un périmètre de colonisation plus vaste). Les villes existantes, si petites soient-elles, sont le chef lieu d'une subdivision ou d'une circonscription militaire ou administrative. Elles se situent toutes dans les territoires civils, celui sur toute l'étendue duquel les Européens peuvent librement s'établir, vendre ou acquérir des immeubles conformément au droit commun. Les services civils y sont très vite établis: services des bâtiments civils et service des ponts et chaussées. Le service du génie conserve la charge des travaux de fortifications et la réalisation des premières percées ou du premier quartier européen, si celui-ci est entouré d'une nouvelle enceinte. Dans un premier temps, ces villes sont considérées être peu peuplées par les Indigènes. Si ces derniers sont trop nombreux, ils devront s'installer à l'extérieur de la ville dans des villages créés à cet effet. Enfin, après un séjour de 22 mois en Algérie, présente un modèle de colonisation en 1843.

"Toute la population Maure qui occupe la haute ville, le quartier de la Kasba, devrait être la base de la population des villages indigènes que l'on

établira à côté de nos colonies civiles, c'est à dire sur les lignes extérieures du fossé d'enceinte.. Enfin, les juifs habiteraient la ville européenne, ou les faubourgs des Arabes forains, ou les villages indigènes selon la nature de leur commerce"<sup>2</sup>.

De même, à Mascara, le chef du Génie considère en 1845 que la ville doit être essentiellement occupée par des Européens.

"La population européenne augmentera, les Indigènes s'en iront vers les faubourgs. Il est à désirer que cette population soit plus faible que la population européenne à l'intérieur de la Place. On serait obligé d'en renvoyer la plus grande partie, si on était investi et sérieusement menacé"<sup>3</sup>. La ville arabe est considérée par la majorité des aménageurs comme un labyrinthe dont on ne comprend pas la structure considérée comme irrationnelle ou comme un champs de ruines, résultat de la guerre contre les troupes d'Abd El Kader.

"Le peu de largeur des rues et le défaut d'ouverture au dehors font que les maisons d'Alger sont dépourvues de façades et que les deux côtés de la rue se touchent en étage. Cette disposition, qui sert la jalousie des Maures, est en même temps favorable à contenir la fraîcheur dans les rues et dans les maisons, contribue à rendre les rues hideuses. Et on ne douterait pas que la ville d'Alger renferme une foule de belles maisons dont l'extérieur a l'apparence de plus misérables habitations"<sup>4</sup>.

---

<sup>2</sup> -Enfantin, "La colonisation de l'Algérie", Bertrand, Paris, 1843.

<sup>3</sup> -SHAT, Archives du génie, Art.8, Section 1, apostille du chef du génie accompagnant le projet pour l'année 1845.

<sup>4</sup> -Les Annales des ponts et chaussées, M. Noël, Année 1833.

De même, dans les monographies de villes, les auteurs proposent des descriptions similaires.

"On comprend que les Européens venant s'établir au milieu de cet amas de bicoques entassées, en dépit de toutes les lois de l'art et du bon sens sur des vestiges superposés de diverses civilisations, ont dû, dès l'abord, modifier profondément ce dédale pour en rendre l'habitation possible. On a donné du jour et de l'air, percé, démoli, nivelé, aligné, reconstruit les parties occupées en premier lieu. Les habitations indigènes y ont successivement disparu pour faire place aux maisons européennes. Des rues relativement large ont coupé, morcelé les parties restées arabes"<sup>5</sup>.

Ce sont parfois les ingénieurs du Génie qui ont la lecture la plus précise de la ville arabe, essayant d'en comprendre les structures afin de les utiliser dans un système efficace de défense.

"Les terrasses ne sont séparées les unes les autres que par des murs minces souvent peu élevés en sorte qu'on pourrait y établir des communications assez facilement d'un quartier à l'autre en peu de temps. En cas de révolte, ces communications seraient fort utiles. La partie en rez de chaussée, donnant sur la rue est généralement occupée par des écuries. Des magasins et des caves sont situés en dessous du niveau de la rue. Dans les quartiers marchands le bord de la rue est occupé par des boutiques. Les façades n'offrent que de hauts murs percés aux étages par quelques ouvertures rares, étroites et bien grillées. Ce n'est qu'en entrant dans la cour intérieure que l'on prend idée véritable de la maison: une cour pavée de marbre, des galeries et des arcades vont autour soutenues par des colonnes de même matière et produisent un bel effet. Les appartement

---

<sup>5</sup> -E Mercier, "Histoire de Constantine", Paris, 1908.

sont ouverts sur les galeries et n'ont pas de communications entre eux. Ce genre de construction est parfaitement adaptée au climat et aux moeurs jalouses des habitants"<sup>6</sup>.

Un ingénieur du Génie, Cadart, de passage à Alger en 1839 avant de regagner son poste à Bône, visite la ville et reconnaît les intérêts climatiques des formes utilisées dans la médina.

"Les rues Bab El Oued, Bab Azoun et de la Marine sont tout à fait françaises et largement ouvertes. C'était une nécessité pour la circulation. Mais y avait-t-il nécessité de pratiquer dans les maisons qui les bordent des ouvertures si grandes et si nombreuses. Si l'on y réfléchit bien, on verra que le système arabe de construction est plus rationnel et mieux approprié au climat.

Dans la partie montagneuse de la ville, où les Européens ne sont point encore établis, les rues sont étroites et recouvertes presque entièrement par les encorbellement des étages supérieurs. N'est ce pas ce qu'il y a de mieux pour se défendre de la chaleur et de se soustraire à l'action des pluies abondantes de la saison d'hiver? D'autre part, la disposition des maisons, résultats précieux d'une expérience de plusieurs siècles, n'est-elle pas pas aussi bien entendu, pour se défendre des chaleurs de l'été? Elles n'ont à l'extérieur qu'un très petit nombre d'ouvertures très étroites. Tous les jours se prennent sur une cour intérieure, entourée de galeries couvertes. Ces cours peuvent, au besoin être garanties, par une toile des

---

<sup>6</sup> -SHAT, Archives du génie, Alger, Rapport du chef du génie sur la place d'Alger, 1831.

rayons du soleil. On trouve même dans beaucoup d'elles une vasque avec jet d'eau qui entretient une fraîcheur très agréable"<sup>7</sup>.

Ces villes constituent un lieu possible pour la restructuration du plan ancien selon un tracé régulier et plus rationnel, souhait alors de tout aménageur, mais difficile à réaliser en Métropole. La propriété plus lâche souvent et collective y est considérée moins contraignante. Face à cette table-rase et ce champs d'expérience que semble constituer l'Algérie, on observe en même temps chez ces ingénieurs du Génie confrontés aux réalités du terrain, l'émergence d'un certain souci de ménager la population et d'intervenir avec plus de nuances. Le service du génie, corps d'armée éclairé, est en effet traversé par des courants de pensée divers. Nombre d'entre eux adhèrent par exemple aux idées Saint-Simoniennes, voire Fourieristes. La colonisation représente un lieu d'expérience communautaire envisagé tant pour les Européens que pour les Indigènes. C'est une mission bienfaitrice apportant le progrès et le bien-être. Militaires, ils sont aussi partie prenante dans l'action de pacification du pays. Enfin, par la suite, beaucoup se montreront opposés aux abus de la conquête et tenteront de défendre les autochtones contre la dépossession de leurs terres par les colons.

Cette attitude envers les populations indigènes sera consacrée par la politique de Napoléon III concernant la colonisation de

---

<sup>7</sup> -Cadart, "Journal d'un officier du Génie, souvenir de Constantine", Firmin-Didot, 1894.

l'Algérie. Dans une lettre adressée en 1861 au Gouverneur Général, l'Empereur transmet la ligne de sa politique envers les Indigènes.

"En un mot, au lieu de suivre l'exemple des Américains du Nord qui poussent devant eux jusqu'à ce que soit éteinte la race abâtardie des Indiens, il faut suivre celui des Espagnols au Mexique qui se sont assimilés tout le peuple indigène"<sup>8</sup>.

De Tocqueville, déjà en 1847, dans son rapport pour l'Assemblée Nationale indiquait que l'Algérie était un pays peu peuplé et dont sa population subissait de graves préjudices.

"Les villes indigènes ont été envahies, bouleversées, saccagées par notre administration plus encore que par nos armes. Un grand nombre de propriétés individuelles ont été en pleine paix ravagées, dénaturées, détruites"<sup>9</sup>.

Napoléon III insiste en 1860, puis en 1865 à Alger, pour que les travaux cessent dans la ville arabe et que l'on entreprenne la construction d'une nouvelle ville européenne à l'extérieur de la médina.

Ce double mouvement entre l'intervention autoritaire sur les tissus des villes arabes et la volonté de vouloir ménager la propriété indigène tient à l'ambiguïté de l'attitude des officiers qui compensent l'extraordinaire pouvoir dont ils disposent par un

---

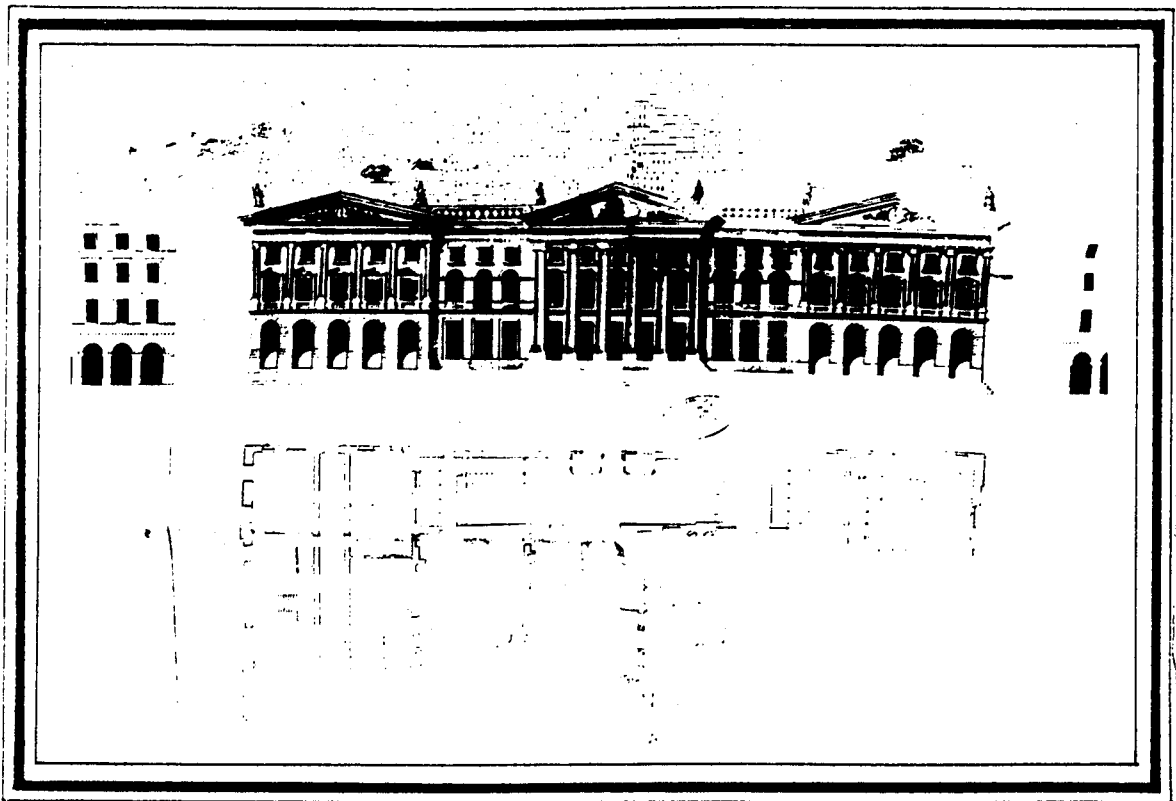
<sup>8</sup> -Lettre de Napoléon III au maréchal Pélissier, gouverneur général, le 1er novembre 1861 in Travaux et mémoires de l'académie des sciences d'outre-mer, "Napoléon III et le royaume arabe d'Algérie", par le Général Georges Spillmann, Paris, 1975.

<sup>9</sup> -De Tocqueville, rapport de la commission chargée en 1847 d'examiner les projets de loi relatif aux crédits extraordinaires demandés pour l'Algérie, BN.

paternalisme habile. Bugeaud a défini la méthode de façon cohérente.

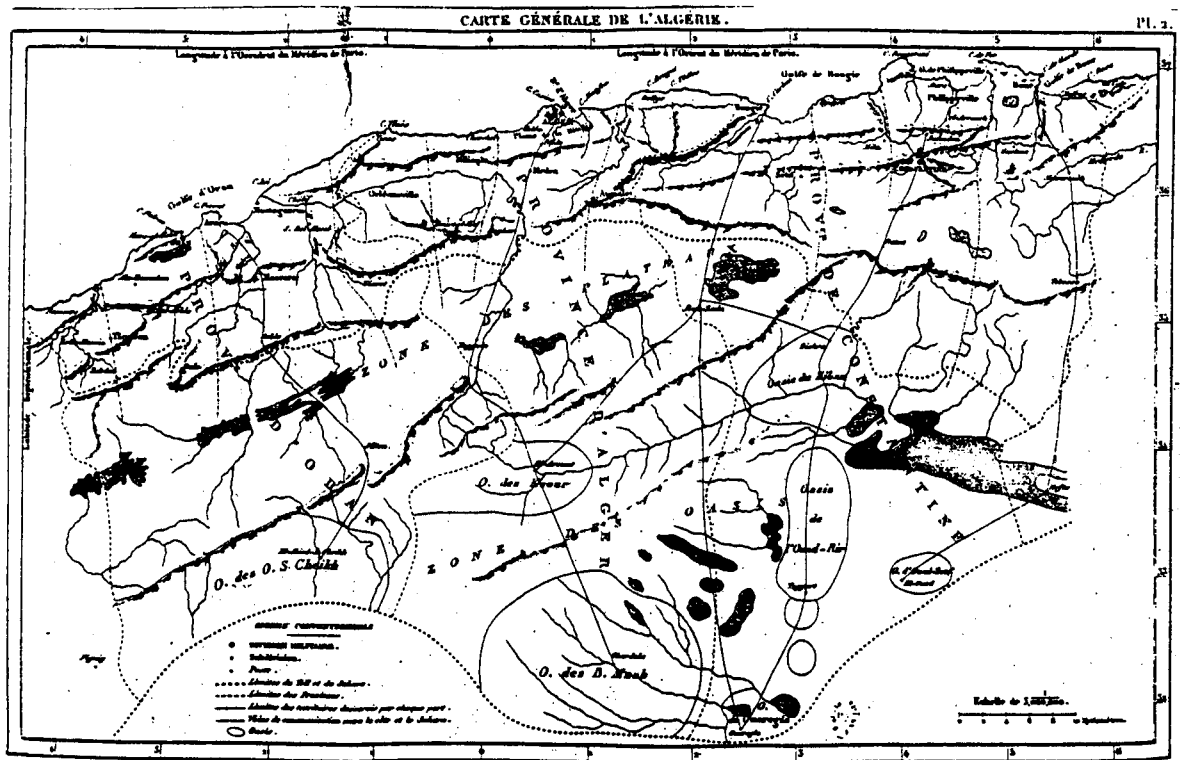
"Il faut être forts pour faire supporter l'injustice dont on ne peut manquer de se rendre coupable envers les Arabes et atténuer ses efforts par les compensations d'une administration intelligente et paternelle"<sup>10</sup>.

Napoléon III considéra ainsi le régime militaire comme plus libéral en matière indigène que le régime civil. Le paternalisme apparaît comme la forme la plus élaborée de la démocratie dans le contexte algérien. Quand les militaires auront cessé d'exercer des responsabilités politiques et que les colons qui avaient rejeté cette sorte de tolérance se trouveront face aux indigènes, c'est tout naturellement ce paternalisme qu'ils adopteront à leur tour.



<sup>10</sup> -Bugeaud, "De la colonisation de l'Algérie", Guyot, Paris, 1847.

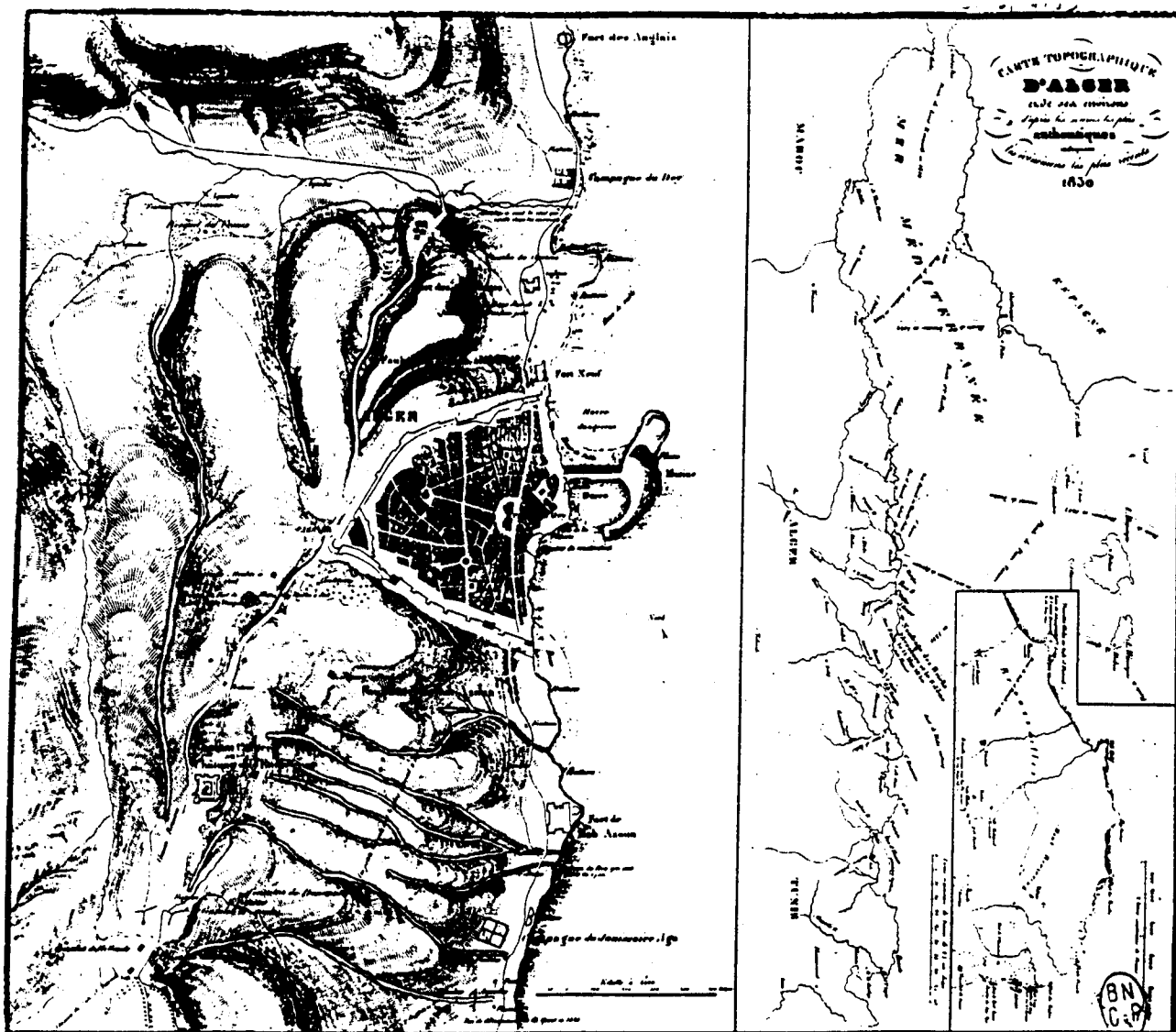
LA TRANSFORMATION DES VILLES PRÉCOLONIALES  
ALGÉRIE: 1830-1880



1- Carte générale de l'Algérie. B.N.  
extraite de "Etudes générales sur les ports d'Algérie", Lieussou,  
ingénieur en chef des ponts et chaussées, Imprimerie  
administrative de P Dupont, 1850, Paris.



LA TRANSFORMATION DES VILLES PRÉCOLONIALES  
ALGÉRIE: 1830-1880



2- Carte topographique d'Alger et ses environs, 1830, B.N.  
Cette carte illustre la lecture que peuvent avoir les Français de la ville. Ils repèrent les bâtiments les plus importants (mosquées, djenina) et les rues principales. Ils situent ces bâtiments au centre de places et dessinent les voies comme un réseau continu.

LA TRANSFORMATION DES VILLES PRÉCOLONIALES  
ALGÉRIE: 1830-1880

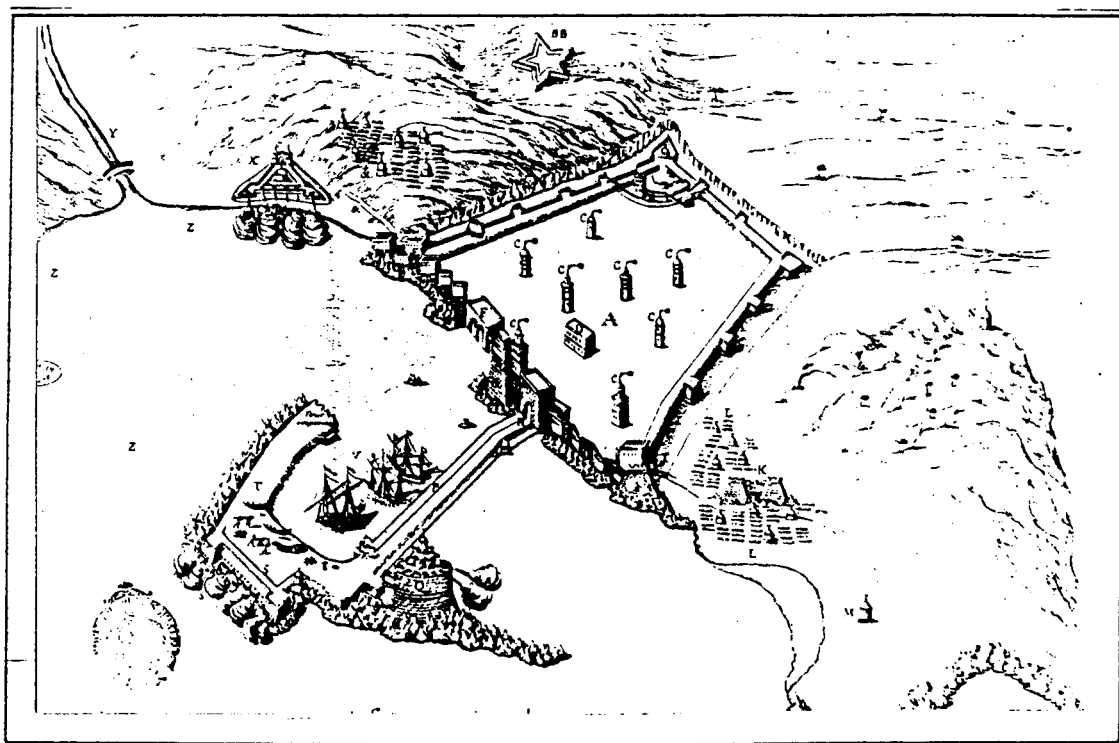


LA VILLE ET LES MURAILLES D'ALGER  
D'après une estampe de 1541.

3- La ville et les murailles d'Alger, d'après une estampe de 1541, B.N.

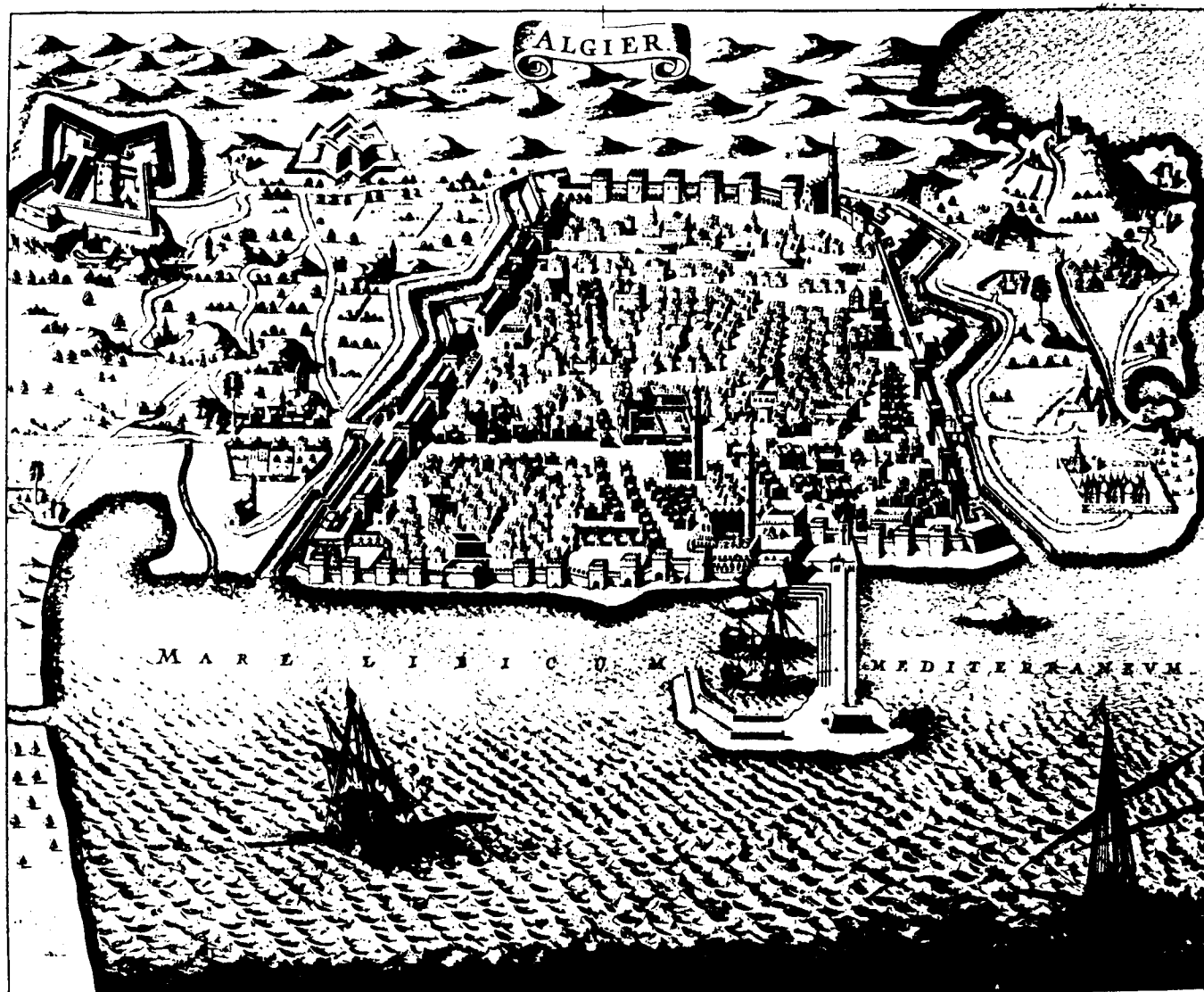
De nombreuses vues comme celle-ci présentent les villes d'Algérie comme des cités européennes: des maisons à pignons et des églises.

LA TRANSFORMATION DES VILLES PRÉCOLONIALES  
ALGÉRIE: 1830-1880



4- Plan d'Alger de 1665, Archives Nationales.  
Repérage stricte des monuments principaux; D: la maison du roi et  
C: les mosquées.

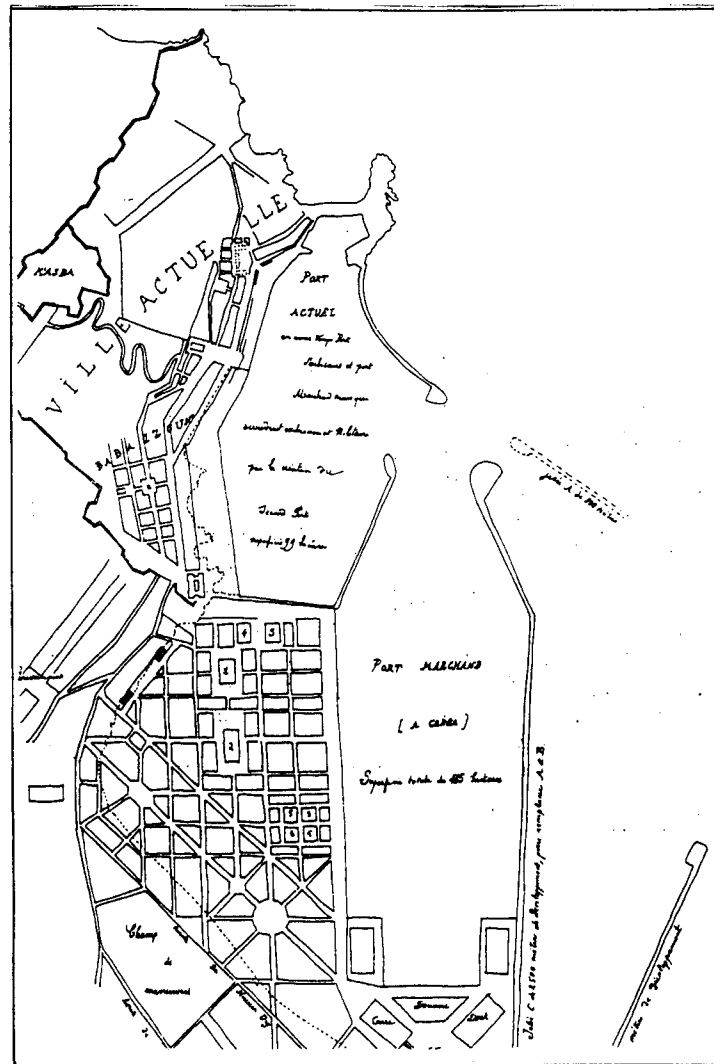
LA TRANSFORMATION DES VILLES PRÉCOLONIALES  
ALGÉRIE: 1830-1880



5- Alger, XVI ème siècle, B.N.

Cette carte présente une image plus réelle de la ville. Une cité constituée de petites maisons enchevêtrées mais ordonnées. L'espace public est très largement distribué.

LA TRANSFORMATION DES VILLES PRÉCOLONIALES  
ALGÉRIE: 1830-1880



6: Projet de ville nouvelle pour Alger, 1858. Projet Carthy et Genevay, B.N.

## CONCESSIONS GRATUITES, VENTES ET SPÉCULATION

Deux conditions sont nécessaires au développement de la colonisation en Algérie: la pacification et l'appropriation des terres par les Européens. Dans un premier temps, l'armée prend possession de tous les immeubles nécessaires à l'installation des troupes. Elle récupère d'abord les casernes des janissaires turcs, puis les biens religieux des corporations, les biens du Beylick, les propriétés abandonnées par leurs occupants au moment de la conquête française, enfin les différents biens sequestrés de quelques récalcitrants. Les premiers colons profitent de cette période de trouble pour acquérir à bon compte immeubles et terrains. Dans un deuxième temps, lorsqu'il s'agit de rectifier et d'élargir les premières voies, les autorités française sont obligées de recourir aux expropriations. Profitant du statut particulier de la propriété en Algérie, le Domaine mettra de nombreuses années à verser les indemnités quand parfois même il oubliera de les distribuer. Ces indemnités seront très faibles. A Philippeville, en 1838, le Domaine achète pour la somme de 150 frs plusieurs dizaines d'hectares de terrains nécessaires à l'édification de la ville européenne. A la même période, une maison en maçonnerie coûte la somme de 4000 frs environ et le m<sup>2</sup> dans une cité équivalente est concédé entre 6 et 10 frs. De plus, les lois d'expropriation françaises ne sont pas appliquées en Agérie. En France, la déclaration d'utilité publique est prise par un décret signé par l'empereur sous le

contrôle du conseil d'Etat. En Algérie, elle est déclarée par une simple décision du ministre de la guerre sur les avis du gouverneur général et du conseil d'administration. La loi de 1841 qui permet aux propriétaires de récupérer les terrains non utilisés pour l'utilité publique définie à l'origine n'est pas étendue à l'Algérie. Les propriétaires ne peuvent comme dans la métropole faire appel en cas de litige sur le niveau de l'indemnité auprès du jury d'expropriation. Le règlement de l'indemnité en Algérie est fait sous l'autorité d'un tribunal civil de première instance qui rend un jugement souverain et sans appel. La loi foncière de 1851 élargit les motifs pour déclarer l'utilité public aux fondations de villes et de centres de population, à l'agrandissement des enceinte et aux travaux relatifs à la défense et à l'assainissement.

Pour l'installation des colons, les autorités françaises tiennent à différencier les villes précoloniales des centres de colonisation nouveaux. Ainsi, Bugeaud dans une lettre adressée en 1844 au Ministre de la Guerre est très ferme à ce sujet.

"En résumé, Monsieur le Maréchal, nous pouvons vendre les immeubles des villes dont je viens de parler (Médéah, Miliana, Mascara, Tlemcen, Coléah, Cherchell, etc.), ne les donnons pas. Au lieu de provoquer les colons arrivant avec des ressources à s'y installer gratuitement, plaçons les plutôt comme cultivateurs dans les centres de population agricole que nous créons chaque jour. Les villes se peupleront d'elles-mêmes. C'est surtout des campagnes qu'il faut s'occuper (...) En principe, nous ne pouvons donner que ce que nous ne pouvons pas vendre, et cela pour deux raisons: d'abord parce que nous devons tendre à augmenter nos

ressources et ensuite parce que les colons qui achètent présentent toujours plus de garanties que ceux auxquels on donne"<sup>11</sup>.

Les plus grandes villes deviendront rapidement un lieu important de spéculation. Différentes mesures seront prises pour limiter ce phénomène. En 1844, une ordonnance interdit les acquisitions d'immeubles par les fonctionnaires et les officiers de l'armée. Il s'agit de conserver auprès des Indigènes une certaine image du colonisateur. De plus, ce texte interdit toute transmission d'immeubles hors des limites qui sont assignées à la colonisation. Cette interdiction sera levée quelques années plus tard.

De Tocqueville note qu'en 1847 le prix du terrain à Alger atteint la somme maximum de 1000 frs par m<sup>2</sup>, soit un des prix les plus élevés de Paris à la même date. Dans cette même ville, une différence de 100 à 1 existe entre le prix du terrain au centre de la ville arabe et celui dans le nouveau quartier européen en cours de lotissement. A Sidi Bel Abbès, centre de colonisation agricole, le prix est alors entre 2 frs et 6 frs le m<sup>2</sup>.

Les auteurs de monographie insistent toujours beaucoup sur le développement important de cette spéculation. Le chef du Génie de Bône décrit en 1833 les premiers colons:

---

<sup>11</sup> -Archives Nationales d'outre-mer, Archives du gouvernement général, lettre de Bugeaud, gouverneur général au ministre de la guerre le 30 janvier 1844 au sujet des concessions gratuites dans les villes d'Algérie.



"L'espèce de colons qu'on y trouve ne sont pour la plupart que des détenteurs de propriétés qu'ils cherchent à revendre aux plus hauts prix possibles"<sup>12</sup>.

A Alger, la spéculation effrénée sur les terrains et les immeubles semble tout autant que les besoins militaires entraîner le changement très rapide du paysage de la ville. Entre 1841 et 1845, la population européenne double. Le chiffre passe de 15000 européens en 1841 à 42000 en 1845:

"La fièvre de la construction, l'afflux des capitaux, l'enrichissement subit des premiers bénéficiaires de cette aubaine inespérée avaient fait de la place d'Alger un grand tripot où les maisons et les terrains à bâtir se négociaient comme des actions industrielles à la première prime offerte"<sup>13</sup>.

Un autre auteur, Charles Desprez, décrit en 1868 la transformation très rapide de la ville. Il évoque la pratique de "l'urbanisme de raccordement" nécessaire à la réalisation des nouvelles voies, où les immeubles européens se collent directement devant les anciennes maisons mauresques. Le porche du nouvel immeuble permet parfois l'accès à la cour de l'ancienne maison mauresque conservée en arrière.

"D'autres un jour rechercheront par quelles séries d'aventures, la plupart des maisons de la ville basse sont en peu de mois passées des mains de l'indigène à celles du vainqueur. Bientôt, devant les cours éventrées

---

<sup>12</sup> - SHAT, Archives du génie, Bône, Description physique de la ville de Bône et de ces environs pour l'année 1833.

<sup>13</sup> -De baudicour (Louis), "L'Algérie: ses éléments", Lecoffre, Paris, 1846.

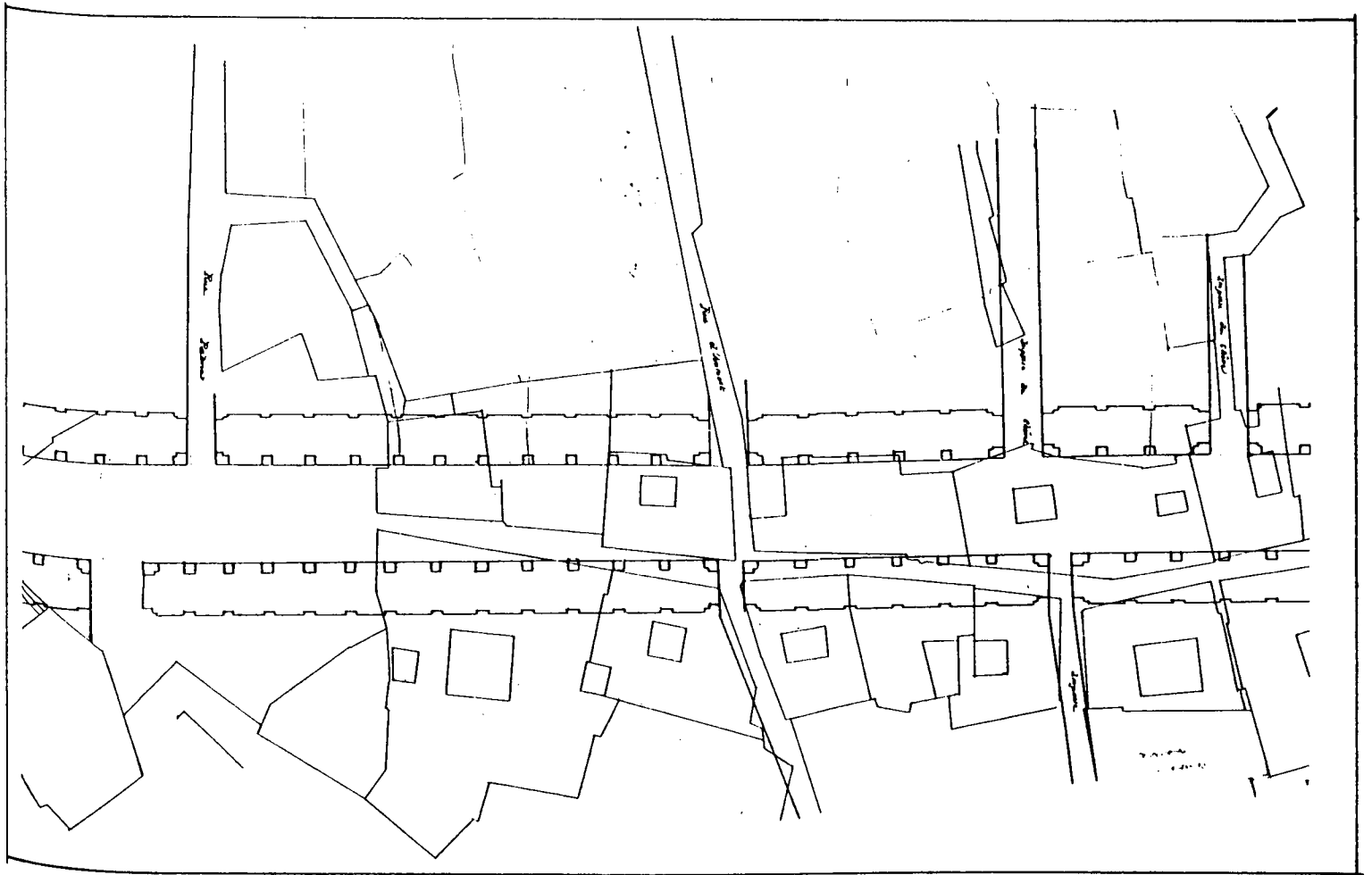
LA TRANSFORMATION DES VILLES PRÉCOLONIALES  
ALGÉRIE: 1830-1880

s'élèveront des façades et sur les toits écroulés des étages(...) On eût vu les entablements de faïences alterner avec les corniches, les balcons italiens, les miradors espagnols, les vérandas allemandes s'accrocher au flan des murailles, le jasmin, le volubilis se tordre en festons le long des gouttières, s'étendre en réseaux devant les fenêtres"<sup>14</sup>.



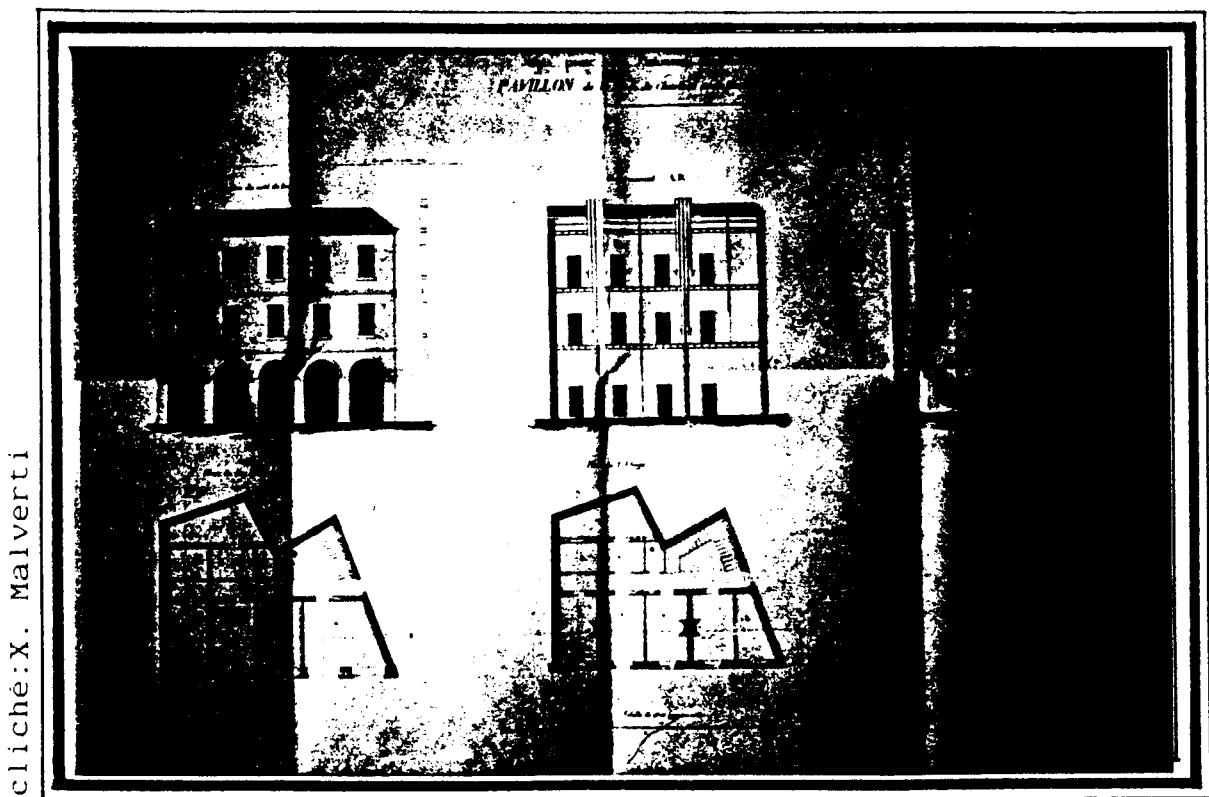
<sup>14</sup> - Desprez (Charles), "Alger, naguère et maintenant", Alger, 1868.

LA TRANSFORMATION DES VILLES PRÉCOLONIALES  
ALGÉRIE: 1830-1880



7- Plan d'alignement de la rue Napoléon (rue de la Lyre) 1850,  
Archives Nationales d'outre-mer.

Des immeubles européens très étroits se raccordent directement sur  
d'anciennes maisons mauresques.



cliché: X. Malverti

8- Pavillon de la place de Chartres à Alger avec boutiques au rez de chaussées, SHAT, Archives du Génie.

L'immeuble européen de 7 ou 8m de profondeur vient se coller directement contre l'ancienne maison sur cour. Il n'est pas utile de créer une cour commune entre les deux édifices.



9- Alger, rue Randon, photo X Malverti.  
Exemple de raccordement direct entre un immeuble européen et  
une maison mauresque.



10- Travaux de percement de la rue Randon, photographie 1865, ANOM.

L'entrepreneur E de Redon signe une convention avec la ville d'Alger et propose de construire des magasins provisoires qu'il loue durant les travaux. Ces magasins dont les façades sont ordonnancées par un système d'arcades servent aussi de publicité pour la future rue.

## RÉGULARISER ET COMPOSER AVEC L'EXISTANT

Les ingénieurs militaires hésitent entre deux attitudes: profiter d'un pays où la propriété foncière semble moins assise pour régulariser totalement le plan des villes arabes selon un plan idéal, rationnel et salubre ou, afin de rester en bon rapport avec la population indigène, transformer ces cités en ménageant l'existant.

Les officiers du Génie, dans l'esprit des idées Saint Simoniennes, considèrent que le mauvais aménagement des villes en France est une entrave au développement économique et social du pays. L'Algérie constitue un lieu plus vierge où cette remise en ordre du territoire semble possible. D'un autre côté, il est nécessaire d'intervenir par rapport aux autochtones avec discernement et de limiter les expropriations et les démolitions. De plus, les ingénieurs comme les architectes des bâtiments civils analysent la structure de la ville arabe et reconnaissent les qualités de son organisation. Deux éléments particuliers sont mis en évidence: "la chaleur et les mesures propres à garantir les populations de ses atteintes" et "sous le rapport des tremblements de terre,(...) la nécessité de pourvoir au bien-être, à la sécurité et à la santé de la population".

La maison mauresque sur cour, elle-même descendante de la maison romaine "présente les conditions les plus propres à garantir ses habitants des effets de la chaleur trop prolongée".

"Dans aucun pays, l'ombrage n'est aussi indispensable qu'en Afrique, et nulle part on n'a moins fait pour satisfaire ce besoin pressant. Que voyons-nous en effet? Des places, d'une superficie trop grande en général entourées de constructions plus ou moins régulières et réprouvées trop souvent par le bon goût, qui renferment une masse de chaleur d'autant plus grande que les maisons sont plus nombreuses, et la réfraction plus grande. Les notions les plus simples d'hygiène prescrivaient d'empêcher d'autant que possible le soleil d'arriver à ce lieu de plaisir et de repos pour la population. On n'avait qu'à suivre l'exemple des Indigènes, qui malgré leur peu de respect pour les grands végétaux, ont eu bien soin de planter d'arbres les endroits où ils pouvaient se reposer dans leurs pérégrinations, c'est à dire le voisinage des puits et des sources. Nous n'avons rien su faire de semblable"<sup>15</sup>.

Le conseil des bâtiments civils propose de respecter certaines règles pour tracer les nouveaux quartiers.

"Telle serait sous le rapport de la salubrité et du bien-être des habitants, la nécessité d'éviter, autant que possible, de percer des rues du nord au midi, et, dans le cas où les communications exigeraient qu'on leur donnât cette direction, de les onduler de manière que l'un des côtés de ces rues puisse toujours projeter assez d'ombre pour garantir les ardeurs du soleil ceux qui auraient à les parcourir, et de border de portiques celles que l'on serait dans l'obligation de percer en droite ligne, où bien de les abriter par des toits très saillants, en ayant aussi le soin de les tenir les

---

<sup>15</sup> -Archives Nationales d'outre-mer, Ministère de la guerre, Mémoire sur la voirie et la police des constructions dans les départements d'Alger, d'Oran et de Constantine, De Blinière, inspecteur des bâtiments civils de la préfecture d'Alger, Paris le 6 Octobre 1849.



moins larges possibles, et de les rafraîchir par un courant d'eau vive. Il faudrait aussi que les places publiques fussent également entourées de portiques et peu spacieuses; quand aux grandes places si, par exception, elles étaient jugées nécessaires, il conviendrait, de les planter d'arbres et de les décorer de fontaines"<sup>16</sup>.

A Cherchell, le Chef du Génie décrit en quelques phrases le projet à réaliser pour régulariser la ville arabe:

"C'est donc un projet de ville et il doit en être question quoiqu'il ne s'agisse pas d'allouer des fonds pour cet objet(...) Les bases arrêtées par le Gouvernement Général étaient de tracer deux rues carrossables de 8m de large, allant de la Porte d'Alger à celle de l'Ouest, de la place du Fort Royal à la porte de Miliana, d'établir une place centrale et de fixer les alignements des rues de manière à faire le moins de mal possible aux maisons existantes.

On s'est abstenu de faire des rues droites afin de démolir le moins de maisons possibles. La plupart des maisons sacrifiées sont sans valeur comme étant en fort mauvais état et que toutes les fois que l'élargissement a été pris d'un côté plus que de l'autre, c'est que les maisons voisines étaient plus mauvaises du côté où l'alignement les sacrifiait.

Il n'y avait guère qu'à tracer la place centrale dans l'endroit le plus convenable tant la difficulté du projet était là, car il fallait ménager le plus possible les maisons et avoir de larges rues pour aboutir sur la place

---

<sup>16</sup> -Idem

sur laquelle on établit la mairie, la justice de paix et d'autres services publics"<sup>17</sup>.

Il s'agit donc de se rapprocher le plus possible du plan des villes nouvelles et de répondre aux premiers besoins militaires: circulation des véhicules et lieux de rassemblement des troupes.

"Emprisonnée dans ces rues étroites, l'armée ne pouvait faire usage de son matériel qu'avec des difficultés et des lenteurs infinies. Il fallut donc se frayer promptement à travers ce labyrinthe de petites rues et des constructions accolées les unes aux autres des voies de communication, désormais indispensables. C'est ce qui fit ouvrir promptement les premières rues et places"<sup>18</sup>.

Les premières raisons invoquées en 1831 par le chef du Génie sont des raisons militaires. En 1836, le chef du Génie d'Alger condamne déjà, dans une lettre adressée au Ministre de la Guerre, certaines percées réalisées dans la ville.

"Cela demanderait la ruine de plusieurs centaines de propriétaires, le ravage de rues déjà en construction, enfin cela représente des sommes énormes pour les expropriations, alors que des propriétaires n'ont pas encore reçu leurs indemnités pour les premières expropriations. C'est vouloir perpétuer les ruines, les démolitions et la misère dans une ville que nous avons déjà mutilée"<sup>19</sup>.

---

<sup>17</sup> - SHAT, Archives du génie, Cherchell, apostille du chef du génie accompagnant le projet pour l'année 1847.

<sup>18</sup> Lespès (René), 'Alger, étude de géographie et d'histoire urbaine", Alcan, Alger, 1930.

<sup>19</sup> -SHAT, Archives du génie, lettre du chef du génie au ministre de la guerre, 1836.

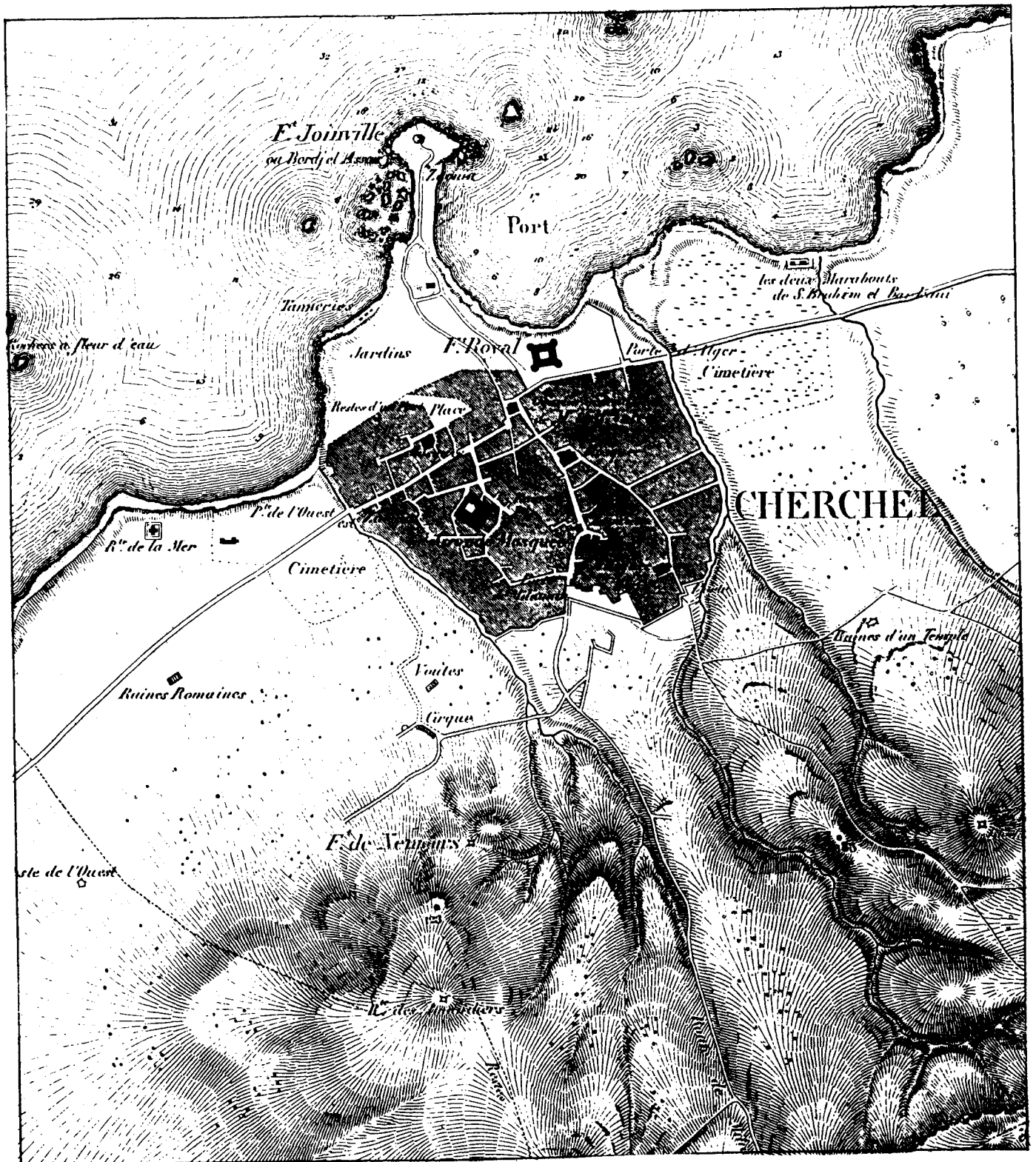
Les ingénieurs comme les architectes proposent de choisir plutôt d'élargir les rues sur un seul côté, de réunir entre elles les impasses pour réaliser de petites rues, de diviser les villes en deux zones; l'une où les ventes sont libres et qui sera transformée en quartier européen et l'autre où les transactions avec les Indigènes sont interdites durant quelques années. Afin de limiter le plus possible les expropriations, on borde les nouvelles rues régularisées d'immeubles très étroits qui viennent se plaquer devant d'anciennes maisons mauresques.

"La plupart des projets d'alignement de rues des villes de l'Algérie ont été faits de telle façon qu'il ne parait pas que leurs auteurs se soient beaucoup mis en peine des besoins et des exigences que nécessitent le séjour de l'Afrique française. Nous voyons en effet de superbes tracés proposant de démolir sans miséricorde tout ce qui fait obstacle à l'éternelle ligne droite sans distinguer entre les vieilles masures qui tombent d'elles mêmes et les autres constructions sans valeur et celles qui par leur importance, leur grande superficie et la richesse de leurs matériaux peuvent présenter quelques intérêts d'art ou de souvenir. Les rues y sont d'une largeur plus que suffisante pour des villes françaises de premier et de second ordre, où l'espace dans la voie publique est aussi indispensable qu'il est peu en Algérie"<sup>20</sup>.

---

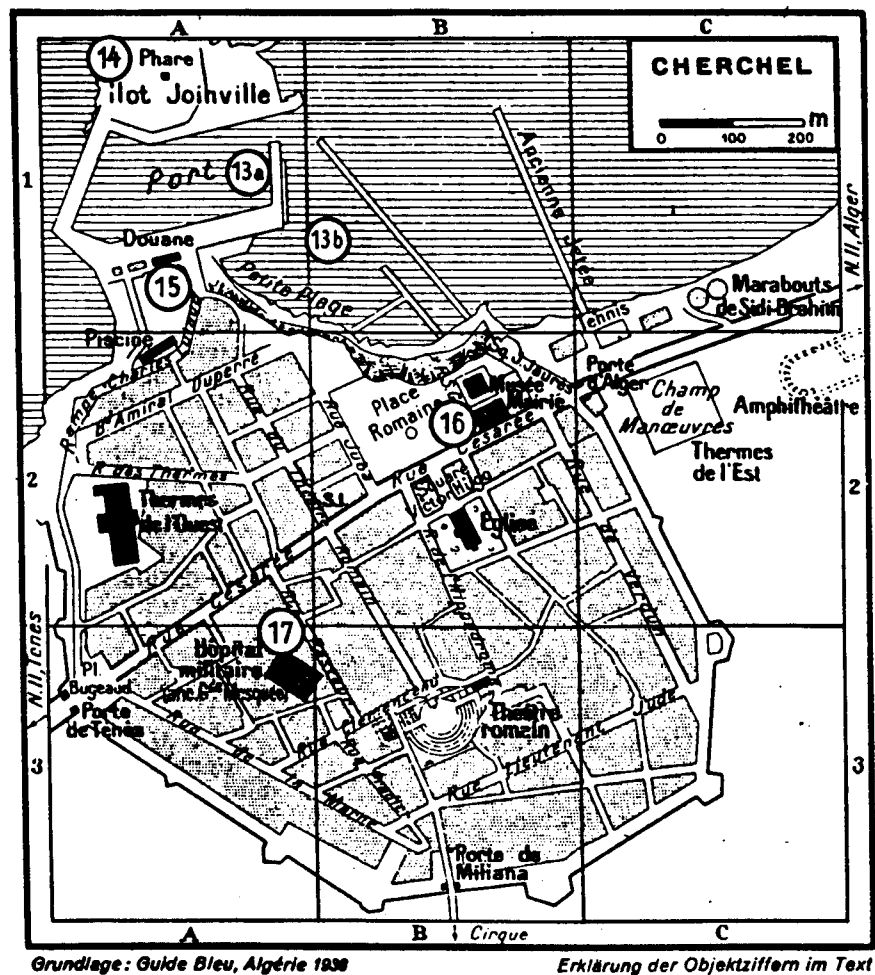
<sup>20</sup> -Archives Nationales d'Outre-Mer, Mémoire sur la voirie et la police des constructions privées, inspecteur principal des bâtiments civils de la préfecture d'Alger, 15 novembre 1849.

LA TRANSFORMATION DES VILLES PRÉCOLONIALES  
ALGÉRIE: 1830-1880



11- Plan de la ville de Cherchell dessiné au dépôt de la guerre sous la direction du général Pelet, 1840, BN.

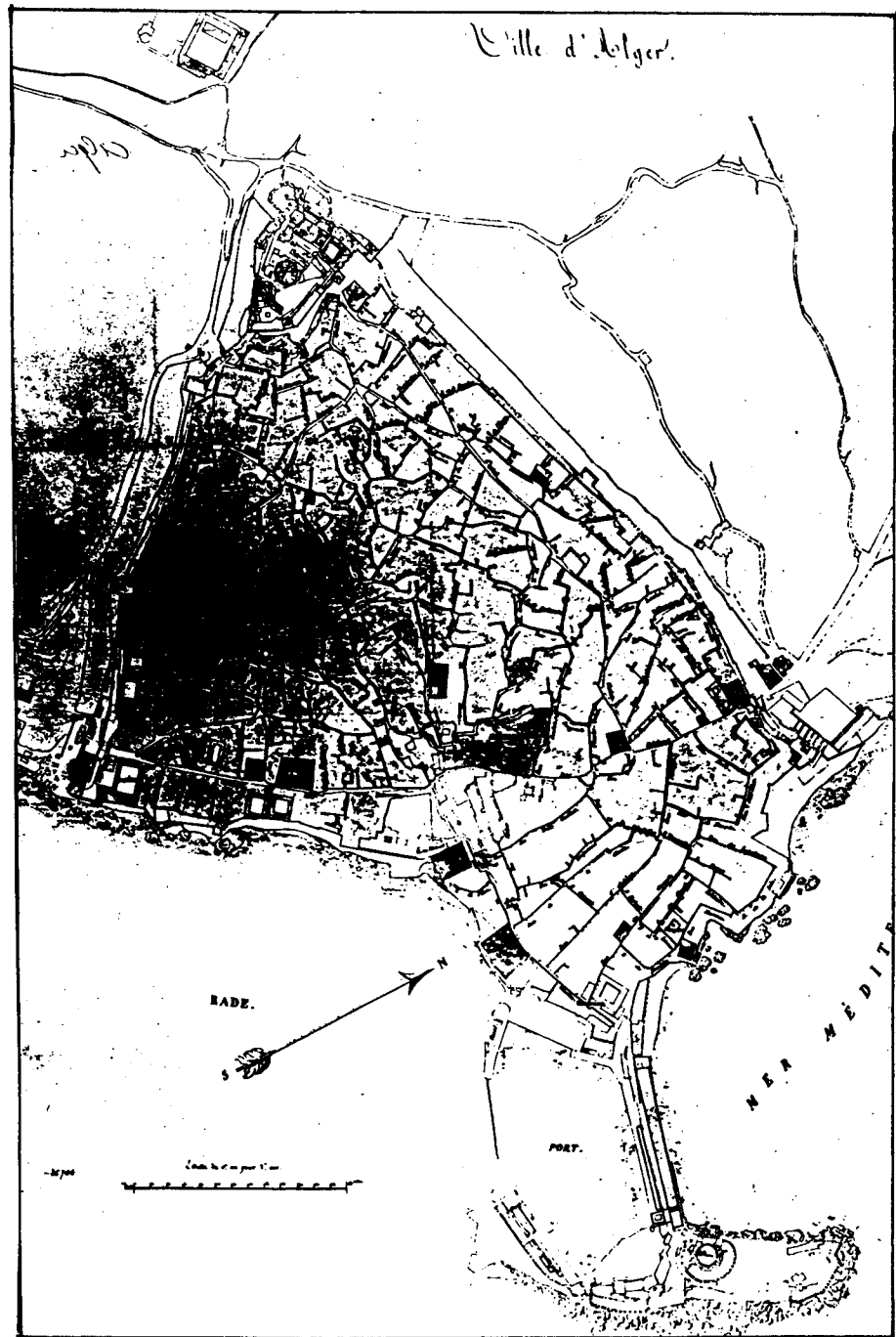
LA TRANSFORMATION DES VILLES PRÉCOLONIALES  
ALGÉRIE: 1830-1880



12- Plan de Cherchell, guide bleu d'Algérie 1938.

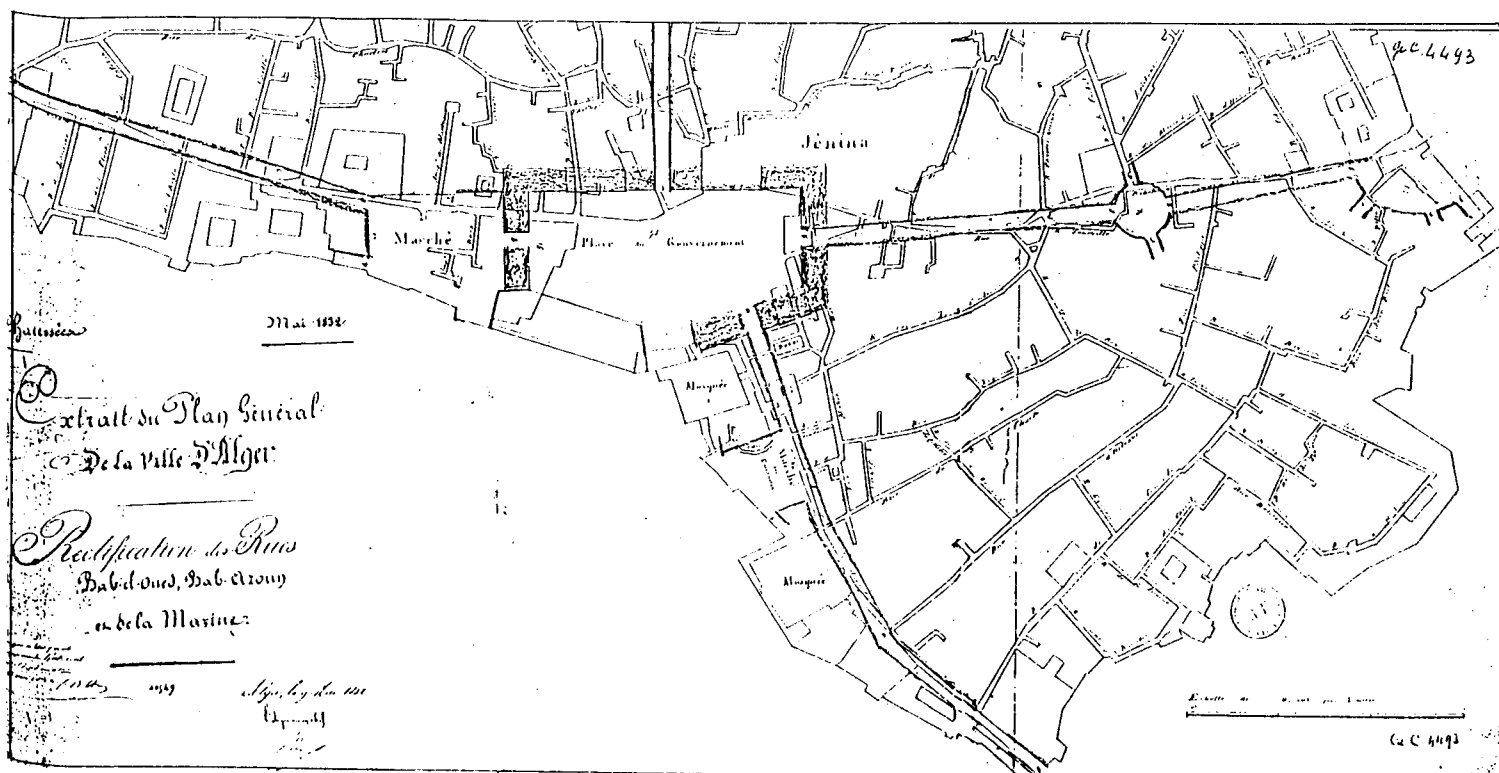
La place bordée par l'église et la mairie est située à l'intersection des voies principales. Ces deux équipements se trouvent cependant de part et d'autre de la rue est-ouest.

LA TRANSFORMATION DES VILLES PRÉCOLONIALES  
ALGÉRIE: 1830-1880



13- Plan d'Alger, 1832, BN.  
Plan détaillé de la ville avant les premières transformations françaises. On remarque l'espace central dans la basse ville qui comprend la maison du Dey, la grande mosquée et les souks.

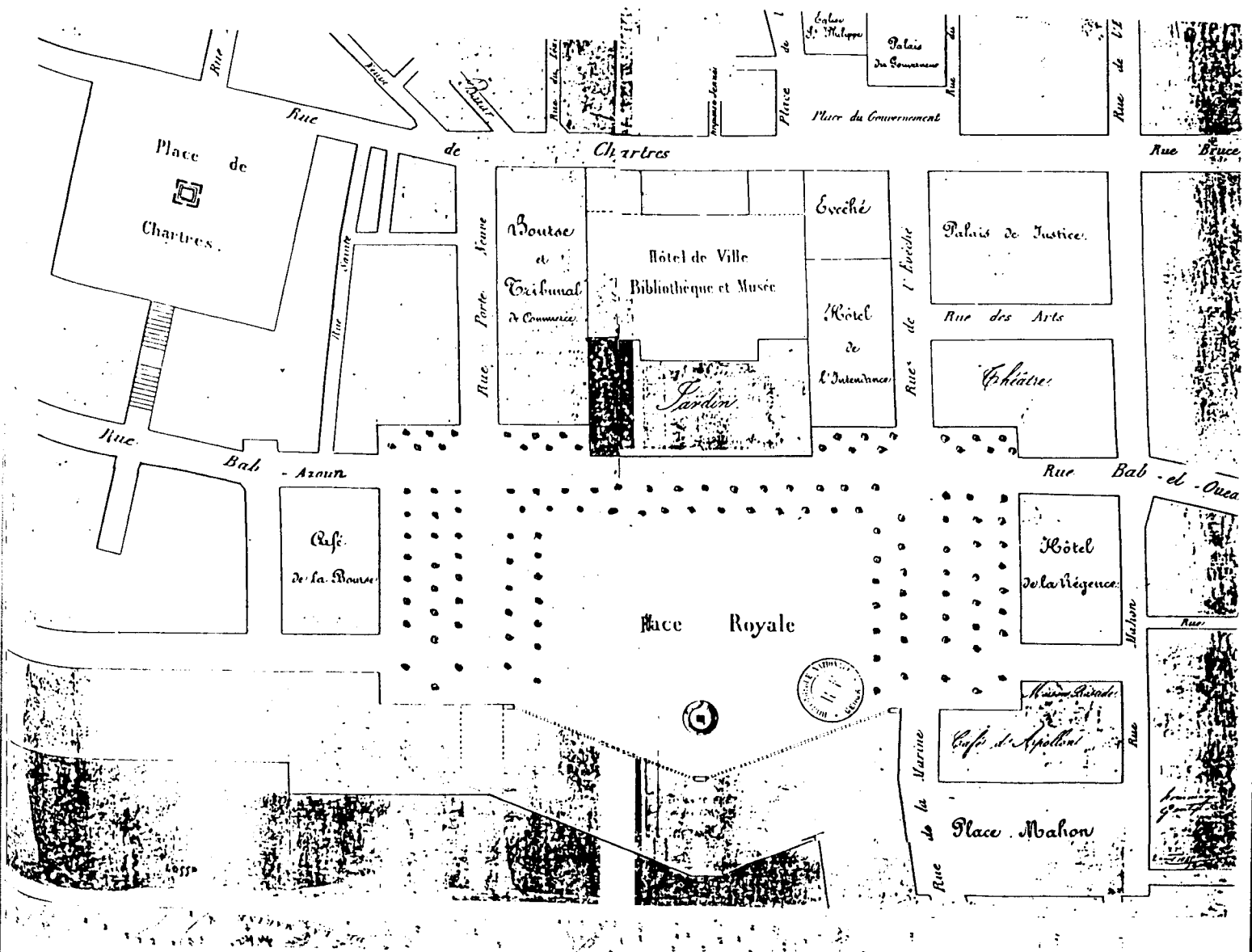
LA TRANSFORMATION DES VILLES PRÉCOLONIALES  
ALGÉRIE: 1830-1880



14- Plan de rectification des rues d'Alger, Service des ponts et chaussées, 1832, BN.

Ce dessin met en évidence la première intervention sur les villes arabes: l'alignement des voies principales et la création d'une place d'armes régulières à leur interséction.

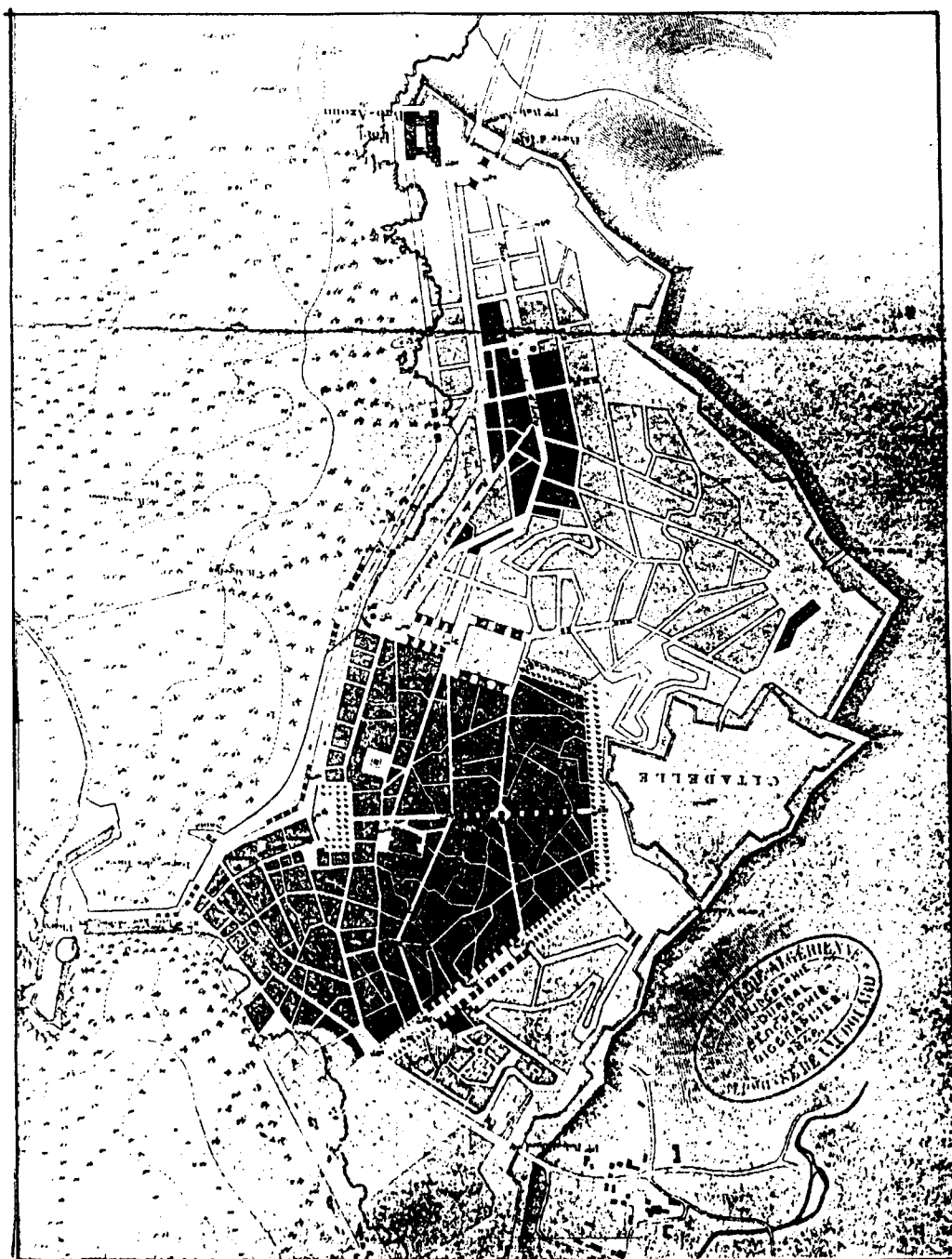
LA TRANSFORMATION DES VILLES PRÉCOLONIALES  
ALGÉRIE: 1830-1880



15- Projet pour la place royale (place d'armes) d'Alger, 1842, ANOM.

La façade classique d'un bâtiment public multiprogramme masque la ville arabe dont la silhouette se découpe en arrière

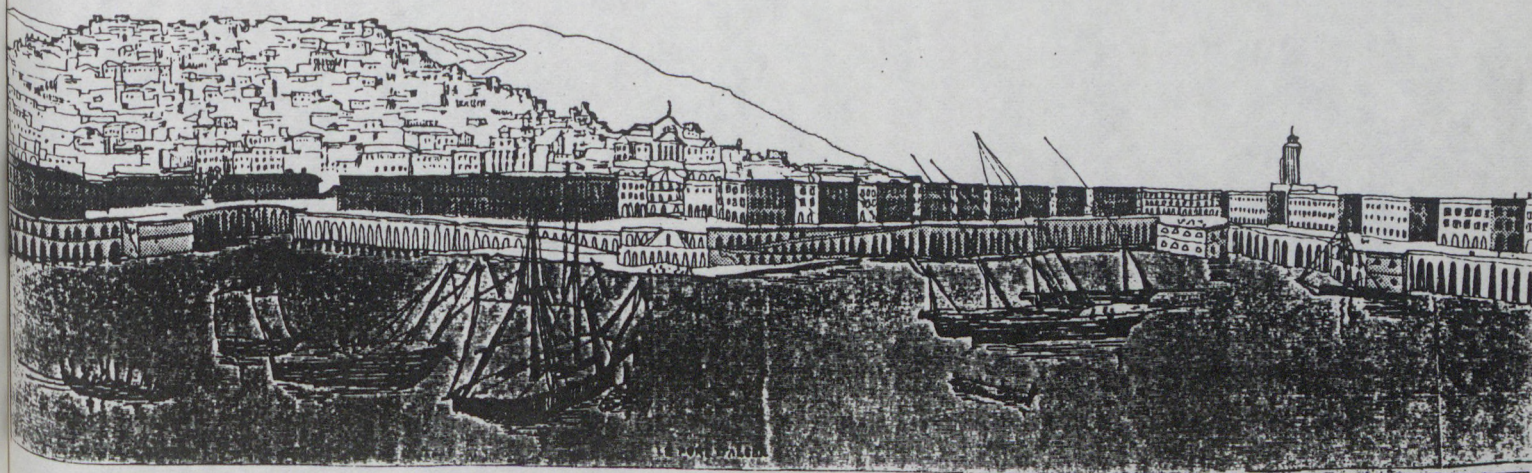




16- Alger, plan d'alignement de 1849 dressé par le service du génie, BN.

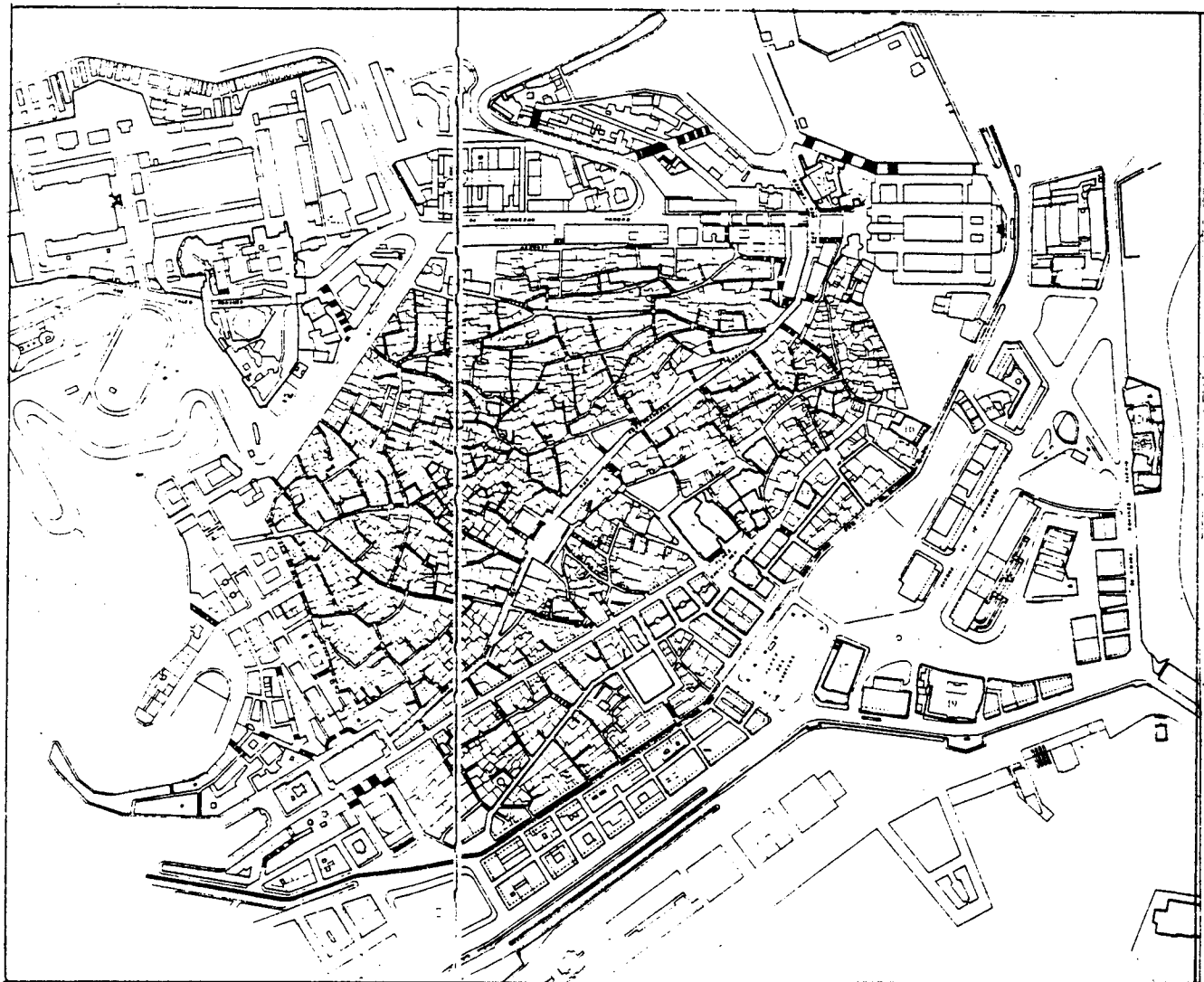
Une nouvelle enceinte est édiflée, le quartier d'Isly est loti. Les anciennes fortifications turques sont remplacées par deux grands boulevards en terrasses. De nouvelles rues traversent la médina de part en part.

LA TRANSFORMATION DES VILLES PRÉCOLONIALES  
ALGÉRIE: 1830-1880



17- Alger, projet du front de mer, reconstitution dessin A Picard.  
Illustration 1865.

Le projet du front de mer réalisé à partir de 1865 constitue la nouvelle façade de la ville réunissant dans un même ensemble l'ancienne ville turque et la nouvelle ville européenne.



18- Alger, plan du centre aujourd'hui.  
On observe les principales voies percées dans le tissu de la ville arabe, la transformation radicale de la ville basse et la disparition du quartier de la Marine qui ne sera qu'en partie reconstruit entre 1935 et 1950 par Soccard.

## DES PROJETS DE TRANSFORMATION

### CONSTANTINE

La ville est conquise en 1837, après plusieurs tentatives avortées, du fait de la configuration du terrain. La cité est, en effet, toute entière assise sur le rocher, entourée de toute parts d'un profond ravin. Ce bloc rocheux, protégé par un fossé d'eau infranchissable, constitue une citadelle naturelle difficile à atteindre. La croissance et la transformation de la ville turque, close dans son enceinte, est tributaire de travaux considérables, destinés à vaincre les obstacles naturels. Le service du Génie prendra en charge une grande partie de ces travaux: nivellement de la place de la Brèche, construction de ponts, adduction d'eau, etc. Un rapport de reconnaissance fait en 1837 par le commandant du Génie de la place, Niel, nous donne quelques précisions sur la ville

"La ville est susceptible de contenir une grande population, attendu que les maisons y sont très agglomérées et les rues peu nombreuses et étroites. Les Arabes disent qu'avant l'occupation des Français, il y avait 40000 habitants (sur 30 ha) et maintenant 30000 (un rapport militaire de 1836 évalue la population de Constantine à 25000 âmes et 800 maisons couvertes de tuiles). Les maisons appartiennent presque toutes aux Turcs

et aux Arabes, qui les louent aux pauvres représentés par les Kabyles. Les principaux habitants de la ville possèdent des terres environnantes qu'ils louent. Quelques mosquées, la caserne des janissaires et le palais du Bey sont les seuls édifices remarquables. Le Bey exerce une autorité absolue sur la ville"<sup>21</sup>.

Constantine est une ville assez riche, servant d'entrepôt aux marchandises apportées du désert par les caravanes, de même pour les produits importés d'Europe et transitant par Tunis ou Bône. Durant toute la conquête, Constantine restera occupée par une population musulmane très nombreuse, dont le nombre dépassera toujours celui des Européens. A.Berthier, dans son ouvrage publié en 1937 "Constantine, son passé, son centenaire", fait une description de la ville turque significative:

"Les maisons se groupaient de chaque côté des rues étroites et sinueuses. Ca et là s'ouvrait une place de modestes dimensions, comme dans les villes antiques. Les espaces laissés libres étaient les cours des maisons par où entrent l'air et la lumière. Les rues n'étaient pas faites pour la circulation des voitures. Les voies les plus larges pouvaient permettre à deux chameaux de se croiser avec tout leur chargement. Les rues commerçantes étaient des souks, où les corps de métier se groupaient, où l'ombre était recherchée avidement, et où les passages couverts étaient multipliés. Les lignes droites étaient évitées afin que le soleil ne puisse prendre les rues en enfilade (...) Le dédale des rues se compliquait en un grand nombre d'impasses, qui avaient peut-être une valeur protectrice (...) La

---

<sup>21</sup> -Art.8 Section 1, Constantine, carton n°1.

Constantine des Beys était une ville à l'image d'une civilisation totalement différente de celle dont la France allait apporter les bienfaits"<sup>22</sup>.

E. Mercier, dans son livre publié en 1908 "Histoire de Constantine", présente la description caricaturale d'une ville arabe vue par un Européen:

"On comprend que les Européens venant s'établir au milieu de cet amas de bicoques entassées, en dépit de toutes les lois de l'art et du bon sens, sur des vestiges superposés de diverses civilisations, ont dû, dès l'abord, modifier profondément ce dédale pour en rendre l'habitation possible. On a donné du jour et de l'air, percé, démoli, nivelé, aligné, reconstruit les parties occupées en premier lieu. Les habitations indigènes y ont successivement disparu pour faire place aux maisons européennes. Des rues relativement larges ont coupé, morcelé les parties restées arabes"<sup>23</sup>.

On lit, dans ce texte, un mépris de la culture arabe, qui passe par une valorisation excessive de l'esprit géométrique occidental. L'impasse, par exemple, élément essentiel de la ville arabe, est considérée comme irrationnel devant la nécessité affirmée de disposer d'un espace de communication, de réseaux, d'échanges.

---

<sup>22</sup> -A.Berthier et J.Chive, "Constantine, son passé, son centenaire", Paris 1937, voir p.88.

A.Berthier est archiviste-paléographe, directeur du musée G.Mercier de Constantine. J.Chive est ingénieur des arts et manufactures, directeur de la voirie et des travaux communaux.

<sup>23</sup> -E.Mercier, "Histoire de Constantine", Paris 1908.

E.Mercier, Index général de Constantine au moment de la conquête française en 1837, in "Revue de la société archéologique de Constantine". On peut aussi se référer à: G.Yver: "La question de Constantine en 1837", Actes du 2ème congrès des sciences historiques, Alger 1930, Société d'histoire algérienne. A.Bozzo, "Progetto coloniale e sviluppo urbano : il caso di Costantina (1837-1937)", Storia Urbana, Milan, 1986.

L'auteur insiste quelques phrases plus loin sur ce désordre "terrible des villes arabes".

"La Brèche est escaladée, mais la colonne d'assaut trouve là quelque chose de plus terrible, de plus sinistre que la présence de l'ennemi, une énigme dévorante toute prête à engloutir quiconque ne la devinerait pas. Ce sont des constructions incompréhensibles, des enfoncements qui permettent des passages, et qui n'aboutissent pas, des apparences d'entrées, qui n'amènent en aucune issue, des rentrants, des saillants embrouillés à plaisir, des semblants de maisons, dont on ne sait prendre le sens ou la force"<sup>24</sup>.

Jusqu'en 1844, l'occupation de Constantine reste indécise, à l'image de celle de l'Algérie dans son ensemble. Le maréchal Valée est très opposé à la conquête de la ville par les Européens. On commence, en 1837, à envisager de laisser Constantine sous l'autorité des Musulmans, d'un Hakem relevant du contrôle direct du commandant supérieur de la Place. Au début de l'occupation, Valée tente d'interdire aux Européens de s'installer dans la cité. Jusqu'en 1844, seuls s'y établissent l'armée et quelques colons vivant des services effectués pour la garnison. Dans l'apostille du directeur des fortifications de 1840, il est spécifié que seule l'occupation militaire est envisageable.

"La province de Constantine est celle qui a le plus d'avenir. L'Arabe ne comprend que la domination militaire. Le pouvoir est pour lui inséparable de la force, et il ne se rend pas raison de nos théories administratives et légales, qui ne veulent voir dans l'armée qu'un instrument du pouvoir

---

<sup>24</sup>-A.Berthier, voir p.89.

civil (...) Constantine, outre sa valeur intrinsèque, a une immense influence sur toute la population de l'est. Il est donc de la plus haute importance de s'y établir de manière permanente et d'écrire sur le terrain que la ville est à jamais française (...) Peu de travaux sont à faire pour sa défense. Le besoin le plus pressant est l'ouverture de voies de communications. Dans l'état actuel, ce n'est qu'à dos d'hommes ou à dos d'ânes que l'on peut faire arriver de la porte Valée à la Casbah tous les matériaux nécessaires aux constructions, les approvisionnements de toute nature. Cet état de chose est ruineux"<sup>25</sup>.

Durant la première période 1837-1844, le service du Génie aménage la citadelle militaire (la kasbah), et répare l'enceinte de la ville. Jusqu'en 1837, la kasbah est un véritable quartier avec ses rues, ses mosquées, sa place d'armes et les casernes des janissaires. Les édifices anciens sont progressivement remplacés par des établissements militaires permanents. La ville étant à l'origine exclusivement un centre de garnison pour les Français, la place d'armes est installée à l'intérieur de la citadelle.

Le 9 Juin 1844, un acte crée la cité européenne. Une ordonnance est signée par le roi, divisant la ville en deux parties administrées séparément: le quartier européen et le quartier Indigène. L'article 5 prescrivait qu'aucun Européen ou Israélite étranger ne pouvait s'établir ou devenir propriétaire ou détenteur d'immeubles à quelque titre que ce soit dans le quartier indigène.

---

<sup>25</sup> -Archives du Génie, Art.8 Section 1, carton n°2, Apostille du chef du Génie accompagnant les projets pour l'année 1840.



Jusqu'en 1840, des Européens s'étaient déjà installés dans la partie nord-ouest de la ville, délimitée par la rue Danrémont:

"L'administration doit concentrer ses efforts sur le quartier européen pour hâter la mise à l'alignement des maisons et la construction des rues, tandis qu'elle ne doit agir qu'avec une extrême circonspection dans le quartier indigène<sup>26</sup>.

A l'arrivée des Français, la ville est divisée en cinq quartiers: le quartier central commerçant (siège des hauts fonctionnaires, de l'administration, du palais gouvernemental, la grande mosquée) et quatre quartiers, situés aux quatre angles: casbah, El Kantara (le quartier juif), Tabia et El Djabia. Sur la rue principale sont placées les trois places de souks; les souks El Acer et El Djemaa formeront la place du commerce, tandis que sur une partie du souk El Rezel seront implantés l'église et la place du palais.

La ville turque est structurée autour de quatre voies principales menant de portes en portes, d'une rue centrale desservant les espaces d'activités commerciales et artisanales, et trois autres rues (deux à l'ouest et une à l'est) desservant les zones résidentielles. Il est ainsi impossible d'accéder aux lieux de résidence sans passer par la zone d'activités, et de fréquenter les boutiques sans traverser les quartiers d'habitations. Un système de rues perpendiculaires aux voies, traversant la ville, permet de mettre en relation l'ensemble de l'espace résidentiel avec l'espace central. Ce dernier est représenté par les établissements politiques

---

<sup>26</sup>-Constantine, carton n°4, Apostille du chef du Génie accompagnant les projets pour l'année 1845.

(le palais du Bey), religieux (la grande mosquée, une dizaine de mosquées du Vendredi, les Zaouias) et commerciaux. Les Français investissent, dans un premier temps, la casbah et le quartier alentour, c'est à dire le quartier central et El Tabia (la partie de la ville située à l'ouest de la rue centrale des souks)

"Les seules rues de Constantine, dans lesquelles des constructions sérieuses aient été élevées depuis l'occupation française, sont les rues Caraman, d'Aumale et Danrémont (...) Ces trois rues sont situées dans le quartier européen, elles en sont les artères, elles seules accessibles aux voitures, elles seules renferment les magasins et les boutiques achalandées. Ces considérations justifient suffisamment le choix que nous avons fait"<sup>27</sup>.

En 1850, le gouverneur général réclame par lettre au ministre de la Guerre la suppression de l'ordonnance de 1844:

"Après la prise de Constantine, une partie des Indigènes notables, mûs soit par la crainte, soit par le sentiment du fanatisme, qui les poussait à ne pas habiter avec les Chrétiens, quittèrent la ville. L'ordonnance de 1844 a coupé court à cette immigration (...) La plupart des chefs des tribus voisines, possédant à Constantine, des maisons, qu'ils habitent une partie de l'année, et de l'autre un grand nombre d'habitants dans la ville ayant des relations commerciales et agricoles avec ces tribus. Il était important de conserver ces familles sous la main, afin d'avoir à l'extérieur un double moyen d'action et de surveillance (...) Dans le but de rassurer les propriétaires indigènes, de protéger leurs moeurs et de sauvegarder leurs intérêts contre l'envahissement de la spéculation européenne.

---

<sup>27</sup>-Archives d'Outre-Mer, F 80.819, construction des rues d'Aumale, de Caraman et de Danrémont, notes à l'appui du projet des Ponts-et-Chaussées, le 18 Juin 1847

Aujourd'hui, la situation s'est relâchée, des officiers et des employés militaires se sont installés dans le quartier indigène, puis des Européens et des marchands. De nombreuses transactions se font sans répression de la part de l'administration"<sup>28</sup>.

A la même date, un officier du génie de la place se montre opposé à la séparation entre les deux quartiers. Dans une lettre au gouverneur général, il propose la construction d'une ville nouvelle européenne sur le Coudiat-Aty, conseillant de réduire cette dernière à 30000 habitants

"Le quartier français a ainsi tenté de dessiner l'échiquier, tandis que la zone musulmane conservait son irrégularité et sa fantaisie. Les rues orientées de la place de la Brèche vers la partie septentrionale de la ville sont reliées entre elles par des rues transversales"<sup>29</sup>.

La séparation en deux quartiers est supprimée en 1852, ainsi que le conseil municipal indigène. La préfecture est créée en 1849 et la municipalité en 1854.

Dès 1846, le plan d'alignement et de nivellement est mis en chantier par le service du Génie. Cette même année, une commission des alignements est créée. Cette dernière comprend le commissaire civil comme président, le commandant du génie, le conducteur chargé du service des bâtiments civils, le directeur des affaires arabes, et en voix consultatives, un négociant européen et un propriétaire indigène. Le plan d'alignement reprend en grande

---

28-Archives d'Outre-Mer, Constantine, lettre du gouverneur général au ministre de la Guerre, 1850.

29-Archives du Génie, Art.8 Section 1, carton n°7, Apostille du chef du Génie accompagnant les projets pour l'année 1850.

partie les décisions prises, dès 1837, par le service du Génie: traverser la ville par une voie carrossable, de la place Valée à la casbah. Le souci reste constant, pour les percements de voies à Constantine, de ne pas trop perturber la ville, d'aligner à partir de rues existantes:

"Entre la place Nemours et la rue d'Orléans, la pente est trop importante. Cependant, si l'on répartit la pente sur la rue Danrémont, on arrive à une pente de 18%, ce qui est possible (...) L'objection des étranglements est aussi facile à réfuter, il est évident qu'on ne peut changer une rue mauresque en une rue carrossable de 6 m sans faire de démolitions, mais il y en a certainement moins à faire qu'en perçant une nouvelle communication dans une masse de maisons, surtout quand on la coupe en biais, ce qui, pour la maison mauresque, équivaut à une démolition entière"<sup>30</sup>

Le Génie propose, dans un premier temps, de se contenter d'élargir la rue Danrémont jusqu'à la casbah.

"Rien n'empêche par la suite d'ouvrir une deuxième voie de la porte Valée au palais de la rue Caraman. Il n'y aurait à ouvrir que le morceau compris entre l'angle de cette rue et la place. Tout le reste serait une affaire d'alignement de voirie, qui s'exécuterait sans frais dans un avenir prochain, la majeure partie des maisons de la ville devant être rebâtie"<sup>31</sup>.

La délibération du conseil municipal précise que la ville se chargera de la partie de la rue comprise entre la place Nemours et

---

<sup>30</sup>-Archives du Génie, Art.8 Section 1, Apostille du directeur des fortifications accompagnant le projet pour l'année 1840.

<sup>31</sup>-Idem.

la casbah (la dépense est évaluée à 16000 frs pour les travaux et 10800 frs pour les acquisitions:

"Il est à désirer que toutes les acquisitions soient faites par la ville qui traiterait à meilleures conditions que l'Etat, et qui pourrait revendre les parcelles de terrains non employées, et dont la valeur sera augmentée par l'ouverture des rues"<sup>32</sup>(12).

L'autre partie de la rue Danrémont bordant la citadelle sera à la charge du ministère de la guerre. Cette partie de la voie se trouve sur des terrains militaires, et le Génie n'a pas la faculté de revendre les terrains. Les rues principales, créées sur le plan d'alignement de 1846, sont l'élargissement des rues existantes. De même, les places nouvelles sont réalisées à partir soit de carrefours élargis, soit de souks détruits, et dont on récupère l'emplacement. Les souks étaient formés de locaux en bois, construits le long de la rue principale. La commission d'alignement propose de conserver la rue Danrémont, de la place Nemours au carrefour d'Orléans, à 5 m de largeur, reportant la circulation sur la rue Caraman:

"La ligne vitale du quartier européen est la rue Caraman, depuis la porte Valée jusqu'à la place du Commerce, et se dirige de cette place vers la casbah en suivant les rues d'Aumale et Danrémont. Pour donner à la partie de la rue Danrémont, située entre la place Nemours et le carrefour d'Orléans, une inclinaison qui la rendit accessible aux gros roulages, il eût été nécessaire d'exécuter des déblais considérables dans les rochers et de bouleverser tout un quartier. La commission a pensé que le bénéfice résultant d'une pareille opération n'en compenserait pas les

---

<sup>32</sup>-Archives Nationales d'Outre-Mer, F 80, dossier sur Constantine.

inconvéniens, et dès lors, elle n'a donné au commencement de la rue Danrémont que la largeur strictement nécessaire pour le croisement de deux voitures, afin de porter aussi peu de perturbations que possible dans les propriétés riveraines"<sup>33</sup>.

La largeur des rues est très faible. Seule la rue Caraman, considérée comme le prolongement à travers la ville du tronçon commun de toutes les routes qui aboutissent à la place de la Brèche, est portée à 9 m et comporte des arcades. Une note de service du Génie du 23 Octobre 1840, exprime une réticence à intervenir sur la ville; la rue menant de la porte Valée à la casbah semble être la seule vraiment utile:

"Les emplacements restant en dehors de la rue seront loués aux enchères et concédés suivant la convenance du conseil municipal à la charge de reconstruire immédiatement sur un plan et un alignement déterminés par le Génie"<sup>34</sup>.

Il semble cependant difficile, d'après l'avis du chef du génie, d'obliger les propriétaires à construire suivant des règles, dans une ville comme Constantine. Il y a risque, par une surcharge financière, de ralentir le rythme des constructions dans la ville:

"A Alger, Bône et Oran, les alignements entraînent des ruines puis des reconstructions. L'activité et les capitaux ne manquent pas. Il y a pour bâtir une incitation perpétuelle dans le haut prix des loyers, que se dispute une population toujours croissante. A Constantine, l'accès est défendu, seuls quelques rares débitants sont tolérés. On ne saurait attendre des

---

<sup>33</sup> -Idem.

<sup>34</sup>-Archives du Génie, Art.8 Section 1, Constantine, carton n°1.

Indigènes appauvris des efforts pareils. Une maison démolie ne s'est pas toujours reconstruite (...) La dépopulation s'en suivrait. Ce serait d'ailleurs jeter un nouvel élément de misère au milieu d'une cité que, déjà notre venue, a si grandement modifiée au préjudice de ses habitants. Cependant, il faut reconnaître la nécessité de desservir la citadelle, qui commande Constantine. Une seule voie doit suffire et non deux. Celle qui fait subir le moins de dommages. Celle qui arriverait à El Kantara bouleverserait trop les parties traversées, creuserait à travers la ville de profonds ravins, qui laisseraient quelque fois les maisons riveraines et les rues traversières à 4 m au dessus du niveau adopté, et détruiraient, sans avantages suffisants pour compenser les embarras, une foule de propriétés, de boutiques ou de maisons, dont la conservation est indispensable. Il apparait clairement que la régularisation des premières rues de Constantine se fait sans problème. Les colons réclament aux-mêmes l'alignement et sont prêts à investir pour se construire sur leurs parcelles des maisons européennes à étages"<sup>35</sup> .

Le plan définitif d'alignement est arrêté par le ministre de la Guerre en 1852. Dès 1849, les premières déclarations d'utilité publique sont votées par le préfet. Le chef du génie insiste dans une lettre au préfet sur l'urgence d'une décision d'approbation des plans:

"Le plan d'alignement et de nivellement non encore arrêté régulièrement, je me trouve dans l'obligation de délivrer des alignements et des nivellements partiels aux propriétaires dont les maisons ,par suite de leur état de vétusté, doivent être reconstruites. Ces délivrances sont faites

---

<sup>35</sup>-Idem.

conformément aux plans , qui depuis 9 mois sont entre les mains de Mr le Ministre de la Guerre. Il en résulte que beaucoup de maisons nouvellement construites se trouvent en contrebas du sol actuel, ce qui rend les magasins du rez-de-chaussée inhabitables et occasionne à leurs propriétaires des dégradations et des pertes considérables"<sup>36</sup>.

Par contre, il ne semble guère hésiter à demander aux riverains de participer entièrement à la dépense d'établissement des trottoirs:

"La place du Commerce, les carrefours d'Orléans et de Danrémont, vu leur petite étendue, seront considérés comme de simples dépendances des rues d'Aumale et de Danrémont. La question de la coopération des propriétaires à l'exécution des trottoirs devant leur maison a été traitée parallèlement dans une note précédente. Cependant, par suite des antécédents établis dans les rues Caraman, d'Aumale et Danrémont, et à cause de la situation de ces rues dans le quartier européen, la ville pourrait laisser la dépense entière de la construction de ces trottoirs à la charge des riverains sans rencontrer aucune opposition d'eux-mêmes"<sup>37</sup>.

Ainsi, pour la rue Caraman, les expropriations, à la charge de la caisse municipale se sont élevées à 13500 frs, tandis que les démolitions et le pavage de la rue ont atteint 17084 frs et 3916 frs. Cette rue ne comportait pas de trottoirs; ceux-ci sont compris sous les arcades.

---

<sup>36</sup> -Archives d'Outre-Mer, F 80, dossier Constantine, lettre du chef du Génie de la place de Constantine au préfet, datée du mois de Septembre 1849

<sup>37</sup>-Idem.



Dans le même temps, la place du Palais est réalisée. Elle a pour objet de mettre en valeur et de dégager les abords du palais du Bey, lieu d'accueil des autorités militaires puis civiles. Cette place est refermée par la construction de l'église.

Constantine ne connaîtra pas la construction en son centre d'une place d'armes. Cette dernière sera tracée dans la citadelle et portera le nom de place Royale sur un plan du service du Génie, daté de 1837, au temps où la ville était interdite aux colons<sup>38</sup>. La place d'armes est conçue comme un complément de défense. Elle se situe au centre de la cité, considérée comme une place militaire dans son ensemble. Les indigènes conquis doivent se plier à cette transformation de la ville. A Constantine, cette dernière est laissée aux indigènes, seule la citadelle est la partie investie par l'occupation militaire.

Une autre place, celle du Palais, de forme régulière (un rectangle surimposé au plan de la ville turque) sur l'emplacement d'un souk, est créée en marge du tracé des voies les plus importantes. L'accès s'effectue par des voies diagonales ouvertes sur les angles de la place. Le palais du Bey occupe une façade entière de cet espace libre. A partir de 1850, la place principale de la ville civile deviendra la place Nemours, puis dénommée place de la Brèche, située à l'entrée de la ville, porte Valée. Ce schéma est significatif des hésitations entourant l'occupation de la ville; le général Valée refusant de supprimer le caractère arabe de la cité, il

---

<sup>38</sup>-BN, cartes et plans, plan de Constantine, service du Génie.

faut attendre 1844 et l'arrivée de Bugeaud au gouvernement pour permettre aux Européens de s'installer dans la ville.

A partir des rues principales élargies, Caraman et Danrémont, les ingénieurs tentent de réaliser un quadrillage en créant des rues transversales perpendiculaires, à partir des impasses qui sont rejointes les unes aux autres. Ainsi, la rue Desmoyens, reliant la rue Caraman à la rue Danrémont, est ouverte en 1850, date à laquelle l'alignement est approuvé et la DUP d'expropriation votée. La plupart des propriétaires ont été d'accord pour des transactions. Les travaux sont même engagés avant la fin des formalités d'expropriation. Les interventions dans la ville européenne vont bon train, à partir de 1844, sur l'initiative des propriétaires eux-mêmes. La puissance publique légifère souvent sur des alignements déjà constitués. Pour ouvrir la rue Desmoyens, deux immeubles devront être expropriés. Les expropriations seront réalisées à peu de frais. Pour l'un des immeubles, les propriétaires acceptent de conserver la partie du terrain qui ne tombe pas dans l'alignement. Pour réaliser rapidement cette rue, des travaux de consolidation seront effectués sur les immeubles en arrière de l'alignement. Pour les autres maisons, sujettes à régularisation, on attend qu'elles tombent en ruines, ce qui ne tarde pas. Cependant, l'ensemble de la rue ne sera pas de suite fini. Les immeubles bordant la nouvelle voie se feront attendre. Ainsi, du fait du nouvel alignement et du nouveau nivellement, des constructions importantes se trouveront, comme cela est courant à Alger, encaissées de plus de 2 m parfois. A propos de la rue Caraman, un conflit habituel s'est installé entre

les services civils et militaires, afin de décider du partage des charges financières entre les deux services. Le Génie désire contrôler la direction des travaux, mais reste très avare de ses finances. Il n'accepte de participer aux travaux que s'ils sont strictement militaires. Le directeur des fortifications fait remarquer que pour l'ouverture de la rue Camaran, les dépenses de pavage et d'acquisition des terrains doivent être à la charge de la ville (soit 3916 frs et 13500 frs). Tandis que le Génie prendrait en charge les terrassements et les démolitions, soit 17084 frs, au total 34500 frs pour l'ouverture de la rue. La demande de fonds, faite par le chef du Génie, est rapportée à 11000 frs par le directeur des fortifications, qui considère que l'ingénieur "comprend le mur de soutien de la place Nemours, ainsi que le déblai de la place". Le directeur est d'avis que ces travaux ne sont pas nécessaires pour la communication dans la ville et n'ont d'autre but que d'avoir une place à l'entrée de la ville. Ils doivent être exécutés par le service du Génie. Néanmoins, le directeur propose d'accorder la totalité des fonds en exprimant le désir qu'on fasse en sorte de permettre aux voitures d'aborder facilement Dar El Bey<sup>39</sup>.

Par ailleurs, Dar El Bey est l'objet d'un projet par le service du génie de 1841. Le directeur des fortifications fait part, dans une apostille, d'une proposition, avec laquelle il ne semble pas d'accord, de transformer cet édifice en caserne. Ce texte nous permet de connaître une attitude des ingénieurs militaires face à la

---

<sup>39</sup>-Archives d'Outre-Mer, F80, dossier Constantine, note de l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées, datée du 23 Octobre 1840.

réutilisation des bâtiments anciens et de l'image qu'ils ont des constructions turques:

"Le directeur a acquis la conviction que cette masse informe de constructions, jetées çà et là sans aucune symétrie et occupant une grande superficie de terrain, ne pouvait être réutilisée convenablement, commodément comme une caserne d'infanterie. Par la suite, cependant, le directeur a donné au chef du génie l'ordre d'étudier la réutilisation de ces bâtiments (...) Les bâtiments qu'on désigne par Dar El Bey méritent-ils d'énormes dépenses? Nous avouons même que nous sommes effrayés en pensant qu'on va porter la pioche au milieu de tous ces vieux murs mal construits et qu'il est d'autant plus difficile et dangereux d'y toucher qu'ils sont, en général, d'une épaisseur considérable et ne sont composés que de deux parements sans liaison. Pour nous, donc, qui avons appris par une longue et dispendieuse expérience à combien de mécomptes on s'expose en portant le marteau dans de vieilles mesures. Nous n'hésitons pas à proposer de rejeter toutes ces prétendues améliorations. Dans tous les travaux, les plus difficiles, sans contredit, sont ceux qui consistent à régénérer un vieux bâtiment et à tenter de lui donner une destination satisfaisante, en renonçant complètement à celle qu'il avait reçu primitivement. Nous considérons comme une grande imprudence d'essayer une pareille entreprise, nous qui manquons du nombre indispensable de surveillants pour nos travaux neufs, et qui n'en avons aucun habitué aux détails si minutieux, dans lesquels entraînent la refonte de vieux bâtiments. Nous pensons qu'il faut continuer à utiliser tels qu'ils sont, tous ceux de ces énormes bâtiments qui tiennent sur pieds, que si certaines parties menacent ruines, il faut les démolir pour qu'elles

n'entraînent pas dans leur chute les parties voisines, que s'il résulte de ces démolitions des places libres de quelques importance sur la voie publique; il faudra faire de suite des constructions"<sup>40</sup>.

En 1848, les services civils songent à intervenir sur le quartier strictement indigène, afin de tracer une voie reliant la porte Valée au pont El Kantara, le seul passage au dessus du ravin.

Dans une lettre au gouverneur, les services civils pensent avec le conseil supérieur:

"qu'il ne faut entamer les travaux de la rue Nationale qu'à la demande des propriétaires de l'alignement. Cette voie a l'avantage de soustraire l'administration de la nécessité des expropriations. Il suffit d'interdire aux propriétaires riverains toute espèce de travaux confortatifs, qui tendraient à consolider les constructions existantes et par conséquent en prolongerait l'existence"<sup>41</sup>.

Cette rue sera réalisée entre 1854 et 1865. La voie est achevée en 1868, date à laquelle on refait la façade de la grande mosquée, entamée par l'alignement. C'est la seule voie constituée sur une direction ne s'appuyant sur aucun tracé préexistant. Cela entraîne de nombreuses destructions le long de la rue et à l'intérieur des îlots.

Dans les projets pour 1866-1867, un rapport nous fait part de la demande faite par le maire pour rectifier le front près de la porte Valée, afin de dessiner "correctement et géométriquement" la place

---

<sup>40</sup>-Archives du Génie, Art.8 Section 1, Apostille du chef du Génie de la place accompagnant les projets pour l'année 1841.

<sup>41</sup> -Archives d'Outre-Mer, F 80, lettre du conseil supérieur au gouvernement général, datée de 1848.

de la Brèche et d'en faire un espace public important. Les principaux équipements civils doivent y prendre place. L'armée accepte de céder à la commune sept immeubles, occupés par les militaires: une caserne, deux mosquées transformées en magasins et en casernes, une maison de janissaires et une maison particulière. Il est prévu d'entourer cette place d'un théâtre et d'un marché couvert, qui deviendra par la suite la préfecture. Cette place demeure encore aujourd'hui un espace central de la ville. La commune doit évidemment prendre en charge les frais de rectification de l'enceinte. Ces équipements seront les premiers bâtiments civils importants construits définitivement dans la ville.

Ainsi, la ville européenne se constitue par transformation de la ville ancienne. Les rues sont rectifiées, les places sont déblayées et créées, les voies sont pavées pour être rendues praticables aux véhicules, les maisons européennes s'élèvent un peu partout, s'accolant directement sur les maisons turques. Cependant, ces transformations ne suffisent pas aux besoins croissants de la colonisation. La population européenne augmente très rapidement: 1083 habitants en 1844, 4462 en 1850, et 10360 en 1866. En 1846, on parle déjà de créer une ville nouvelle. Le chef du Génie de la place écrit dans une apostille:

"Dans la ville actuelle, à moins d'expulser la population indigène qui est déjà très compacte et très resserrée elle-même, et de s'emparer des maisons qu'elle occupe, encore serait-il impossible, même de cette manière, de trouver des emplacements convenables à cause de la pente considérable du rocher sur lequel est établi la ville, pente sur laquelle on pourrait, sans

d'immenses déblais de rues, installer de grands équipements, tandis que de petites maisons arabes ont pu facilement s'y adapter. Il est donc indispensable de chercher dans l'enceinte agrandie la place qui manque dans l'enceinte actuelle. Cette place doit être telle qu'un centre de population civile puisse s'installer autour des établissements militaires, de manière à former le noyau d'une ville nouvelle que l'on mettrait en communication directe avec l'ancienne"<sup>42</sup>.

Le service du Génie propose donc de créer une nouvelle ville autonome et indépendante de l'ancienne cité. Ce nouveau centre de colonisation comprendra ainsi un quartier civil et un quartier militaire: le Bardo. Ce centre sera relié à Constantine par le pont El Kantara, et par une enceinte continue à cheval entre les deux rives du Rhummel. Ce projet entraîne la construction d'un mur de soutènement de 50 m de haut. Ce travail inadmissible sera refusé par la commission consultative. L'autorité civile ne considère pas l'enceinte comme indispensable pour ce quartier. Elle propose donc un plan d'alignement. Un plan du chef du Génie reproduit les alignements indiqués par la commission. Le projet propose au Bardo, non pas une véritable ville nouvelle, mais un simple faubourg, un lotissement

"Plusieurs colons, aubergistes, sont déjà établis dans des constructions provisoires, soumises à la condition d'être démolies à la première réquisition de l'autorité militaire sur le terrain qui avoisine le quartier militaire du Bardo. Les colons demanderont instamment qu'il leur soit

---

<sup>42</sup> -Archives du Génie, Art.8 Section 1, Apostille du chef du Génie accompagnant les projets pour l'année 1846

tracé des alignements et qu'on leur laisse la facilité de bâtir en maçonnerie"<sup>43</sup>.

L'administration du Domaine insiste pour que le service du Génie détermine les directions suivant lesquelles doivent être tracés les lots qu'elle doit vendre à l'enchère autour de ce quartier:

"Le plan est réalisé de manière à ce que tous les lots soient séparés par des rues, dont le maximum de pente soit 30%. Ainsi, il semble indispensable, pour que les colons puissent s'installer le long des rues, le terrain très accidenté nécessitant de fort déblais, que l'Etat supporte le coût de ces travaux qui s'élèvent à 4000 frs"<sup>44</sup>.

Ce plan, dessiné par le Génie en 1846, présente des lots non orthogonaux, en général autour d'une forme en losange. Le quartier comprend une place centrale trapézoïdale, géométrie irrégulière, peu appréciée d'habitude par les hommes de l'art. L'armée se réserve les seuls espaces plans permettant d'y implanter des établissements importants. La proposition d'établir des établissements civils près du quartier du Bardo est refusée par l'autorité civile. On conserve le site du Coudiat-Aty, sur lequel l'administration a mis depuis longtemps son dévolu. La commission d'alignement est disposée, pour tracer son plan, à ne pas tenir compte du monticule sur lequel est placé la redoute. Ainsi, se posera durant de nombreuses années le problème de l'arasement de la colline du Coudiat-Aty. Il faut attendre 1852 pour que la

---

<sup>43</sup>-Archives du Génie, Art.8 Section 1, Constantine, carton n°5, Apostille du chef du Génie accompagnant les projets pour l'année 1848. Ce texte comporte un titre : "construire l'enceinte de la ville agrandie."

<sup>44</sup> -Idem



commission consultative présente le premier plan d'alignement pour le quartier. Le projet est le plan d'une ville nouvelle en damier. Elle comprend une place centrale autour de laquelle sont prévus des établissements publics. Le plan est tracé de manière à relier au mieux ce quartier nouveau à la ville existante, déjà transformée par les Français. Une grande place est prévue derrière la place Nemours. La nouvelle ville comprend un axe principal liant la place centrale à la place de la Brèche. Cette rue est dans l'axe de la rue Caraman. En 1865, date à laquelle Napoléon III effectue son voyage en Algérie, le Coudiat-Aty n'est toujours pas nivelé. La surface réservée pour les Européens dans la vieille ville est alors de l'ordre de 15 ha, dont 5 ha déjà utilisés par la citadelle. Celle réservée aux Indigènes représente aussi 15 ha, dont 4 ha pour le quartier juif. Cette superficie trop restreinte devient vite insuffisante. Les premiers faubourgs se constituent sur deux espaces: autour du Coudiat-Aty et derrière le pont El Kantara, dans le quartier Saint Jean, là où l'on décide de construire la gare en 1865.

A Alger comme à Constantine, Napoléon III défend l'espace des Indigènes et conseille de créer de nouvelles villes ou des quartiers neufs en dehors des vieilles cités. La visite à Constantine de l'Empereur favorise certaines décisions concernant notamment l'arasement du Coudiat-Aty et la construction de la gare. L'empereur insiste aussi pour faire réduire de 25m la servitude militaire du côté du Coudiat-Ati afin de permettre la construction

d'une halle de marché. Le Coudiat-Ati ne sera cependant nivelé qu'en 1873.

Contrairement aux autres villes étudiées, les faubourgs se constituent avant que le Génie n'ait pu tracer un plan d'alignement pour un quartier nouveau, une extension de l'ancienne ville. Ainsi, le projet de 1852 n'a aucune influence sur l'aménagement du nouveau quartier du Coudiat. Des rues européennes encerclent, sans plan préétabli, la colline couronnée d'un fortin. De longues négociations ont accompagné l'action sur le Coudiat. La colline appartient au Domaine, et l'Etat hésite à concéder le terrain à la commune. Un emprunt est fait au Crédit Foncier. L'arasement du Coudiat sera la seule opération d'urbanisme réalisée grâce au crédit. La commune concèdera les travaux à un entrepreneur.

En même temps que l'arasement du Coudiat, est posée la question de la reconstruction du pont El Kantara, détruit en 1857. Il ne sera de nouveau établi qu'en 1864 Cette construction fera l'objet d'un différent entre le service du génie et celui des ponts-et-chaussées. La question, pour le Génie, est de savoir qui va être responsable des travaux du pont. Le Génie considère que ce pont est un élément de la défense de la ville, il considère indispensable d'augmenter le système de fortification à cette entrée de la cité. Le procès verbal d'une séance de conférence entre les deux services, en 1860, au sujet de la construction du pont, nous donne la position du Génie:

"Nous avons sur cette question notre amour propre et nous nous croyons capables d'exécuter de grands travaux et nous verrions avec peine qu'ils nous soient enlevés sans aucune raison".

Par la suite, le Génie exprime son regret:

"Que le pont ne soit pas tout en maçonnerie dans un endroit où il y a tant de carrières. Le fer et la fonte sont des moyens employés par les ingénieurs modernes dans notre siècle industriel, mais on ne peut pas dire que les travaux, dont ces matières font partie seront transmis à la postérité comme ceux des Romains. Vu la dépense que doit atteindre la construction d'un pareil pont, le chef du Génie n'aurait fait aucune réflexion s'il n'avait eu connaissance du beau mémoire du capitaine Denfert, qui vient de paraître, sur les voûtes en berceau"<sup>45</sup>.

Chaque service désire contrôler lui-même les travaux du pont. Le service du Génie est opposé à la construction du pont en maçonnerie. Cet avis met en valeur la différence de recrutement et de culture entre les ingénieurs du Génie et ceux des Ponts-et-Chaussées. Les premiers sortent, en général, plutôt de l'aristocratie attachée aux traditions, tandis que les seconds font partie de la bourgeoisie industrielle et d'affaires, prête à utiliser toutes les nouvelles techniques.

A Constantine, l'armée n'a pas attendu la construction d'un quartier nouveau pour agrandir ses établissements. Plusieurs établissements importants se sont installés à l'extérieur de la ville:

---

<sup>45</sup>-Archives du Génie, Art.8, Section 1, Constantine, carton n°9 : "Procès verbal de la conférence sur le nouveau pont d'El Kantara" Le service du Génie, le service des Ponts-et-Chaussées, le maire et l'architecte-voyer de la ville assistent à cette séance. Elle est rapportée par l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées, 1860.

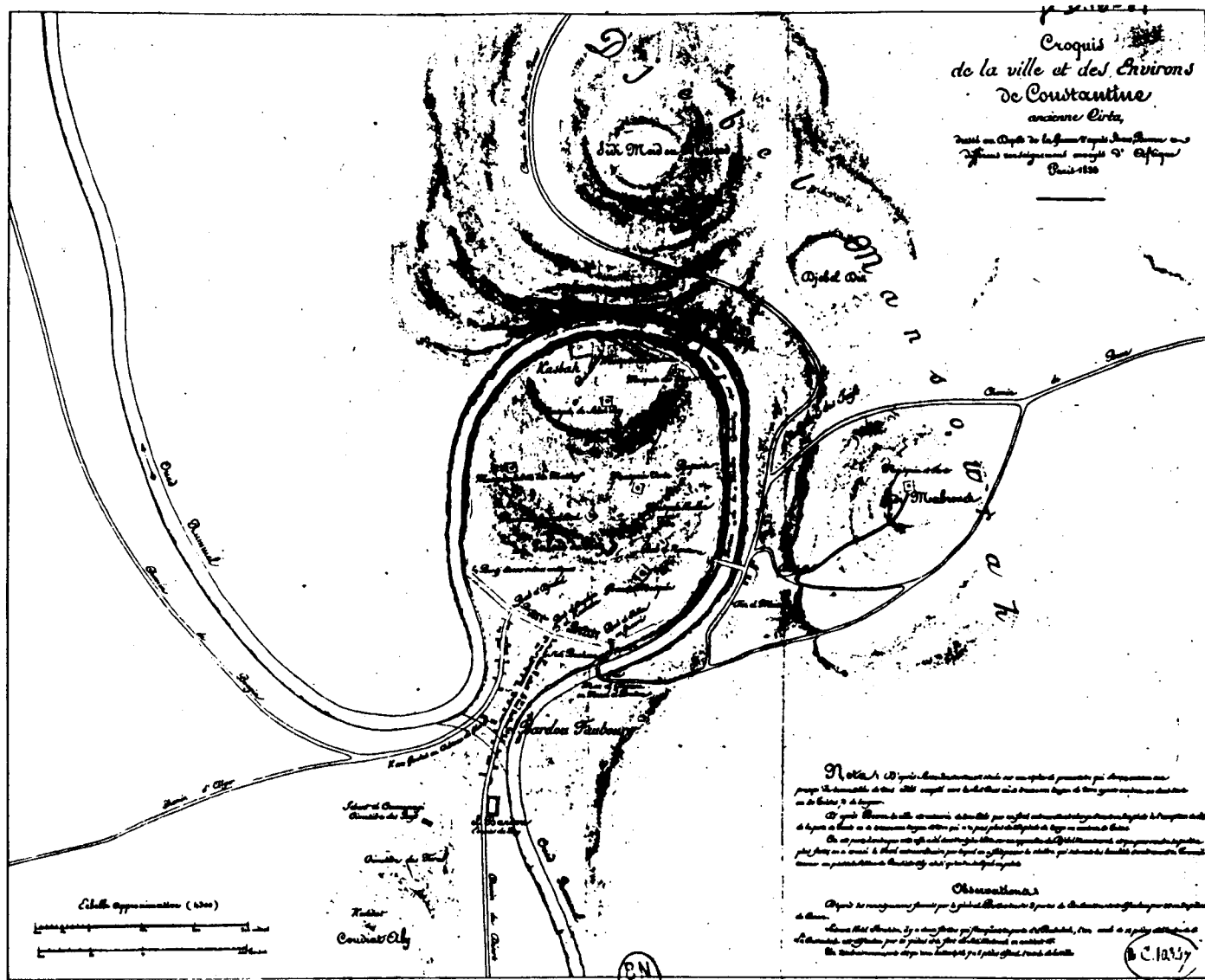
les casernes du Bardo (3 ha) et le quartier Gallifet (10 ha). Le projet du Coudiat aurait été sans doute plus vite réalisé si l'armée y était intervenue directement dans son propre intérêt. Dans les autres villes d'Algérie, le service du Génie prend en charge le plan d'alignement de l'extension de la ville, car les terrains appartiennent au Domaine, et l'armée se réserve certaines surfaces nécessaires à la construction des bâtiments, qui ne trouvent pas place dans l'ancienne ville.

L'exemple de Constantine trouve son intérêt dans le fait que la ville n'a pas connu le développement habituel des autres villes d'Algérie. La transformation de la vieille ville n'a pas consisté en la création d'une place centrale et d'un quadrillage régulier de nouvelles rues, superposé à l'ancien tracé de la ville turque. La constitution des nouveaux quartiers à l'extérieur de la cité ancienne n'est pas projetée selon un plan unique permettant de créer un ensemble homogène. L'environnement géographique (la situation de la ville) et politique (la volonté de préserver les quartiers indigènes) s'opposent à ce schéma. Ainsi, l'espace central, créé par les Européens, est extérieur à la ville. Il devient un espace libre liant les faubourgs de l'ouest à l'ancienne ville. La place de la Brèche, tracée en 1867, et le boulevard de l'Ouest, réalisé sur l'enceinte, deviennent les lieux d'implantation des édifices publics définitifs: préfecture, poste, mairie, théâtre, ainsi que les banques et les hôtels. La cathédrale est construite au bord de la place du palais du Dey, espace central du quartier européen de la ville arabe. Malgré le percement de la rue Nationale, la grande mosquée est

protégée et laissée au culte musulman. Les raisons sont multiples. Constantine est une ville dont la tradition religieuse et culturelle est solidement établie. Les Français sont contraints de respecter cet état de fait et d'intervenir avec plus de précaution face aux établissements musulmans. De plus, la grande mosquée se trouvait placée dans le quartier indigène de la ville ancienne restructurée. Elle était ainsi bien éloignée de la cathédrale. L'armée étant peu intervenue dans l'aménagement de la ville, les archives de ce service contiennent peu de documents sur les différents projets d'aménagement.

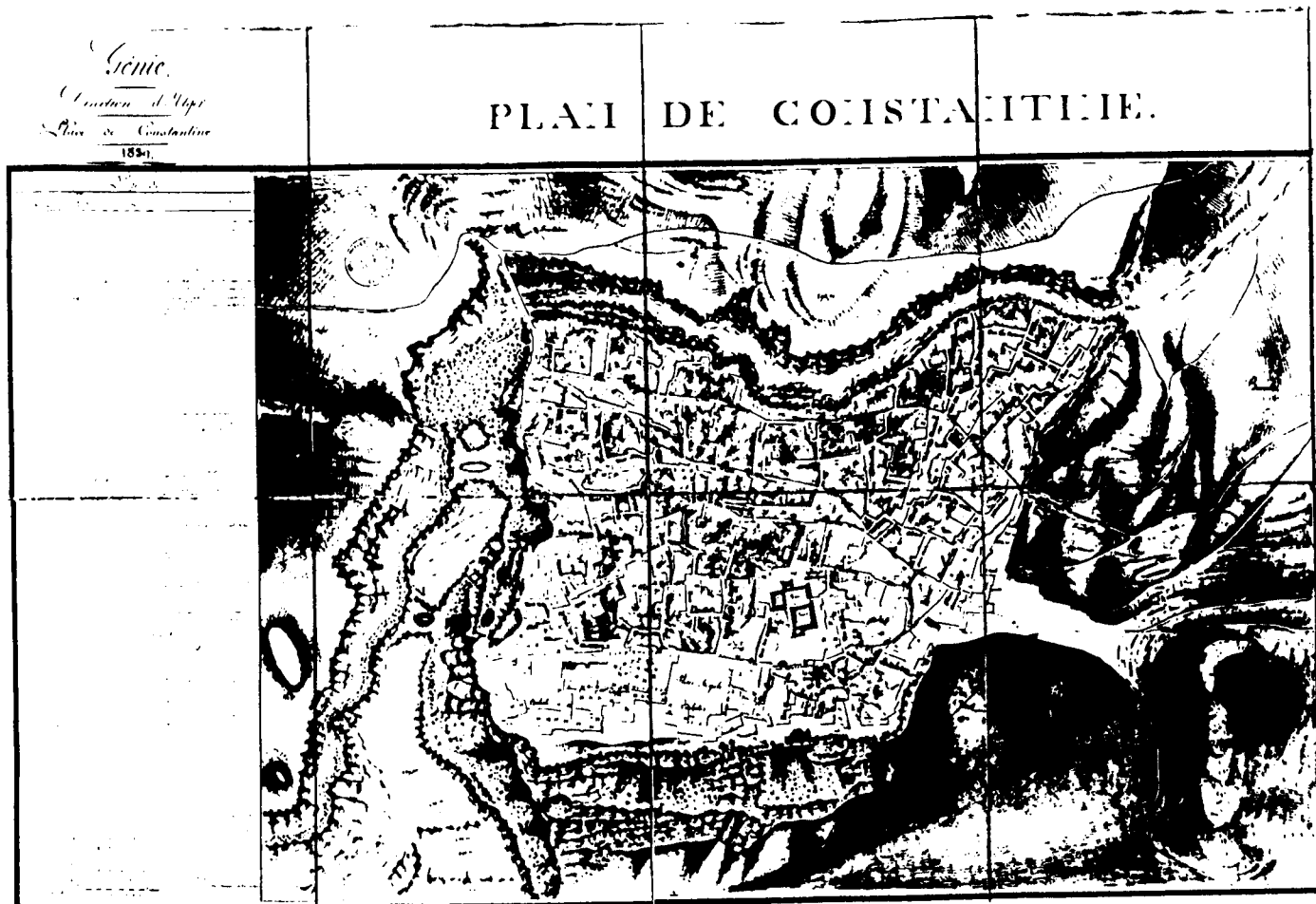


LA TRANSFORMATION DES VILLES PRÉCOLONIALES  
ALGÉRIE: 1830-1880



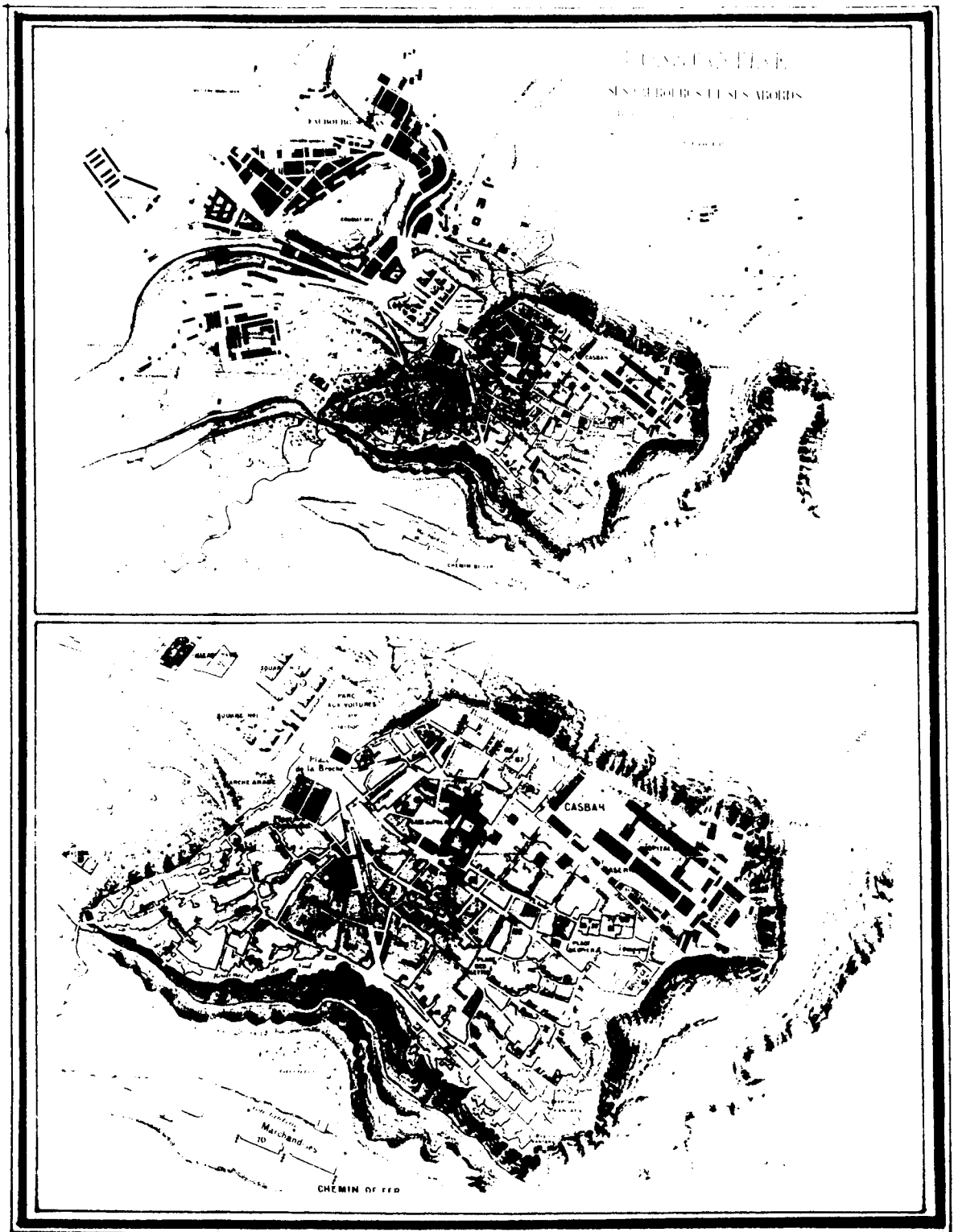
19- Constantine, croquis de la ville et de ses environs fait d'après les renseignements envoyés d'Afrique pour préparer la conquête, 1833, BN. Sur ce dessin, sont notés les éléments principaux de la place: les mosquées, les portes, les routes d'accès et la citadelle.

LA TRANSFORMATION DES VILLES PRÉCOLONIALES  
ALGÉRIE: 1830-1880



20- Constantine, 1839, service du génie, BN.  
La place d'armes ou place royale se trouve située à l'intérieur de la casbah.

LA TRANSFORMATION DES VILLES PRÉCOLONIALES  
ALGÉRIE: 1830-1880

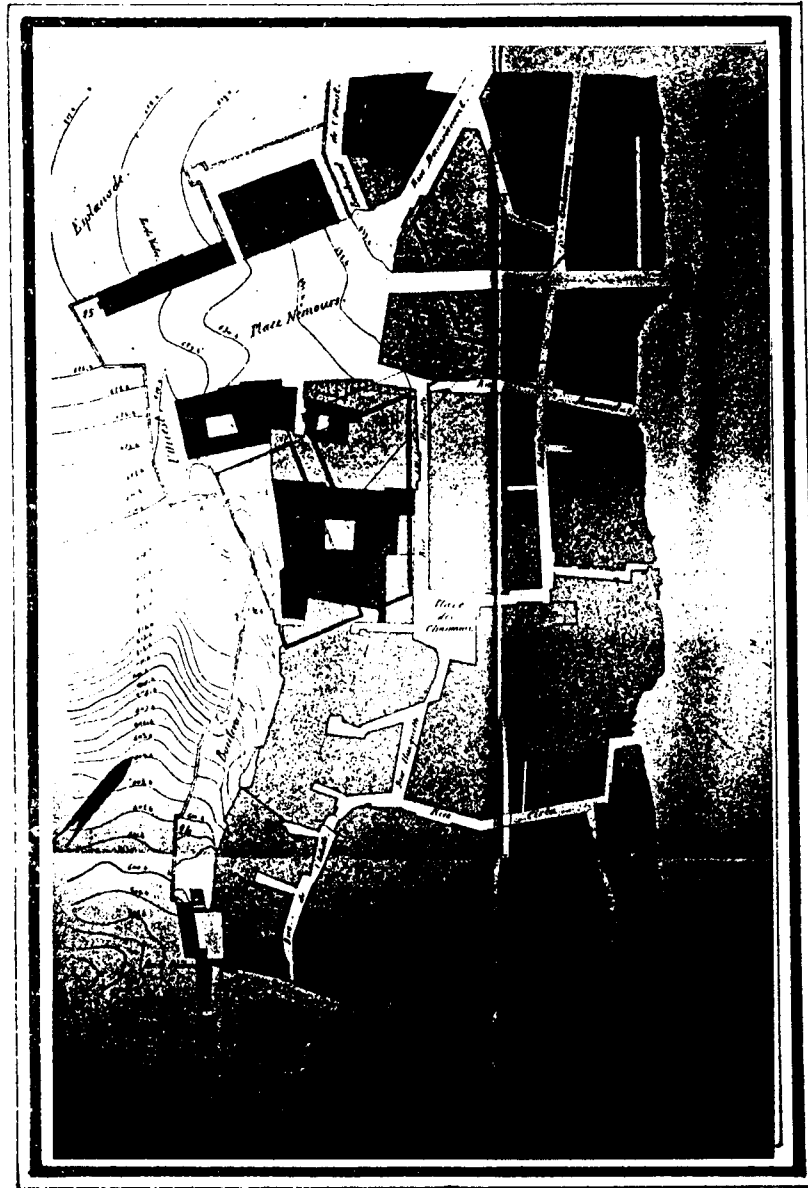


21- Constantine, ses faubourgs et ses abords, 1875, Archives Nationales.  
La ville est séparée en deux parties distinctes de part et d'autre de la rue de France:

- La partie européenne largement drainée par de nouvelles rues.
- La partie indigène où seule la rue Nationale ouverte en 1865 relie la place de la Brèche au pont d'El Kantara. Les faubourgs se développent sans plan autour du Koudiat Aty non encore arasé

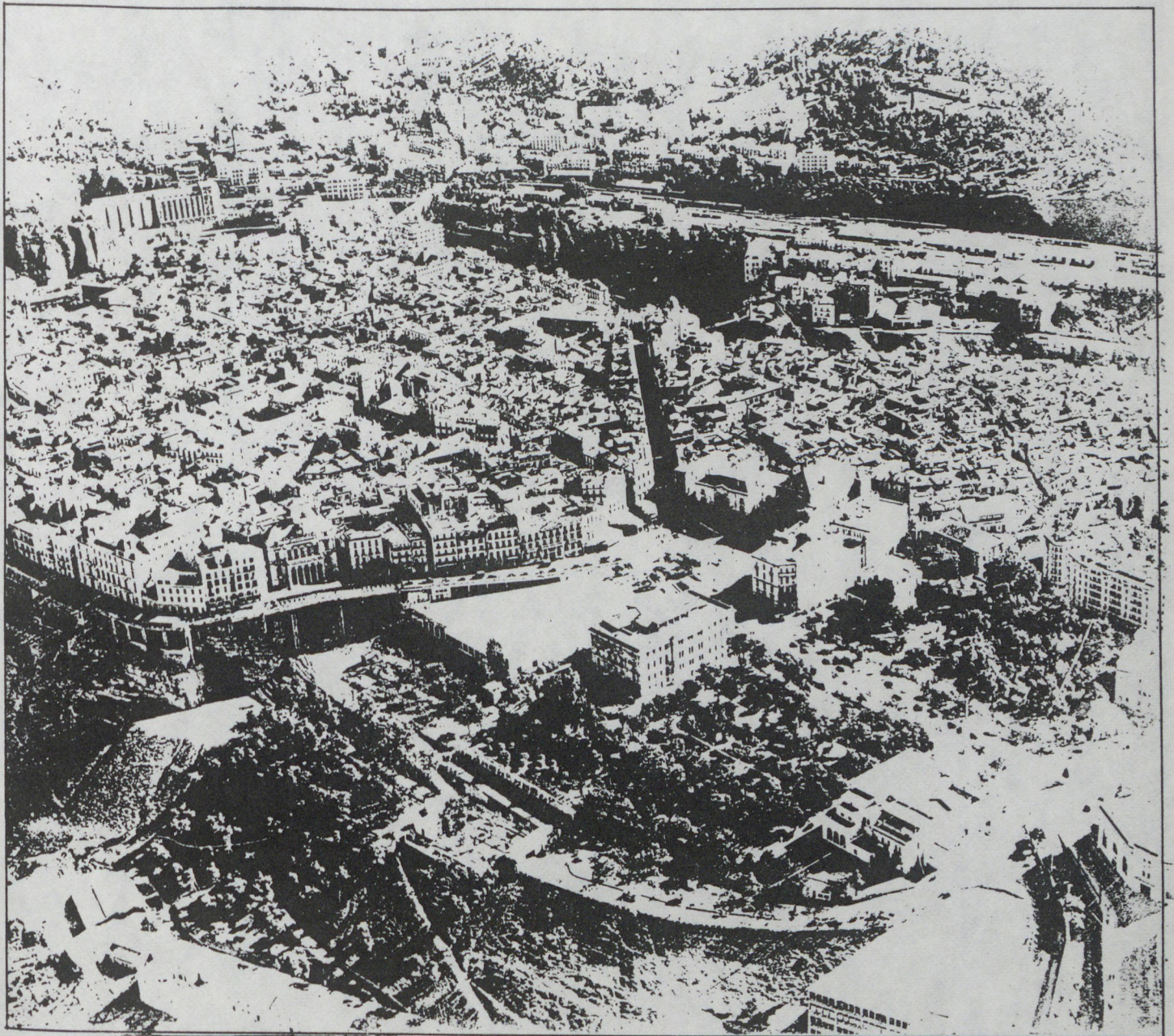


LA TRANSFORMATION DES VILLES PRÉCOLONIALES  
ALGÉRIE: 1830-1880



22- Construire la place de la Brèche, 1866, SHAT, Archives du Génie.  
Projet de régularisation de la place de la Brèche qui devient l'espace public principal de la ville et sert de liaison entre la cité turque et les faubourgs européens. On y construit des édifices publics: le théâtre, le crédit foncier, la banque d'Algérie, la poste centrale. L'amorce de la rue Nationale est tracée.

LA TRANSFORMATION DES VILLES PRÉCOLONIALES  
ALGÉRIE: 1830-1880



23- Constantine, photographie à vol d'oiseau, 1930, ANOM.  
En premier plan la place de la Brèche régularisée et surplombée par le boulevard des fortification le long duquel se trouve plusieurs équipements publics. On remarque la percée de la rue Nationale à travers le tissu de la ville arabe.

## BONE

Bien avant l'occupation d'Alger, Bône était le seul port de la province (avec La Calle) ouvert au commerce avec l'Europe. Ainsi, un ancien agent de la compagnie d'Afrique était revenu en France au moment où les relations avaient été rompues avec la Régence d'Alger. Quand il connaît l'occupation d'Alger, il assaille le gouvernement pour obtenir le rétablissement des pêcheries de corail et des comptoirs de commerce de La Calle et Bône. Cet agent, connaissant bien Bône, propose de se mettre à la disposition du général en chef, et obtient de précéder l'expédition et de devenir interprète militaire.

En 1830, Bône compte 1500 habitants. La population semble avoir diminué depuis que le Bey a pris le monopole du commerce avec l'Europe. Un certain nombre d'habitants de la ville sont partis travailler dans d'autres ports. La ville constituait un important entrepôt des produits de l'Afrique et un centre pour les échanges avec les villes commerciales de la Méditerranée occidentale (Gêne, Pise et Florence). Ainsi, les Bônois sont-ils plutôt favorables à l'arrivée des Français, susceptibles de supprimer le joug du Bey.

Bône est la deuxième ville occupée par les Français. Le maréchal Bourmont débarque le 5 Juillet 1830. Dès le 3 Août, les tribus se mettent en armes, la fin du combat a lieu le 11 Août.

Cependant, en France, la déchéance de la monarchie de Charles X entraîne le départ des Français de Bône, appelés à rentrer d'urgence dans leur pays. L'occupation réelle de la ville va prendre effet en 1832. Les militaires et l'état-major logent dans la maison du Bey:

"La ville n'était encore qu'un monceau de ruines, absolument dénué de ressources et où tout était à créer (...) A l'époque où nos troupes en prenaient possession, Bône était bien déchue de son ancienne prospérité. Ses ruelles étroites et tortueuses ne renferment aucun bâtiment digne d'être cité, à l'exception de trois mosquées dont l'une d'elles, celle de Sidi Bou Merouan, fut, dès les premiers jours, transformée en hôpital militaire. Il n'en reste aujourd'hui que le minaret, grosse tour carrée de 20 m de haut, donnant d'un côté sur la mer et le port, de l'autre sur la ville et la plaine et une petite nef qui sert de chapelle à l'hôpital militaire (...) Au centre de la ville se trouvait un carrefour, seul espace un peu vaste, dont nous avons obtenu la place d'armes en démolissant d'anciennes masures et en donnant aux nouvelles constructions un alignement régulier. Le côté oriental de cette petite place, si fraîche et si gracieuse, était occupé par une mosquée, oeuvre de Salah Bey de Constantine, qui la fit construire vers la fin du siècle dernier (...) Dans la rue Danrémont, qui n'était à cette époque qu'un boyau tortueux et étroit, se trouvait une troisième mosquée, simple oratoire, qui, tombée dans le domaine privé, servit d'abord de brasserie. Achetée par la ville, cette construction fut démolie, et, sur son emplacement, s'élève aujourd'hui un bâtiment renfermant la justice de paix et la bibliothèque. A l'exception des trois mosquées, les rues de Bône offraient au regard des nouveaux venus un spectacle lamentable. La ville est fort sale, dit un contemporain, il est difficile de ne pas rencontrer dans

chaque rue de la viande corrompue, des quantités de rats morts, des immondices de toutes espèces. Beaucoup d'égoûts sont obstrués. Le défaut des latrines communes oblige les militaires à disposer leurs excréments autour des maisons, et il y a ainsi dans la ville cinq ou six foyers d'infection, qui n'existaient même pas quand les barbares étaient maîtres du pays (...) Si la ville n'était qu'un amas de décombres et de maisons en ruines, la vieille enceinte délabrée, que nous léguait les Turcs, était elle-même en piteux état. Elle enfermait Bône dans un quadrilatère irrégulier de 16,50 m, dont deux côtés font face à la mer.

De cet amoncellement de ruines, de ces cloaques malsains, il fallait faire surgir une ville nouvelle. Cette tâche n'effraya pas le dévouement de notre modeste et courageuse armée. Il importait en premier lieu de mettre la ville à l'abri d'une attaque, et de réparer l'enceinte. Puis, il fallut enlever les décombres qui l'obstruaient en mains endroits, et démolir les maisons voisines pour créer une voie de circulation longeant l'intérieur des remparts. Mais, ce n'est pas seulement à la restauration des murs extérieurs que nos officiers du Génie eurent à appliquer le zèle et le dévouement, dont ils firent preuve.

A l'intérieur de la ville tout était à créer: l'hôpital pour les malades, dont le nombre déjà considérable croissait chaque jour,. On affecte à cet usage la mosquée de Sidi Bou Mérouan, mais, comme on y pouvait loger que 106 hommes, sept maisons voisines furent aménagées le plus confortablement possible.

Il n'existait dans Bône aucun bâtiment ayant servi de caserne ou qui fut propre à en servir. On choisit, à côté du rempart, les maisons les moins en

ruine, on les divisa par flots, formant chacun une sorte de caserne renfermant quelques chambres, où furent parquées les troupes.

Les chambres du rez-de-chaussée, dit le médecin militaire, sont sombres, étroites, humides, sans un seul plancher, beaucoup sans toiture, incapables de mettre à l'abri de la pluie, où vivent des milliers de rats, lézards et autres animaux"<sup>46</sup>.

En 1833, la garnison comprend 5500 habitants, dont un tiers se trouve à l'hôpital. Les environs de Bône, où sont effectués de nombreux travaux et expéditions, sont couverts de marécages et sont peu salubres. La ville comprend, devant le porte de Constantine, à l'intérieur des remparts turcs, un caravansérail, qui sera utilisé en caserne, et au nord, à l'extérieur de l'enceinte, une Casbah contenant, à l'arrivée des Français, des casernes de janissaires en ruines.

"En premier lieu, il faut établir un rempart assez large pour établir une circulation continue autour de la ville. On a travaillé en même temps à démolir des maisons pour former la rue des Remparts. Puis, on a débloqué l'enceinte sur le bord de la mer, renforcé l'enceinte là où elle n'existe plus, puis, fait disparaître les atterrissements des sentiers; qui facilitent l'accès des rochers. Enfin, il a fallu élargir et approfondir le fossé"<sup>47</sup>.

Le service du Génie commence, dans une ville existante, à rendre nette, pour des raisons de défense, les limites de la ville. Les

---

<sup>46</sup>-La description de la ville de Bône est extraite de "L'histoire de Bône", Bouyac, Paris, Oudin, 1892. Bouyac était contrôleur civil suppléant de la ville, et interprète militaire au début de la colonisation.

<sup>47</sup> -Art.8 Section 1, Occupation de la ville à partir de 1832, Apostille du chef du Génie, projet pour 1833-1834, carton n°1, Bône.

cités turques possèdent, en général, une enceinte ("une mauvaise muraille flanquée de tours nombreuses, hautes de 6 m à 10 m, et en mauvais état") le long de laquelle sont rejetées les activités indésirables dans la ville: habitations précaires, industries polluantes, tanneries, menuiseries, teintureries, etc. Ainsi, était adossée à l'enceinte une profusion de barraques et de constructions précaires. Le service du Génie désire pour chaque fortification réaliser un chemin de ronde bien accessible, afin de posséder des communications aisées pour les convois militaires. Ces travaux permettent d'obtenir une ville, bien ordonnée dans ses limites, une rue circulaire autour de la ville et des îlots nettement dessinés le long des remparts.

Dans le même temps, le Génie s'occupe de répartir les principaux édifices turcs, religieux et militaires, ainsi que les maisons particulières appartenant soit à des habitants qui se sont enfuis, soit souvent à des habitants de Djijelli expulsés par les Bônois pour avoir refusé de se soumettre aux Français (ces maisons sont au nombre de 25 ou 30). Ainsi, l'hôpital est installé dans une mosquée. On y rattache sept maisons voisines, qu'on élève d'un étage:

"On a cherché à conserver dans le projet le caractère architectural qu'a le bâtiment. On le couvrira en terrasses à la mode du pays pour obtenir plus de fraîcheur au premier étage"<sup>48</sup>.

Les maisons le long du rempart furent choisies pour loger les troupes. En effet, une bonne partie des constructions furent

---

<sup>48</sup>-Idem.

détruites pour construire la rue ceinturant la ville. Sur les emplacements restés libres, le service du génie y élève les bâtiments définitifs pour les casernes.

"Cette ville que l'on ne regarde que du point de vue militaire est appelée à jouer un rôle bien plus grand dans l'avenir. La plaine du Bouzira est fertile, comme les plus belles provinces de France. Avant de penser à coloniser, nous devons nous rendre maîtres du pays, maîtres à ne pouvoir jamais craindre de rétrograder. Ce sera par le moyen de positions militaires bien choisies. Du moment que l'on aura établi les troupes dans des positions extérieures, la ville ne sera plus obligée de garder une aussi forte garnison. On pourra dès lors rendre aux malheureux habitants, qui presque tous sont dans la misère, les locaux qui leur appartiennent. L'armée s'est emparée de presque toutes les maisons lors de son arrivée"<sup>49</sup>.

Simultanément à la réparation de l'enceinte et à la transformation des bâtiments existants en bâtiments militaires, le service du génie a décidé d'aménager le seul espace vide de la ville: un carrefour un peu élargi, sur lequel ouvre la grande mosquée. Il est décidé de démolir "quelques masures" et de créer une place carrée au centre de la ville. Les Français conquérants ont besoin d'une ville lisible, compréhensible selon leurs critères et utilisable pour leurs besoins. La ville arabe a toujours été analysée par les Européens comme un établissement sans ordre, sans hiérarchie. Il n'y aurait pas de centralité. Cependant, d'après la thèse de

---

<sup>49</sup>-Idem



N. Zehira<sup>50</sup>, les villes islamiques se structurent autour d'un noyau, constitué de la mosquée, du palais du gouvernement et des souks. Ces éléments sont situés sur les axes les plus importants de la ville, la traversant d'une porte à l'autre. Que ce soit à Alger ou à Bône, les Français ne se sont pas trompés, et ont justement repéré un centre dans la ville pour y tracer la place d'armes centrale, de forme régulière. Il s'agit d'occuper ce lieu et d'y indiquer le changement de pouvoir. Ce projet de place est projeté et réalisé à partir de 1833<sup>51</sup>. Il s'agit en même temps d'élargir les rues menant à la place d'armes, de manière à permettre aux troupes et aux convois de traverser la ville sans encombres et d'atteindre la citadelle:

"Enfin, on ne communique aujourd'hui de la ville à la citadelle que par un chemin muletier, il conviendrait d'établir une rampe praticable aux voitures. De plus, l'espace entre la citadelle et la ville est aujourd'hui tout ouvert. Il conviendrait également de le fermer en reliant la place d'armes et la porte de la citadelle d'une part, et avec la redoute de l'autre. Cette liaison se ferait par un simple retranchement"<sup>52</sup>.

Le reste de la ville est régularisé au fur et à mesure, en suivant la direction des rues existantes. La spéculation va bon train:

"Afin de déterminer les biens qui tombaient dans le domaine public, autant que pour éviter le retour de scandaleuses spéculations, entreprises par des gens sans scrupules, au début de notre conquête, un arrêté du 7

---

50. Zehira (Naïdja), "La centralité à Alger", thèse de 3ème cycle, Université de Lettres, Aix- Marseille, 1980.

51. On ne trouve ni aux archives du Génie, ni à celles d'Outre-Mer de plans antérieurs à cette date, présentant l'état initial avant la conquête de 1830.

52. Mémoire sur la ville de Bône, inspection générale de 1832, Bône, carton n°1, art.8 Section 1.

Mai 1832 interdit toute transmission des biens immobiliers de musulmans à chrétiens. Ce qui n'empêche pas ceux-ci de spéculer dans l'ombre en abusant de la crédulité naïve des indigènes, depuis si longtemps accoutûmés à se soumettre sans murmurer aux exigences, mêmes injustes, du vainqueur. C'est ainsi que des maisons furent livrées par leur propriétaire pour des sommes dérisoires"<sup>53</sup>.

Le général commandant de la place crut voir dans cette décision une entrave à l'essor de la colonie. Il obtint du général en chef que les transactions à l'extérieur de Bône soient admises:

"Il est encore une autre mesure qui réclame une prompte exécution, c'est la liberté qu'il faut accorder aux propriétaires de pouvoir vendre et aliéner leurs biens, mais avant de permettre les achats, l'administration militaire devra préalablement choisir les locaux les plus convenables à ses établissements, traiter du prix et en faire l'achat. On comprendra, dans les acquisitions, les emplacements qui seront nécessaires aux armes du Génie et de l'Artillerie pour leurs parcs et arsenaux (...) De cette manière, on obtiendra la possession d'une grande partie de la ville avec une somme peu considérable. L'on ne sera pas obligé de recourir à la location des maisons ou à l'expropriation forcée, ce qui aigrit toujours la population contre l'administration, lorsqu'elle est obligée de recourir à ce moyen. Quand tous les services seront en pouvoir des terrains qui leur sont nécessaires, ils pourront approprier chaque local à la destination d'une manière définitive"<sup>54</sup>.

---

53-Idem.

54-Bouyac, Histoire de Bône.

Il est clair qu'au début de la colonisation, il y a peu de contraintes financières et foncières pour intervenir sur la ville. Cette transformation de la ville (élargissement des rues, régularisation de la voirie et remplacement des maisons turques par des maisons européennes) est très rapide, d'autant plus que la spéculation est effrénée:

"L'espèce de colon qu'on y trouve ne sont pour la plupart que des détenteurs de propriétés, qu'ils cherchent à vendre au plus haut prix possible. Il faut éloigner les colons jusqu'au moment où le pays sera un peu assaini par des ouvrages d'art et où la garnison, qu'on peut tenir à Bône, sera logée dans de bonnes conditions, abandonnant les mauvaises maisons, qui lui en servent aujourd'hui, aux habitants, qui y développeront rapidement divers genres d'industries"<sup>55</sup>

Alors qu'en 1834, la population de Bône comprend 800 Européens, et 2000 Indigènes, dont 1000 Juifs et 1000 Maures, en 1838, la population comprend 2600 Européens, dont 900 Français. Cadart, lieutenant du Génie ayant débuté sa carrière à Bône en 1838 décrit la population de la ville.

"Hors de l'armée, il n'y a pas ici beaucoup d'Européens sérieux. Ceux qu'on nomme colons n'ont de colons que le nom. Ce sont des marchands de vin et de tabac, des limonadiers, des épiciers, des brocanteurs de toute espèce. Ils vivent de l'armée, ne sèment, ni ne plantent, ne cultivent rien. Ils font cependant de bonnes affaires grâce à la majoration de leurs prix. Par exemple, le restaurateur chez lequel nous prenons notre pension. Il nous

---

<sup>55</sup>-Art.8 Section 1, Ministère de la guerre, carton n°1, Bône, description physique de la ville de bône et de ses environs, pour l'année 1833.

fait payer 55 frs par mois. Nous lui abandonnons nos vivres de campagne soit environ 25 frs. Nous payons donc au total 85 frs, tandis qu'à Metz notre pension était de 45 frs"<sup>56</sup>.

En 1835, il est décidé de monumentaliser la place d'armes et de l'entourer d'arcades. Le Génie propose un modèle de façade. Sur ce lieu central, s'implantent à la fois le logement et les bureaux des autorités de l'armée, et les équipements réservés aux indigènes, nombreux dans la ville: la mosquée existante, maintenue pour le culte musulman, un café maure, etc. Le service du génie fait adopter, en 1835, par la commission administrative, le modèle de construction pour la façade de la place d'armes, afin "d'encourager les capitalistes à construire":

"On terminera le corps de garde par une attique, pour ne pas masquer la grande mosquée. Dans un but politique et religieux, pour des considérations du même genre, on laisse substituer le café maure, qui est au dessous du péristyle de la mosquée. On l'agrandit d'une galerie intérieure qui sera fort agréable pour les Arabes"<sup>57</sup>.

L'église ne prendra pas place sur l'espace central de la ville. C'est une règle de ne pas mettre à proximité le lieu du culte du conquis de celui du conquérant. Il faudra attendre pour la construction définitive de l'église le plan d'agrandissement de la ville. Cet équipement prendra place dans l'axe du boulevard monumental liant les deux villes, l'ancienne et la nouvelle.

---

56. Cadart, "Journal d'un officier du génie, souvenir de Constantine", Firmin Didot, 1894.

57.-Art.8 Section 1, Bône, carton n°2, Projet pour 1836, rapport du service des travaux publics sur les avantages de Bône pour une colonie agricole.

Jusqu'en 1845, date du premier projet d'agrandissement présenté, le sort de la colonie et de la ville est encore inconnu. Les militaires oeuvrent pour un développement lent de la colonisation, pour se limiter à une occupation militaire du pays et pour une aide auprès des Indigènes, afin qu'ils améliorent leur production. Les colons sont mal accueillis par les militaires, qui n'y voient que des spéculateurs. Ainsi, sur la place centrale, on ne monumentalise pas leur présence. Cependant, la mosquée est légèrement cachée par les arcades, qui passent devant le bâtiment, et la masquent en partie. Sur les plans de Bône, dessinés par les officiers du Génie, on lit parfaitement la volonté de créer au centre de la ville turque (marquée par un simple carrefour et la grande mosquée) une place carrée, rompant avec le plan irrégulier de la ville traditionnelle.

Il est décidé, dès 1835, d'agrandir l'enceinte vers le nord, afin d'inclure dans la nouvelle limite la citadelle déjà fortifiée et des terrains nécessaires aux besoins de l'armée, sur lesquels cette dernière a déjà implanté le quartier de cavalerie. Le débat concerne, à partir de 1843, le choix des terrains pour agrandir la ville. Cette discussion intéresse l'administration civile, qui désire voir adopter un projet d'enceinte, permettant de donner une grande extension aux constructions civiles, et le comité du Génie, qui paraît peu disposé à accueillir favorablement cette extension. Le commandant du Génie, favorable à la position de l'administration civile, s'entretient par lettre avec le ministre de la Guerre:

"La ville de Bône est trop resserrée dans ses murs, et il est de toute nécessité d'en agrandir l'enceinte. L'administration civil y a projeté divers

établissements (église, mairie, théâtre, port, squares, marché,...) indispensables, qu'elle ne pourra entreprendre avant que l'enceinte actuelle ne soit démolie. Il convient que l'on se hâte de faire parvenir le projet de cette enceinte. Monsieur le Directeur de l'Intérieur sera très incessamment invité à faire dresser le plan d'alignement de Bône, y compris des nouveaux quartiers (...) La ville de Bône n'étant pas un centre de population nouvellement crée, écrit le ministre, mais une place ancienne importante, et qui renferme des établissements militaires considérables, les dépenses résultant de la construction de son enceinte ne sauraient être imputés au budget colonial (...) Quelques soient d'ailleurs les motifs qui rendent indispensables l'agrandissement de cette ville, que ce soit l'administration civile, l'administration militaire ou la population, qui doivent profiter exclusivement ou collectivement de ces agrandissements, la question n'est pas là, elle se résume en peu de mots : il faut agrandir Bône, et dans ce but construire une nouvelle enceinte. Cette enceinte doit être conçue plus ou moins d'après les règles de la fortification des places et, par conséquent, exécutées par le Génie, sans l'intervention d'aucun autre service. C'est donc le Génie qui doit prévoir la dépense dans ses demandes de crédits. Le ministre ajoute que la suppression de la caisse coloniale vient trancher encore plus nettement la question"<sup>58</sup>.

A partir de la demande du ministre de la Guerre, le directeur des fortifications demande au chef du Génie de la place de rédiger un projet d'agrandissement de l'enceinte. Ce dernier étudie

---

<sup>58</sup> -Art.8 Section 1, Bône, carton n°2, projet pour 1835, apostille du chef du Génie sur le traitement de la place d'armes

plusieurs combinaisons pour s'arrêter sur l'agrandissement de la ville demandé par l'administration civile.

Deux problèmes importants sont à discuter De quel côté étendre la cité, vers l'ouest, occupé par des terrains plats mais marécageux? Cette direction est bonne. Le terrain est situé sur la route de Constantine et le relief permet une extension future de la ville, facile et harmonieuse. Cependant, les dépenses seront élevées, tant pour construire l'enceinte que pour les fondations des constructions publiques et particulières. Ou encore, faut-il retenir l'extension vers l'est? Cette direction est celle que préfère le Génie. Le terrain est plus réduit en surface, mais les plateaux sont plus propices à la construction. Ce choix permettrait encore d'inclure dans les ouvrages de défense la batterie de la pointe du Léon, qui est un très bon point stratégique. La deuxième question concerne le choix à faire pour protéger la nouvelle ville civile: soit améliorer les fortifications existantes et admettre un vaste faubourg, séparé de la ville par une zone non aedificandi de 30 m. Il apparaît cependant indispensable de construire une enceinte. La dépense risque d'être très importante. Il peut être envisagé d'abandonner le faubourg en cas de danger en se bornant à défendre la première enceinte, et à transformer l'ancienne ville en réduit.

Cet exemple met en valeur deux caractéristiques des villes de colonisation. Au début de la conquête, la ville en Algérie, ainsi que le village, ne peuvent être envisagés autrement qu'enfermés dans un mur d'enceinte. Il faudra souvent attendre 1870 pour voir apparaître des quartiers ou des villages non fortifiés. Jusqu'à cette

date, l'agrandissement des villes est projeté et réalisé sous forme d'un nouveau quartier, considéré comme une cité à part entière, avec ses places, ses équipements, comme une unité autonome. Il doit permettre à l'ancienne ville de posséder des équipements que sa superficie ne peut lui permettre. Il faudra attendre 1870-1880 pour voir apparaître, avec l'installation du chemin de fer, la construction des premiers lotissements, des quartiers strictement résidentiels sans équipements propres. Ce sont souvent des faubourgs construits le long des routes menant à la ville, nouveaux quartiers tracés sans dessins préalables.

Une conférence est réclamée par le gouverneur général en 1849, qui doit réunir le sous-préfet, le maire et le chef du Génie. L'objet de cette réunion est de choisir l'assiette de la nouvelle enceinte et de la ville. En 1852-1853, le plan d'agrandissement est approuvé. On conserve les tracés du premier projet, rejeté en 1848, pour deux raisons principales. L'extension de la ville paraît trop importante face à l'évolution de la population. Les terrains, prévus pour établir la ville, sont sans consistance et entraîneraient des dépenses considérables.

A cette date, ces deux points sont remis en question: la population augmente; les essais réalisés sur les terrains de l'ouest montrent qu'ils ne sont pas si mauvais; enfin, il y a un projet de canaux pour drainer les terrains de l'ouest, un bassin est creusé et des machines puissantes sont mises au point pour extraire l'eau. Les sols se montrent alors, au contraire, favorables aux constructions et aux plantations. Les arguments en faveur de l'extension vers l'ouest



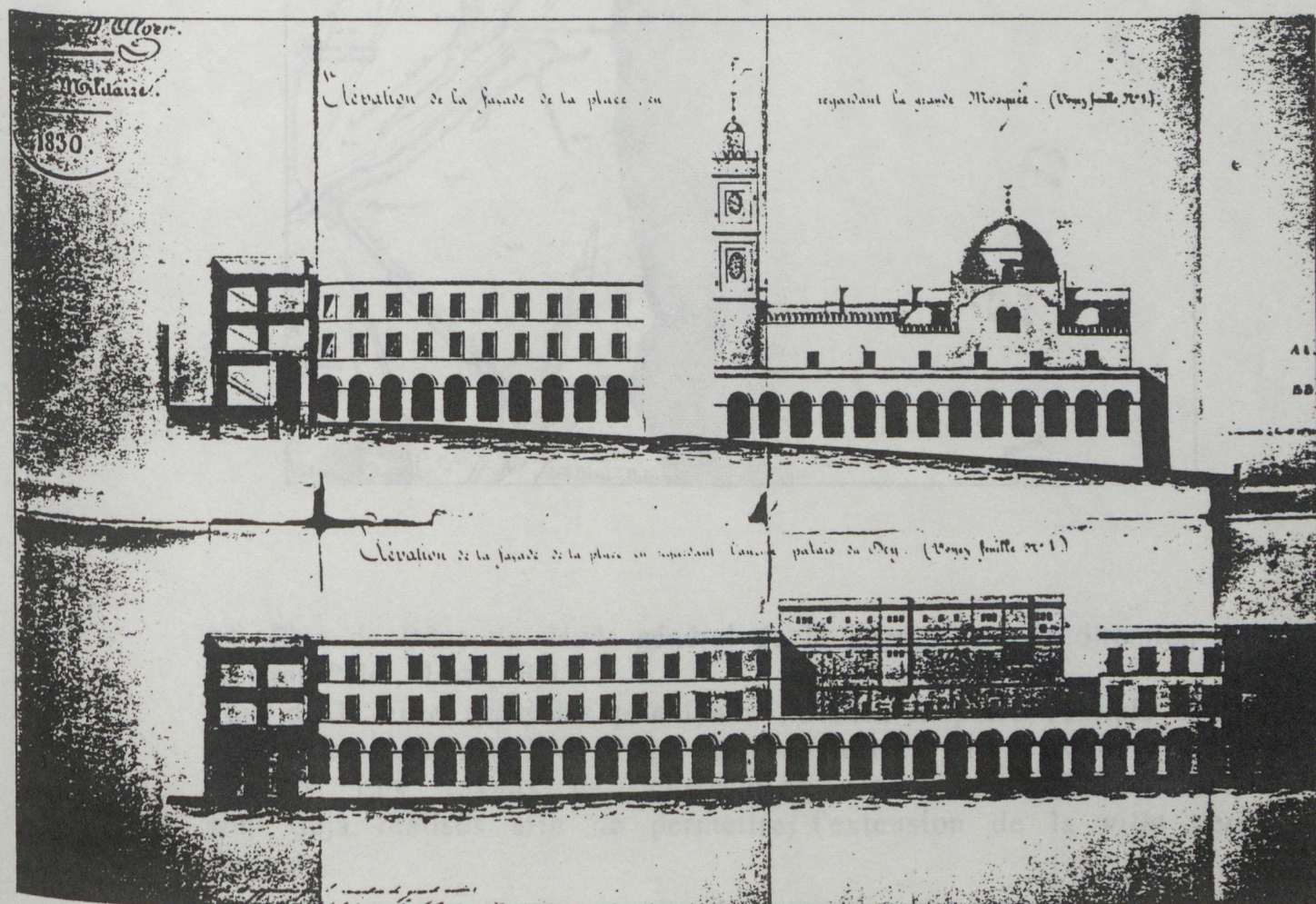
deviennent plus nombreux: on considère même que le canal, exutoire autour de la ville, renforcera l'enceinte. De plus, il est indispensable pour développer le commerce, d'être le long des quais. Enfin, tous les terrains appartiennent au Domaine.

Malgré d'interminables discussions, le projet, définitivement arrêté en 1853, est semblable à celui projeté dès 1833 par le chef du Génie. Pour la plupart des villes, le premier tracé, réalisé par les officiers du Génie, profile entièrement le projet final. Il y a rarement des modifications importantes du plan. Elles ne concernent généralement que la suppression de rues inutiles, le tracé de rues supplémentaires pour mieux irriguer une zone, enfin le changement de place de certains équipements. Dans le cas de Bône, on ne retrouve pas d'arguments écrits du chef du Génie, précisant la raison du choix du tracé. Le dessin choisi est assez rare parmi les plans de villes réalisés par les ingénieurs militaires. Le tracé du canal et le périmètre de l'enceinte, définis par le chef du Génie, ont déterminé logiquement le dessin même de la ville et de ses alignements. C'est un plan concentrique, dont le centre est une des portes principales de la ville. Le plan présente des voies rayonnantes à partir de ce point et des rues parallèles concentriques. Ce plan prend en compte le dessin de chemin qui desservaient des jardins. Tout le soin du tracé concerne le raccordement du nouveau quartier avec l'ancienne ville. Un boulevard monumental, situé sur l'emplacement de l'ancienne enceinte, permet de résoudre géométriquement la liaison entre les deux quartiers. Ce boulevard accueille les nouveaux équipements

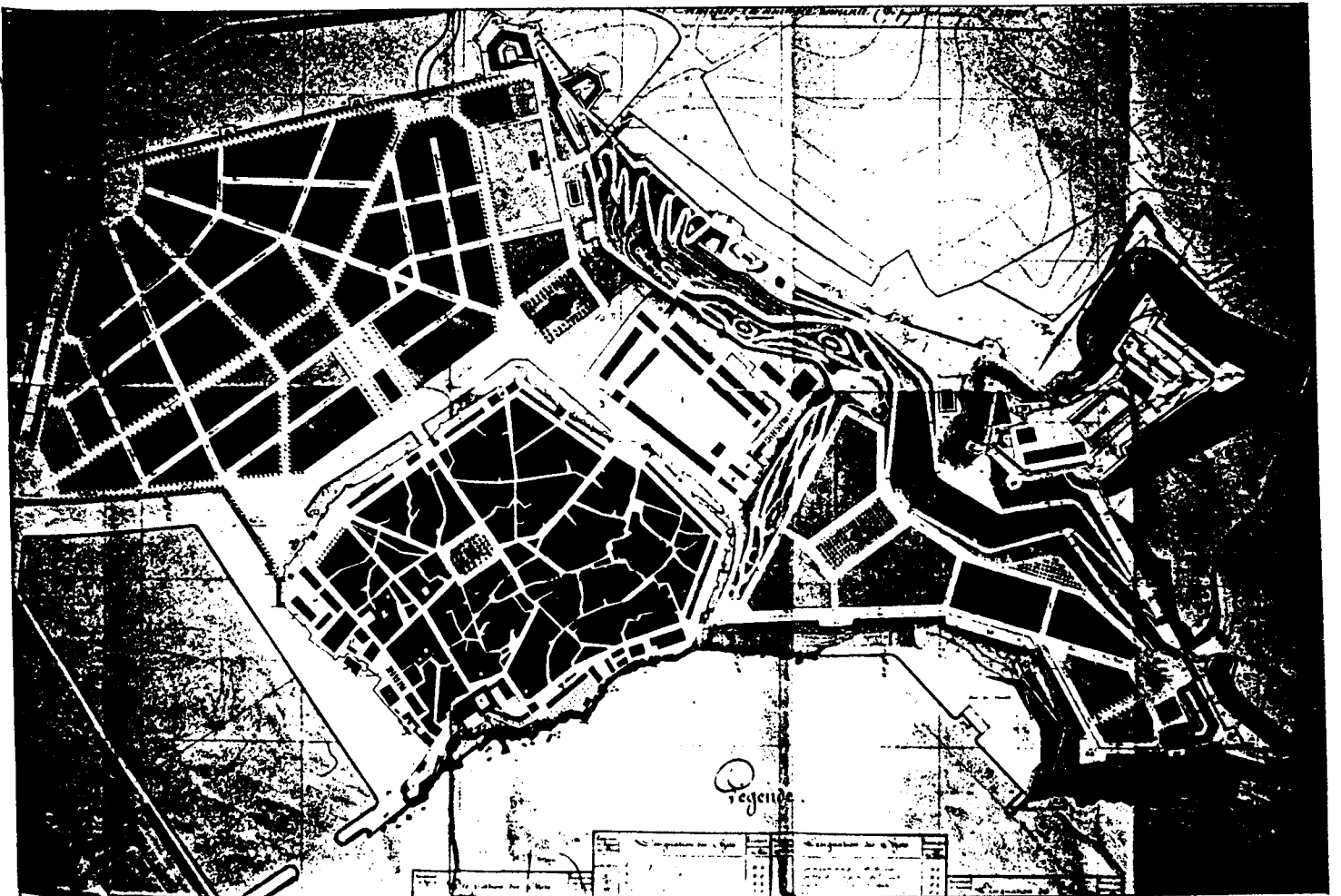
civils de la cité: la mairie, le Palais de Justice, le théâtre, l'église, la poste, etc.

L'exemple de Bône semble représenter le modèle d'intervention des ingénieurs militaires sur les villes existantes. La première transformation concerne la ville ancienne. On repère le centre de la ville arabe, lieu du pouvoir militaire et religieux, et l'on y trace la place d'armes française, selon un tracé régulier, le carré. Les équipements existants sont maintenus (mosquée et café maure) et mis sous le contrôle du pouvoir militaire français. Cette place est reliée par des rues nouvelles ou rectifiées aux portes de la ville et au boulevard du Rempart, le long duquel sont installés des établissements militaires. Dans un deuxième temps, il faut prévoir une extension pour la ville. Dès 1833, un plan d'extension est réalisé par le chef du Génie, dessin qui sera par la suite le tracé définitif. Les établissements militaires prennent place à l'extérieur des quartiers civils, à côté de l'ancienne casbah turque. Le tracé projeté pour l'agrandissement de la ville est directement lié au dessin de l'enceinte et à l'emplacement des portes. Ces décisions sont d'ordre stratégique. Le plan d'alignement proposé n'est pas un quadrillage orthogonal habituel, mais un plan concentrique peu apprécié par les hommes de l'art. Ainsi, en 1853, un plan régulier, selon une trame orthogonale, est présenté par le chef du Génie. Ce plan propose une assiette de la ville européenne moins étendue. Il s'adapte moins aisément aux impératifs des règles de la fortification. Le plan sera refusé et l'on choisira définitivement le premier plan concentrique. La liaison entre l'ancienne et la nouvelle

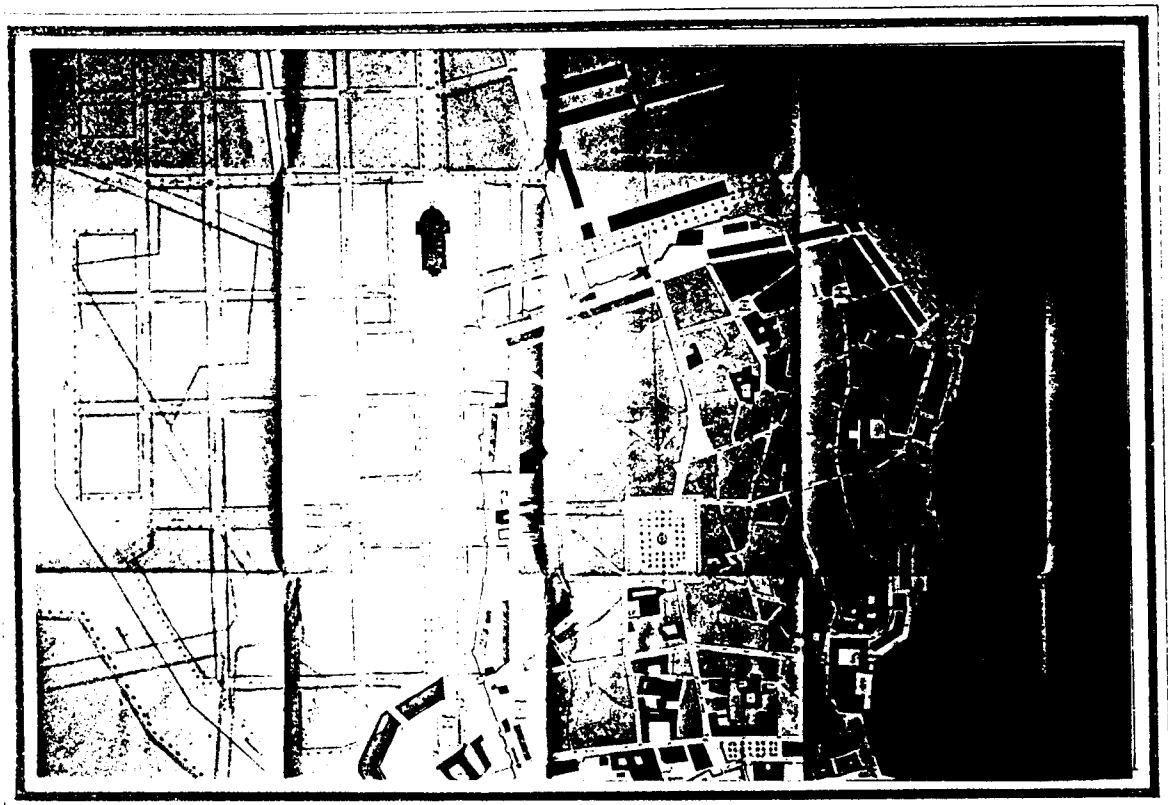
ville est réalisée par la création d'un boulevard au long duquel s'installent les principaux équipements publics civils. L'enceinte est maintenue durant un certain nombre d'années entre les quartiers européens et l'ancienne cité, en partie réservée à la population indigène et aux établissements militaires. Le rempart sera supprimé et remplacé par une ligne d'immeubles européens, bordant le cour National d'un côté et l'ancienne ville de l'autre.







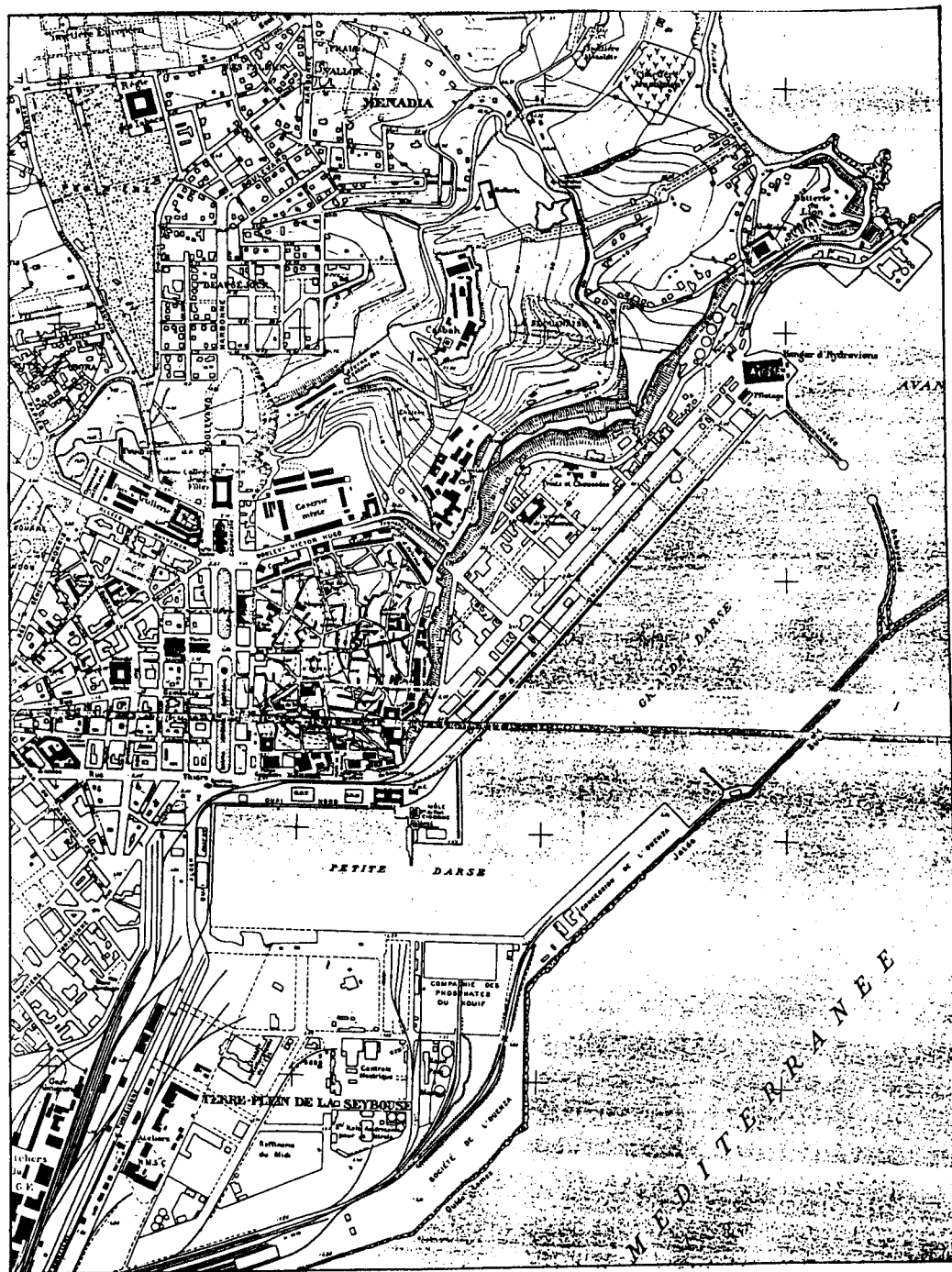
25- Plan d'extension de Bône, 1833, SHAT, Archives du génie.  
Ce premier plan d'alignement sera pratiquement le plan définitivement choisi. La forme irrégulière du tracé n'est pas courante pour les officiers du génie. La contrainte principale est la forme de l'enceinte qui suit celle du canal et l'emplacement de la porte de Karesar où débouche une des routes principales entrant dans la ville.



26- Bône, plan d'alignement et de nivellement, 1853, SHAT, Archives du Génie.

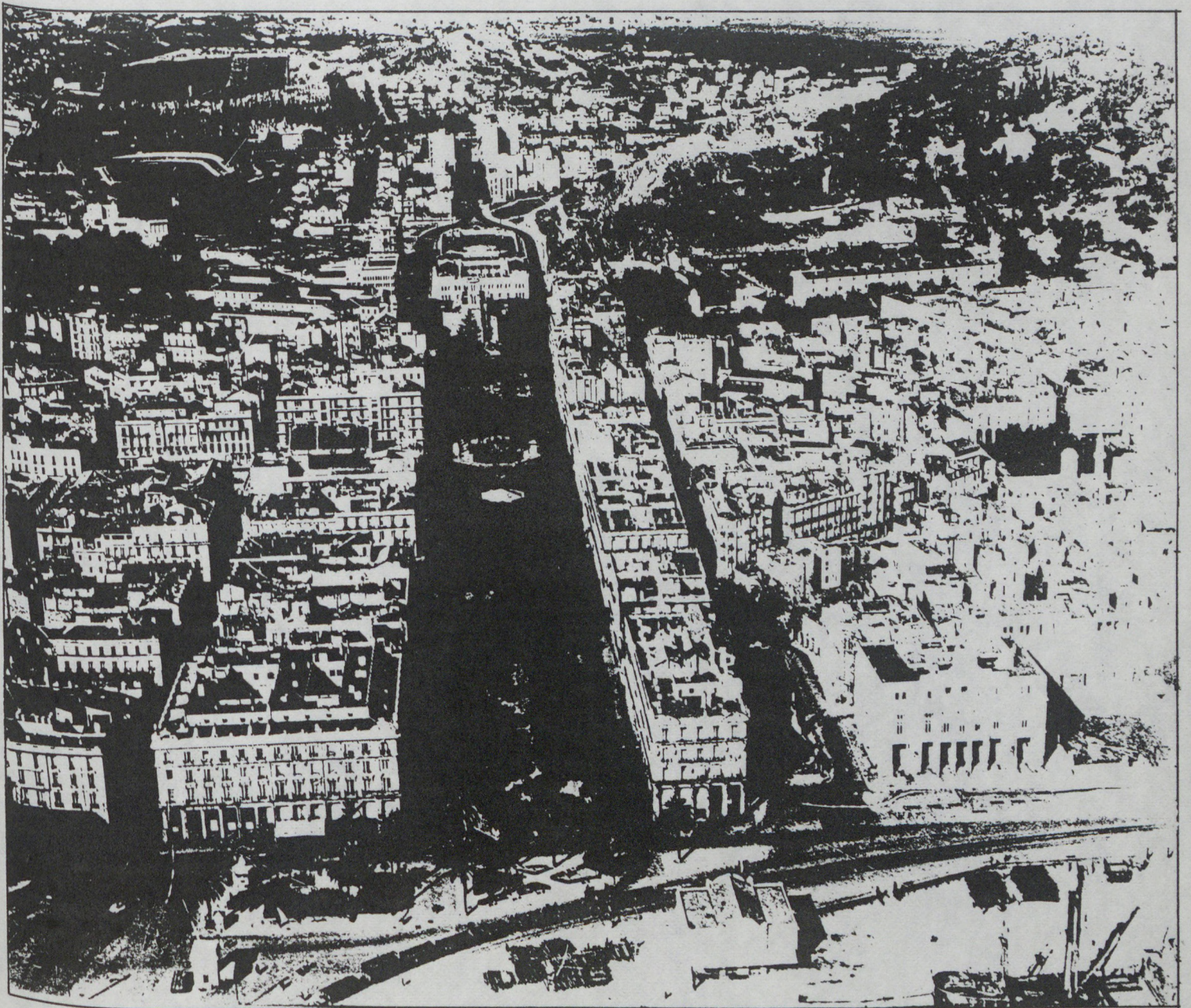
Le chef du génie propose en vain un plan en damier. Ce tracé ne sera pas retenu, mais déjà le dessin propose la construction d'une rangée d'immeubles sur l'ancienne enceinte turque afin de former la suture entre les deux quartiers.

LA TRANSFORMATION DES VILLES PRÉCOLONIALES  
ALGÉRIE: 1830-1880



27- Bône, plan de 1930, BN.

LA TRANSFORMATION DES VILLES PRÉCOLONIALES  
ALGÉRIE: 1830-1880



28- Bône, photographie à vol d'oiseau, 1930, ANOM.



## MÉDÉAH

Le corps expéditionnaire, dirigé par Clauzel, pénètre le 22 Novembre 1830 à Médéah, alors capitale de la province de Titteri. Cette occupation est une expédition punitive contre le bey, afin, à la fois, d'impressionner les habitants, leur enlever toute illusion d'évacuation et remonter le moral des troupes de l'armée d'Afrique. Devant l'horreur des massacres perpétrés par l'armée française sur la population citadine de Blida, le saccage de la ville et les réactions violentes de la population, Médéah est évacuée le 1er Janvier 1831. La ville est alors habitée par une population de 4000 à 5000 Turcs et Kouloughlis, essentiellement des fonctionnaires à la retraite. Dix années après, le 17 Mai 1840, l'armée française prend de nouveau possession de la ville. La cité vient d'être évacuée par la population et l'armée d'Abd El Kader, qui y avait pris place durant toutes ces années. Un premier rapport nous décrit la ville à cette date

"On entre à Médéah par 5 portes. En entrant par la porte de la route de Blida, on pénètre dans une rue assez large ayant des trottoirs de chaque côté et un canal au milieu. Cette rue traverse la ville dans toute sa longueur. Quoique les maisons diffèrent de celles d'Alger et de Blida à l'extérieur, elles sont cependant distribuées de la même manière à l'intérieur. Les boutiques sont presque toutes situées dans la grande rue et

sur une place longue et étroite à laquelle la rue aboutit. Médéah possède 4 mosquées, une grande caserne, et un bâtiment pour les magasins. Le palais du Bey est un bâtiment dont l'extérieur ne diffère pas de celui des maisons particulières. Un mur d'enceinte assez élevé et construit en pierres règne autour de la ville. Les portes sont défendues par quelques meurtrières<sup>59</sup>.

Cette description présente la lecture de la ville que peut faire un ingénieur du Génie français. Il repère les éléments identifiables pour lui: l'enceinte, les portes, la rue principale car commerçante, l'unique place publique et les bâtiments publics isolés, lisibles par la présence d'une architecture monumentale (mosquées, casernes, magasins militaires). Le palais du Bey ne fait ainsi pas partie de la liste des équipements repérés, sa façade étant semblable à celle des maisons particulières. Dans un premier temps, on nomme un commandant supérieur de la province de Titerri. Celui-ci parcourt la ville et arrête les premiers travaux à réaliser pour la défense de la ville. Le service du génie répare l'enceinte turque pour mettre la cité à l'abri des attaques. Le corps expéditionnaire quitte Médéah le 10 Mai 1831 et deux bataillons d'infanterie sont installés. Les troupes logent dans des maisons mauresques auxquelles il faut effectuer de nombreux travaux d'amélioration: carreler les planchers, aérer les chambres, les faire communiquer, renforcer les piliers des galeries, réparer les toitures afin d'isoler les quartiers, occupés par l'armée ou par les premiers colons, des ruines et des décombres qui les entourent. Des travaux urgents sont à

---

<sup>59</sup>-Art.8 Section 1, Archives du Génie, Médéah, carton n°1, 17 Mai 1840, rapport sur l'expédition de l'armée française à Médéah.

entreprendre dans la ville même afin de résoudre les problèmes d'hygiène: les latrines des maisons arabes sont restées longtemps sans vidange, les égouts de la ville sont encombrés et le pavage des rues est en très mauvais état, ce qui arrête l'écoulement des eaux et des immondices<sup>60</sup>.

Il faut songer, dès 1842, à construire de nouveaux bâtiments définitifs pour les casernes. Le chef du génie doit présenter un projet général qui concilie les ressources présentes et les moyens d'exécution dont on peut disposer. Ce dernier fait remarquer que l'on pourra récupérer de nombreux matériaux provenant de la "démolition des maisons que leur mauvais état rend absolument inutiles." Le chef du Génie présente, en 1843, un premier projet conforme aux instructions du directeur des fortifications. La ville est divisée en deux quartiers distincts. L'un tout militaire, situé sur la partie haute de la place, qui ne représente pas dans la ville turque un espace occupé spécifiquement par l'armée. Cette nouvelle citadelle sera entourée par une enceinte fortifiée avec des tours bastionnées.

L'enceinte se déforme afin d'y inclure une source. Le réduit doit devenir totalement autonome en cas de blocus. La ville sort en effet d'un siège qui a duré plusieurs mois. Des tribus environnantes encerclent la ville. De nombreuses maisons sont détruites pour utiliser le bois pour la cuisson et la construction. Une esplanade de 50 m de large sépare les deux quartiers. La deuxième partie de la

---

<sup>60</sup>-Art.8 Section 1, Archives du Génie, Médéah, carton n°1, Apostille du chef du Génie accompagnant le projet pour 1842.

ville est consacrée aux habitations civiles et aux établissements militaires, qui n'ont pas trouvé de place dans la citadelle militaire et qui ne sont pas indispensables pour le réduit. Afin de réaliser le quartier militaire, il sera nécessaire de détruire une grande surface de l'ancienne ville. Le chef du Génie justifie ce choix effectué

" Le gouverneur général a l'intention d'installer à Médéah 2700 hommes de garnison (...) Il est devenu impossible de songer à utiliser aucun des bâtiments existant, qui ne se prêtent pas le moins du monde à nos habitudes, aux exigences du service militaire et que leur construction première suffirait seule d'ailleurs à les faire rejeter. Il a fallu composer un projet d'organisation générale sur des bases entièrement neuves. Le désir même de remplacer les ruines à moitié démolies par des constructions nouvelles a été un des motifs qui m'a décidé à ne rien ménager pour la disposition de l'ensemble que j'ai présenté aujourd'hui. Dans l'impossibilité de placer dans l'intérieur de la citadelle tous les bâtiments militaires, je me suis étudié à y introduire tous ceux qu'un blocus y rendrait indispensables pour le service des troupes: magasin à poudre, hôpital, caserne d'infanterie, manutention pour les vivres, pavillon d'officiers, le logement du commandant supérieur; tandis que la caserne de cavalerie et du train d'équipage, le logement des employés administratifs et certains magasins sont disposés en ville"<sup>61</sup>.

La citadelle enlevant à la ville ancienne une importante superficie, la ville civile est en partie constituée par un quartier nouveau situé à l'est. Il est en premier lieu prévu en 1843 une

---

<sup>61</sup>-Art.8 Section 1, Archives du Génie, Médéah, carton n°1, mémoire du chef du Génie.

extension relativement réduite. En 1844, les membres de la commission administrative réclament un agrandissement plus conséquent, motivé par la rentrée prévue de 4000 à 5000 Indigènes, partis au moment de l'occupation de la place. De nombreuses demandes de concessions sont déposés par des Européens auprès du gouverneur général. Le quartier civil se composera des parties restées disponibles dans l'ancienne ville et de l'agrandissement de la partie basse. Le quartier ancien sera plutôt réservé aux Indigènes sans l'exclusion des Européens. Il comprend, indiqués sur le plan de 1844, quelques équipements indigènes: administration des Arabes, mosquées, tribunal indigène, le marché au blé et une synagogue. D'après les prescriptions de l'arrêté du gouverneur du 20 Février 1843, les domaines sont tenus de dédommager les propriétaires victimes des malheurs de la guerre. L'extension de la ville pour le quartier civil entraîne des dépenses supplémentaires pour l'enceinte. Le service du Génie réclame que ces sommes soient prises en charge moitié par le Génie et moitié par la caisse coloniale.

Le premier plan de 1843 présenté<sup>62</sup> par le service du Génie est refusé par la commission administrative. La raison principale invoquée est l'emplacement non satisfaisant des portes. Cette dernière demande que les portes soient placées dans l'axe des rues. La même année, le chef du génie réalise un plan très intéressant. Il représente l'état des lieux de manière très précise. La destination de chaque maison y est notée: européens, indigènes, équipements civils, établissements militaires, etc.

Le projet de 1845 présente essentiellement la création d'une rampe pour accéder à la citadelle. Elle se situe sur l'esplanade. A l'arrivée de la rampe sur la citadelle, est tracée une place d'armes. Le bureau arabe et le logement du commandant supérieur et des officiers ouvrent sur cet espace. La création d'une grande avenue séparant les deux quartiers est repoussée par les membres de la commission administrative pour laisser place à une esplanade plantée, sur laquelle est construite la rampe d'accès au réduit.

---

<sup>62</sup>-Le projet pour l'année 1843 est tout à fait intéressant. La partie haute de la ville, occupée primitivement par la citadelle et par des habitations privées, est alors réservée uniquement à des établissements militaires. Ce quartier est séparé de la basse ville par une esplanade comprenant une rampe. Le quartier civil se ressère dans la partie restante de l'ancienne ville, qui est régularisée. L'ingénieur de la place propose d'attribuer une zone de la ville civile pour "le quartier indigène", celle qui le jouxte devient "le quartier européen proposé pour les Indigènes"; enfin, à l'autre extrémité "le quartier européen". L'église se trouve au centre d'une place bordée par chacun de ces quartiers. Une rue plus large, "grande rue ou rue de la citadelle", sépare le quartier indigène des deux autres. Ce plan traduit bien la conception de l'urbanisme colonial en Algérie. Les Français imposent sur l'ancienne ville un ordre européen en régularisant l'ensemble du plan. Cependant, on discerne déjà les prémisses des conceptions retenues pour l'aménagement des villes au Maroc. On tente de séparer le quartier indigène du quartier européen. Ne construisant pas une ville nouvelle, on ne touche pas à la partie indigène et l'on transforme l'autre. Une intégration possible pour une frange de la population arabe à la société coloniale est prévue.

Le plan définitif est approuvé en 1848 par le ministre de la Guerre. Le plan de 1847, présenté par le service du Génie, est ainsi le plan définitif. Le nouveau quartier européen se structure autour d'une voie nord-sud, le long de laquelle est située la place de l'église. La mairie, les écoles et le presbytère s'ouvrent sur cet espace. Une autre place, implantée hors de l'axe principal, est réservée au marché. Le comité de fortification décide, en 1848, de conserver l'ancienne enceinte turque constatant que:

"Plusieurs années s'écouleront avant que la spéculation ou les besoins d'une population croissante aient couvert de maisons toute la partie disponible de la nouvelle ville. Longtemps encore, des maisons arabes seront appropriées par les habitants au service qu'ils attendront"<sup>63</sup>.

De plus, les projets pour Médéah, que ce soit la réalisation de l'enceinte, la construction des établissements militaires ou le percement de nouvelles rues semblent très en retard. La chefferie de Médéah est occupée par d'autres travaux civils: la route de Médéah à Milianah, la réalisation de certains édifices publics dans plusieurs villages de colonisation établis autour de la ville. Le service du Génie se plaint de la faiblesse du budget:

"On établit tout ce qui s'exige dans une vieille ville arabe, ce que doivent créer ou modifier les allocations du budget civil ou du budget local et municipal. La multiplicité de ces travaux et la faiblesse des ressources

---

<sup>63</sup>-Art.8, Section 1, Archives du Génie, Médéah, carton n°2, apostille du chef du Génie accompagnant le projet pour l'année 1849

offertes par la localité ne permettent pas de les conduire avec toute l'activité qu'on voudrait y voir régner"<sup>64</sup>.

Enfin, le chef du Génie, dans l'apostille de 1850, nous fait connaître la réclamation pressante des Indigènes pour récupérer une mosquée:

"Ils sont fort pauvres, en ce moment, en édifices religieux. Une seule sur quatre, qui existent à Médéah, est à leur disposition. L'une a été transformée en magasin de subsistance, elle va disparaître pour établir la nouvelle enceinte. Celle-ci est évidemment considérée par les militaires comme très vétuste. Celle réclamée est alors utilisée comme magasin d'orge. La troisième sert d'hôpital militaire provisoire, une seule est laissée au culte musulman"<sup>65</sup>.

Un texte de la sous préfecture de Médéah nous fait connaître la situation de la ville en 1854, date de la constitution de la cité en commune de plein-exercice.

"Médéah que nous avons visité ensemble, il y a quatre ans et demi et qui conservait encore à l'époque son caractère arabe primitif est aujourd'hui complètement transformée. 700 maisons qui tombaient dans l'alignement, et en face desquelles les rues tortueuses n'avaient en largeur que 1 ou 2 m ont été démolies et reconstruites. Par la suite, 600 m de façade sur des rues de 5 m ont été élevée et plus de 80 maisons neuves

---

<sup>64</sup> -Art.8, Section 1, Archives du Génie, Médéah, carton n°3.  
Apostille du chef du Génie accompagnant les projets pour les années 1850  
1851: "Des retards ont lieu dans les projets sur Médéah car la priorité est donnée, à partir de 1848, pour la réalisation des villages de colonisation."

<sup>65</sup>-Idem: "La mosquée Si-Soliman, transformée en magasin d'orge, est réclamée avec insistance par les Indigènes, qui désirent la voir rendre au culte".



ont été bâties, beaucoup d'autres réparées. La place d'armes qui n'était qu'un cloaque se développe sur 90 m de long et 37 m de large. Une chaussée de 8 m complantée de platanes sur 2 rangs la circonscrit et dans le centre s'élève une fontaine monumentale d'où jaillira un jet d'eau"<sup>66</sup>.

L'exemple de Médéah présente plusieurs particularités. Comme dans le cas de Djijelli, une partie de la ville traditionnelle est transformée en citadelle militaire. La partie restante est cependant réservée pour la population indigène, qui rentrera dans la ville quelques années après la conquête française. On prévoit une extension de la ville selon le plan classique des centres coloniaux pour la population européenne. Cette ville se trouve ainsi divisée en trois zones: la ville militaire, séparée par une esplanade plantée, et la ville civile, comprenant le quartier indigène et le quartier européen. On peut lire sur le plan d'alignement une volonté marquée de raccorder en continuité les deux quartiers civils. Des îlots communs se poursuivent d'un quartier à l'autre. La ville traditionnelle est régularisée, sans tout de même créer en son centre une vaste place d'armes.

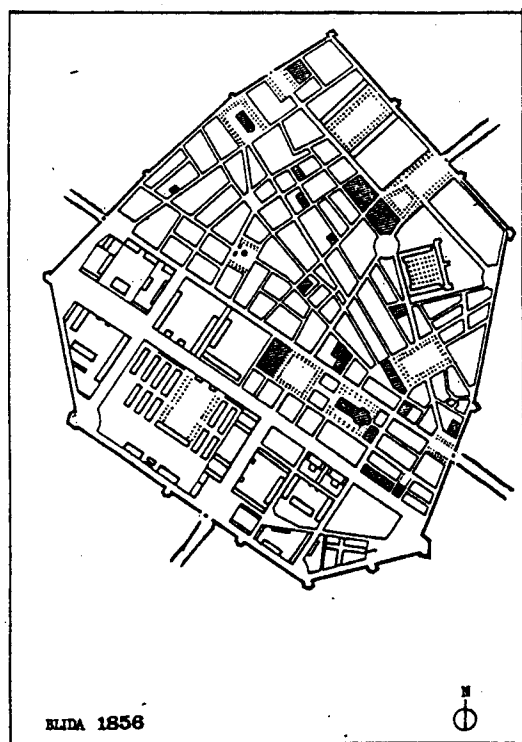
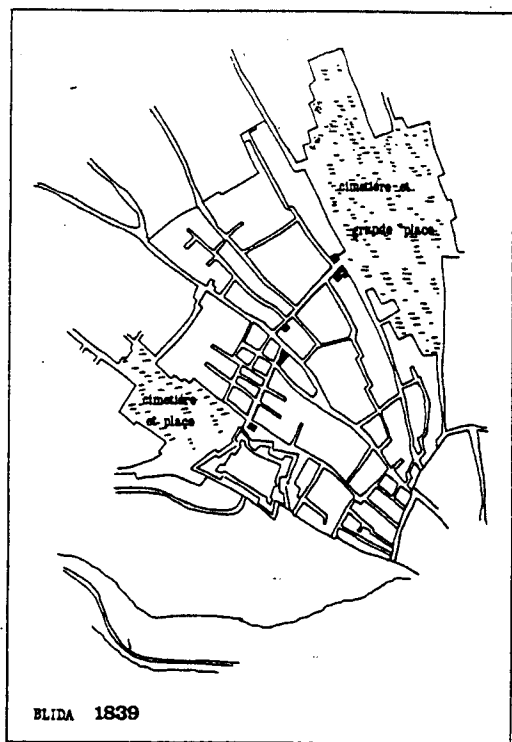
La deuxième caractéristique de cet exemple est la géométrie utilisée par les ingénieurs militaires dans les différents projets pour le nouveau quartier européen. Les propositions font directement référence aux plans idéaux de la Renaissance. Les ingénieurs font appel aux règles strictes de la régularité et de la symétrie pour projeter la partie européenne de la ville, afin d'insister sur le

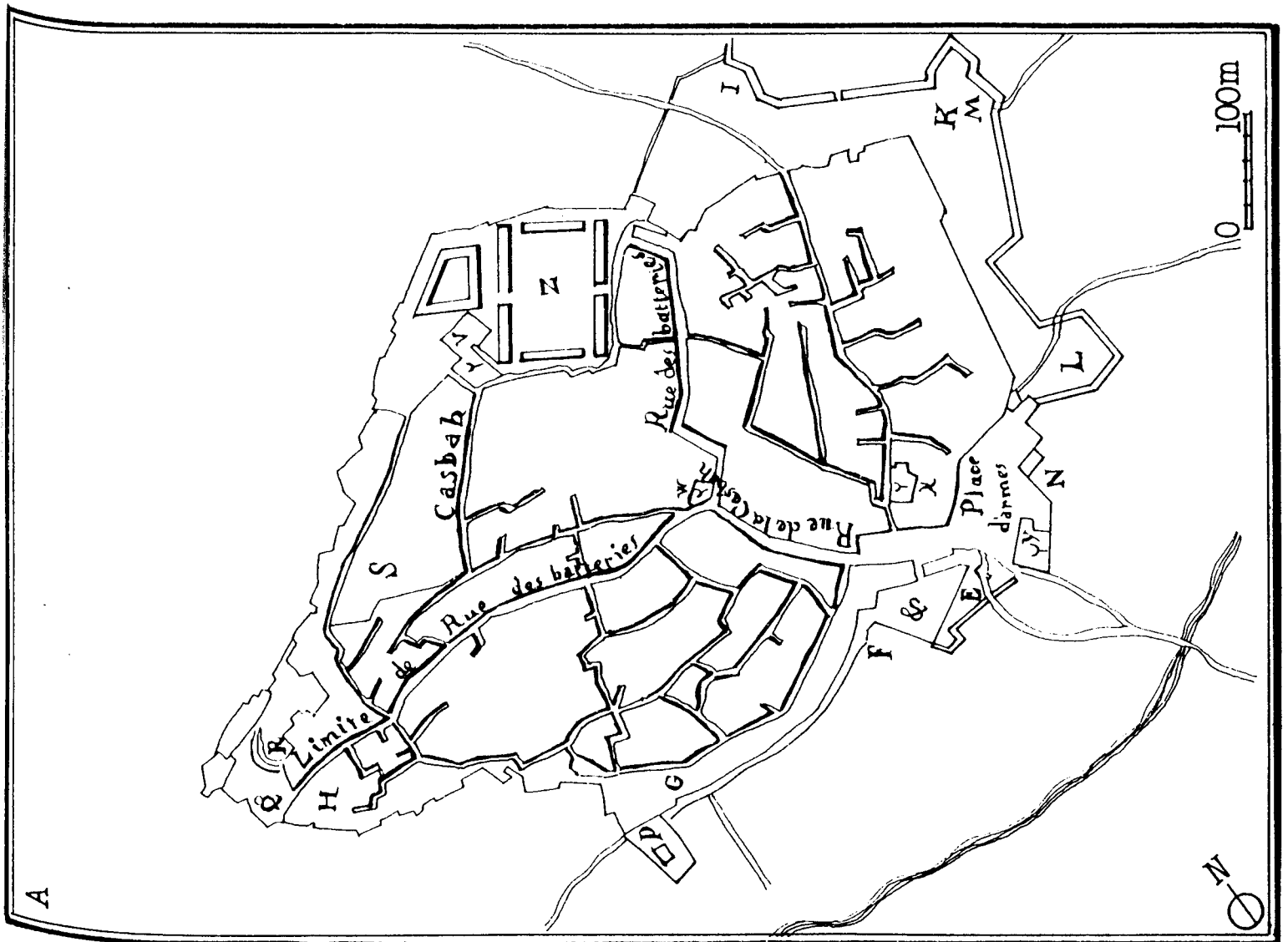
---

<sup>66</sup> -Archives Nationales d'outre-mer, Département d'Alger, lettre du sous-préfet de Médéah au préfet d'Alger, 1854.

LA TRANSFORMATION DES VILLES PRÉCOLONIALES  
ALGÉRIE: 1830-1880

contraste entre l'ancienne cité, conservée pour les Indigènes, et l'extension coloniale. Ces différents plans se présentent comme des dessins totalement abstraits.





29- Médéah, état des lieux, 1841, reconstitution, dessin X Malverti, source SHAT, Archives du génie.  
Repérage des mosquées, des rues principales, de la casbah.  
Installation d'une place d'armes à l'entrée principale de la ville.

LA TRANSFORMATION DES VILLES PRÉCOLONIALES  
ALGÉRIE: 1830-1880

MÉDEAH

légende

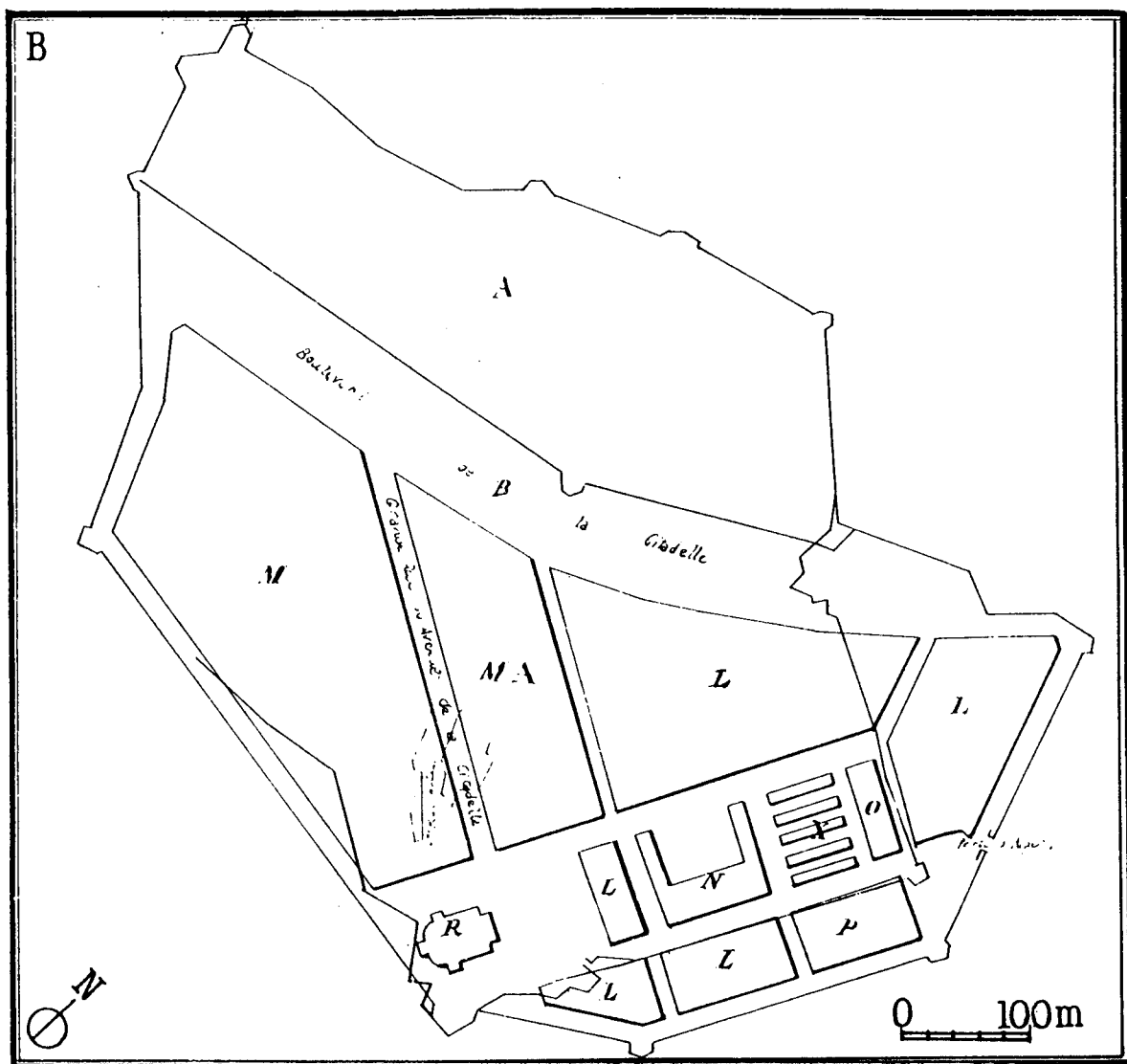
- A Casernes, logements et hôpitaux militaires (citadelle)
- B Boulevard séparant la citadelle de la ville
- M quartier indigène
- MA quartier européen proposé pour les indigènes
- R église catholique
- L quartier européen
- N caserne de cavalerie
- O Caserne du train
- P Magasin des Fourrages
- X Parc aux boeufs

La ligne rouge (surimposée au tracé) indique l'enceinte actuelle de la ville

le Receveur des Domaines  
Signé: de Tavernier

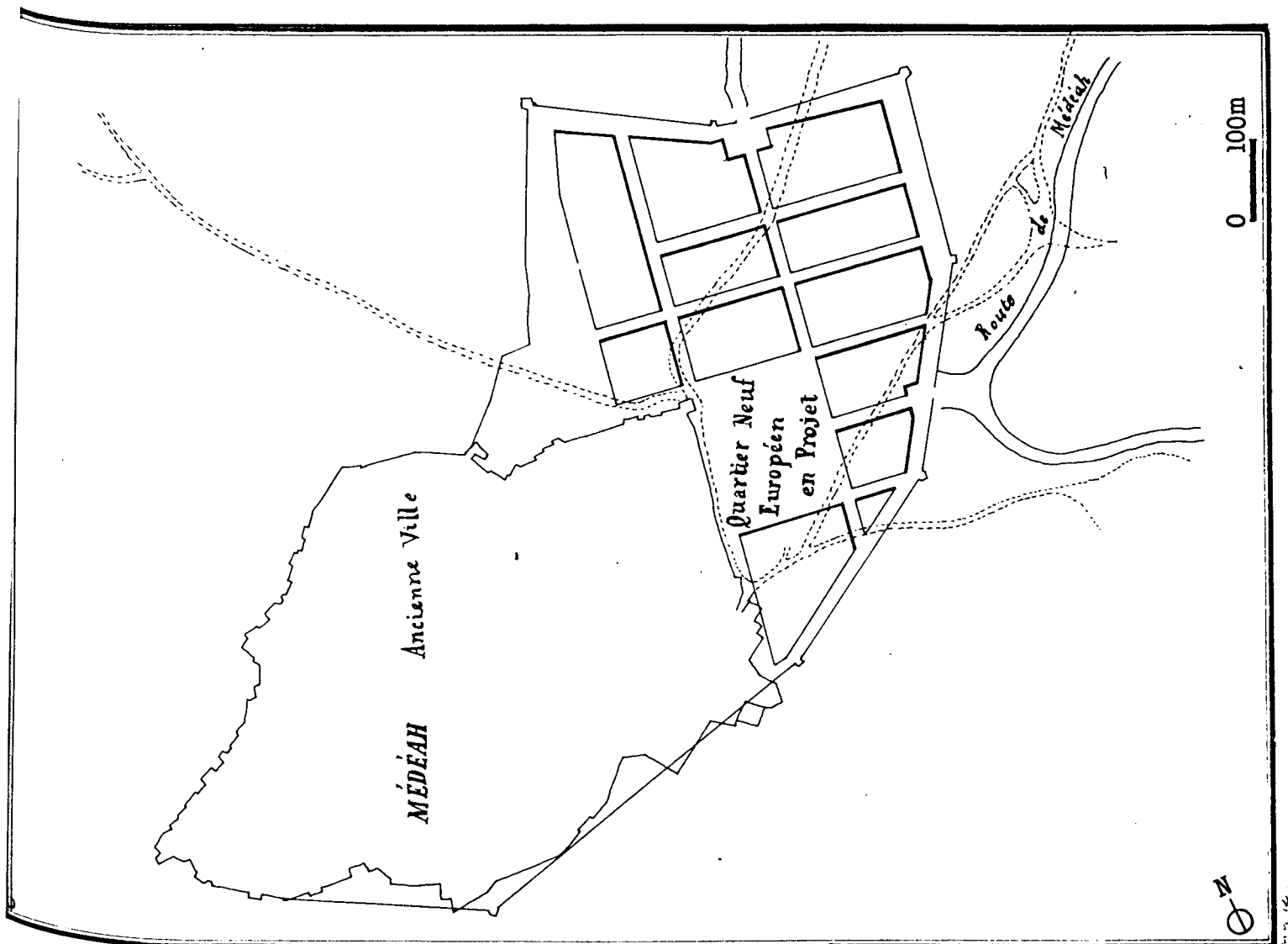
copie conforme Alger  
23 Mars 1843

Source: A N O M  
F80 815



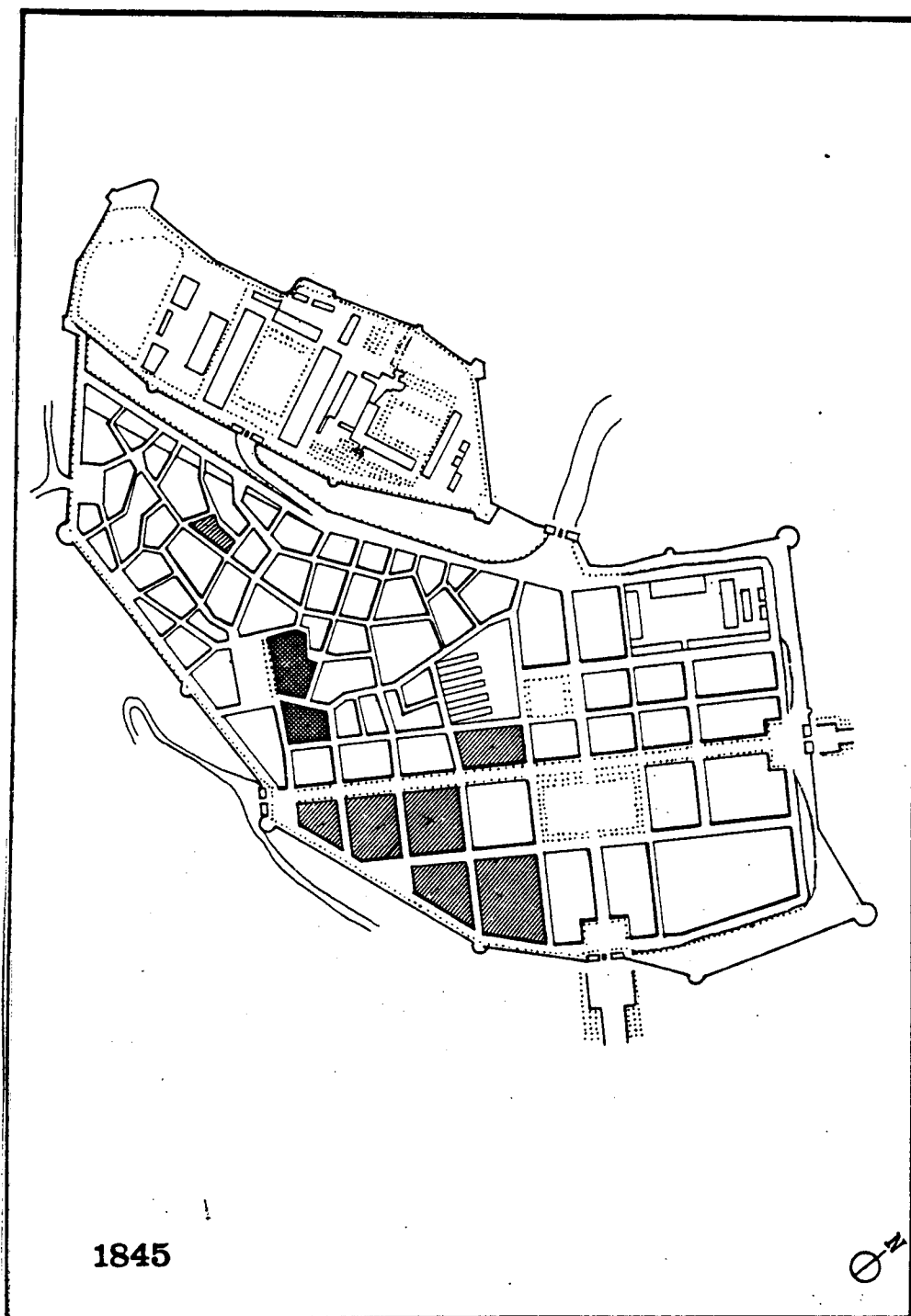
30- Médéah, plan d'alignement, 1833, reconstitution, dessin X. Malverti, source SHAT, Archives du génie.

Ce plan présente la transformation du nord de la ville en citadelle et la division de la ville ancienne en trois quartier, le quartier indigène où les ventes entre européens et arabes sont interdites, le quartier européen proposé pour les indigènes, qui accepteraient de s'intégrer, et le quartier européen où sont installés les équipements publics dont l'église.



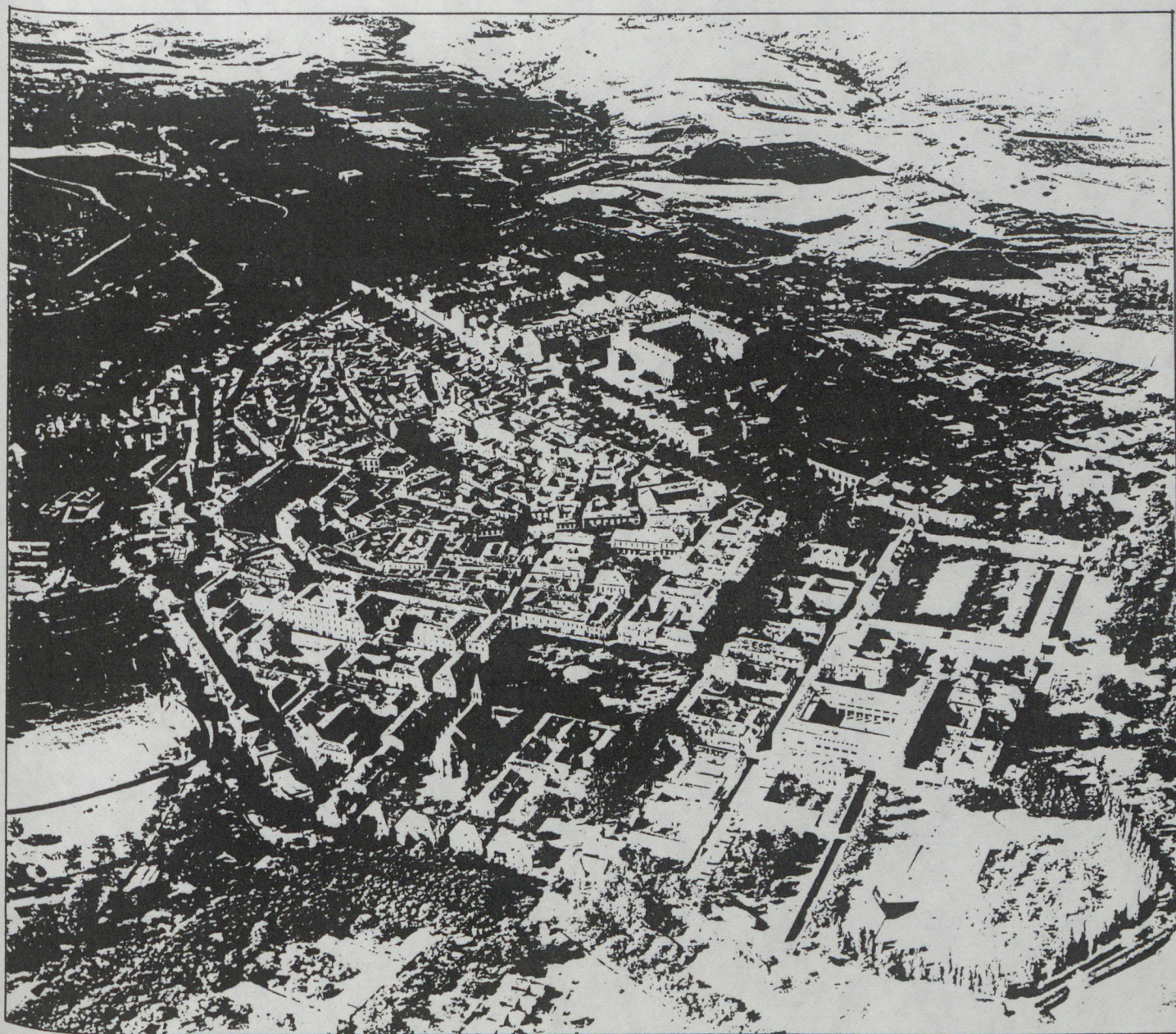
31- Médéah, plan d'alignement, 1844, reconstitution X. Malverti, source SHAT, Archives du génie.

Création d'un quartier neuf européen en continuité de l'ancienne ville.



32- Médéah, Plan d'alignement 1845, reconstitution X Malverti, source SHAT, Archives du génie.

Ce plan montre la suture presque parfaite entre les deux villes. Une place d'armes a été régularisée au centre de l'ancienne ville au bord de laquelle sont situés les équipements indigènes dont la grande mosquée. L'église est construite sur la nouvelle place du quartier européen.



33- Médéah, Photographie à vol d'oiseau, ANOM, 1930.

## DJIELLI

En 1835, une première occupation restreinte de Djijelli est repoussée par les habitants. Néanmoins, la ville est prise définitivement par l'armée française en 1839. A cette date, une note est rédigée par le lieutenant du Génie:

"La ville de Djijelli est une ville de marins (100 marins, 24 bateaux, qui exécutent la piraterie). La ville dépend du Bey de Constantine, qui entretient une caserne de 40 Turcs. A la nouvelle de l'entrée des Français à Alger, la plupart des Turcs quittent le pays, la ville demeure dans une grande indépendance jusqu'en 1839 (...) De nombreux Arabes font le commerce du bois avec Bougie et Alger pour les besoins des travaux réalisés dans les deux places (...) L'occupation doit assurer l'ordre et la tranquillité, et donner aux Indigènes le désir et les moyens de tirer parti par le commerce des produits de leur sol et de leur industrie"<sup>67</sup>.

L'armée commence par mettre en état l'enceinte et "l'on procède à un nettoyage sérieux, les murs des maisons en ruines sont relevés, les rues sont déblayées, puis on établit un débarcadère avec une rampe". Un commandant de place est nommé, ainsi que deux chaouches sous ses ordres, chargés de maintenir l'ordre chez

---

<sup>67</sup> -Description de la ville: A.Retout, Histoire de Djijelli, ALGER, 1927. Art.8 Section 1, Archives du Génie, Djijelli, carton n°1, année 1839, 14 Mai 1839, rapport d'expédition.



les Indigènes. Dès leur arrivée, les militaires s'attribuent plusieurs mosquées: l'une est transformée en ambulance, l'autre en magasin à vivres. Des tentes pour le logement des troupes sont plantées en avant de la ville. Les officiers et les employés de l'administration militaire sont installés dans des maisons maures: 5 maisons sont achetées, 20 ont été prises car abandonnées. En effet, au moment de l'occupation de la ville, nombre d'habitants se sont enfuis de la ville par peur ou par refus de se soumettre. 8 de ces maisons investies seront réclamées par les propriétaires à leur retour dans la ville

"Les besoins du service empêchant qu'on ne puisse leur restituer, il est urgent, comme le chef du Génie le propose, de fixer la propriété de l'Etat pour ne pas faire de dépenses inutiles et de déclarer propriétés de l'Etat toutes les maisons actuellement occupées. Nous partageons entièrement l'opinion du chef du Génie. Dans ce cas, il serait décidé que les propriétaires aient droit à des indemnités versées par le service du Génie (500 frs par maison; une somme totale de 4450 frs). La question de l'indemnité est une question toute politique qu'il ne nous appartient pas de décider"<sup>68</sup>.

L'armée accepte de verser une indemnité, mais considère comme un droit le fait de s'attribuer une maison particulière pour les besoins militaires.

En 1840, les premiers travaux militaires consistent à réparer l'enceinte du côté de la mer, en sacrifiant une portion des cours des maisons appartenant à l'Etat, situées le long de la mer, afin de créer

---

<sup>68</sup>-Idem.

un quai convenable et une rampe reliant la ville à l'embarcadère. Une maison mauresque et un marabout sont transformés en caserne pour 60 hommes. Dès 1844, le Génie propose l'agrandissement de l'enceinte pour contenir une nouvelle caserne. Par souci d'économie, on s'arrange pour que les murs du bâtiment servent d'enceinte.

Jusqu'en 1853, les projets concernent essentiellement la construction de l'enceinte et des quais, la régularisation de la ville ancienne, l'installation d'établissements militaires à l'intérieur de la ville par grignotage du tissu traditionnel. Il y a volonté de réunir les bâtiments militaires dans la partie étranglée de la ville, qui était la Casbah. L'hôpital militaire est construit au nord de la ville sur un terrain surplombant la mer. La place d'armes, place royale, est constituée de manière à former une séparation entre l'ancienne citadelle et la ville proprement dite. Le tracé d'ensemble de la ville est régularisé. Il forme un quadrillage reprenant la direction générale des rues est-ouest, traversant la ville de part en part. Le reste du dessin consiste à poursuivre les impasses et à les raccorder entre elles. Le directeur du Génie critique le projet d'alignement présenté par le chef du Génie:

"Le chef du Génie s'est trop préoccupé pour l'emplacement des nouvelles rues et leur direction des fossés existant au centre des voies non nécessaires dans une ville où l'évacuation peut être faite par les égouts"<sup>69</sup>.

---

<sup>69</sup>-Art.8, Section 1, Archives du Génie, apostille du directeur du Génie, projet pour 1852

Dans un mémoire, écrit en 1853, le chef du Génie fait part du besoin d'extension de la ville

"La ville devient trop petite par rapport aux besoins. En 1853, trois demandes de permission de bâtir sont déposées concernant la zone extérieure à la ville, réservée aux cultures, qui se développent grâce à la pacification et à l'ouverture des voies de communication (...) D'autre part, l'artillerie cherche un emplacement pour la construction d'un arsenal. Pour placer cet établissement à l'intérieur de l'enceinte, il faut démolir trois maisons du domaine militaire provisoire et acquérir six maisons particulières renfermant un grand nombre de familles arabes, qui ne pourront se procurer d'autres maisons dans la ville au moyen de leur prix de vente"<sup>70</sup>.

Dans ce mémoire, le chef du Génie mesure la taille de la ville et la répartition de la population. La ville comprend, en 1853, 1080 Indigènes, 365 Européens et 845 militaires. Elle présente une surface de 3,94 ha, soit une densité de 521 habitants par ha. Les militaires occupent une grande partie de la superficie de la ville: 2,78 ha pour ces derniers, et 1,16 pour les civils. Ainsi, la densité à l'hectare de la population civile atteint 1246 habitants/ha. En 1853, le chef du Génie propose de transformer la ville régularisée sur l'ancien établissement turc en citadelle militaire. Sur certain plan déjà, on peut voir apparaître à l'extérieur de la ville le tracé de places et de voies plantées, ainsi que le projet de bâtiments militaires ou civils

---

<sup>70</sup>-Art.8, Section 1, Archives du Génie, Djijelli, mémoire du chef du Génie pour le projet de 1854.

" La place actuelle de Djijelli va devenir la citadelle, la place Valicon deviendra l'esplanade (...) Il peut sembler curieux de prévoir l'agrandissement de la ville par création d'une nouvelle enceinte, plutôt que par un faubourg et l'admission d'un polygône exceptionnel. L'église sera construite à l'extérieur de la citadelle, dans la nouvelle ville, et non pas sur la place Lemer cier"<sup>71</sup>.

Le projet est tout à fait plausible. Les terrains prévus pour construire la ville nouvelle appartiennent à l'Etat. Il est possible de récupérer les immeubles de l'ancienne ville et de faire des échanges avec des lots dans le nouveau quartier. Le chef du Génie expose en 1854, dans une lettre au directeur de la province, la nécessité de réaliser ce projet:

" La surface de la ville est trop restreinte (...) La population arabe augmente et est obligée de construire des maisons de un étage, contraires à ses moeurs (...) Les constructions européennes sont sur des emplacements trop ressérés et la plupart des maisons manquent de cours (...) On constate un entassement néfaste des deux populations et d'une grande quantité de vaches et de chèvres. La ville est très dense; il n'existe que deux places projetées, une pour l'église, l'autre pour la maison du payeur"<sup>72</sup>.

Le 21 Août 1856, un tremblement de terre détruit l'ensemble de la ville. Un plan du service du Génie présente les effets du séisme. Les 3/4 des constructions sont détruites. Une planche de dessin nous montre l'état des bâtiments. Chaque fissure est

---

<sup>71</sup>-Idem.

<sup>72</sup> Art.8, Section 1, Djijelli, 1854, lettre du chef du Génie au directeur du Génie de la province.

représentée. Le directeur du Génie écrit après l'évènement, dans une apostille

"Puisque les constructions particulières dans l'ancienne ville ont été toutes détruites, il y a lieu de réserver l'intégralité du territoire de la vieille ville pour y concentrer tous les établissements militaires"<sup>73</sup>.

Le chef du Génie fait des propositions

"Nous proposons de raser l'enceinte sud, du côté de la terre ferme, qui a été ravagée et détruite en partie, et de fermer le nouveau quartier militaire suivant la ligne la plus courte, qui serait munie d'une porte et qu'on ferait précéder d'un fossé plein d'eau, qui mettrait en communication le port et la crique de l'ouest. Le quartier militaire restreint aurait une enceinte moins étendue et moins saillante. Le fossé aurait l'avantage, du point de vue militaire, de faire de l'ancienne ville une citadelle bien fermée, susceptible d'être défilée des rues du dehors par une disposition convenable des établissements à créer"<sup>74</sup>.

Bien avant le tremblement de terre, il était prévu de construire une ville nouvelle et de transformer l'ancienne citadelle militaire. Le ministre de la Guerre approuve par décret le plan d'alignement et de distribution, en 1855. Il semble très difficile pour les militaires de récupérer par échanges les terrains de l'ancienne ville. Les Indigènes, très nombreux dans la cité turque, ne sont pas disposés à quitter leur ancienne résidence:

---

<sup>73</sup> -Art.8, Section 1, Djijelli, Septembre 1856, apostille du directeur du Génie.

<sup>74</sup>-Art.8, Section 1, Archives du Génie, Djijelli, 15 Février 1856, apostille du chef du Génie.

"Après le tremblement de terre, il a été assigné à chacun un lot à bâtir dans la nouvelle ville en laissant le choix du lot à ceux qui avaient subi les plus grandes pertes, ou qui étaient les plus intéressants (...) La nouvelle ville, depuis cette date, est en voie de construction sur une grande partie de son étendue, d'après le plan d'alignement approuvé en 1855. Depuis le tremblement de terre, aucun titre de concession, soit provisoire, soit définitif, n'a été délivré à ceux qui bâtissent dans la nouvelle ville"<sup>75</sup>.

Ainsi, pour obtenir 600 m<sup>2</sup>, le domaine réclame une somme de 30 frs, soit 0,05 frs le m<sup>2</sup>, tandis que la spéculation dans l'ancienne ville faisait atteindre au m<sup>2</sup> de terrain nu la somme courante de 5,50 frs le m<sup>2</sup>, soit 100 fois plus. Les prix élevés de l'ancienne ville n'ont pas changé depuis le tremblement de terre. Les terrains de la nouvelle ville ont toujours beaucoup moins de valeur que ceux de l'ancienne. Le chef du Génie propose d'augmenter le prix des nouvelles concessions pour les revaloriser; cela est refusé pour ne pas pénaliser les colons victimes du tremblement de terre.

Ce désastre a permis aux militaires, malgré la lenteur de l'opération, de réaliser sans difficulté un projet présenté bien avant le séisme. Le projet est proche des plans des centres coloniaux constitués de toutes pièces. Un quartier isolé est séparé de la ville civile pour former un réduit fortifié et y protéger les établissements militaires. Dans le projet pour Djijelli, les deux quartiers sont isolés par un canal et un pont. L'organisation de l'ancienne ville en citadelle militaire reprend un tracé similaire à

---

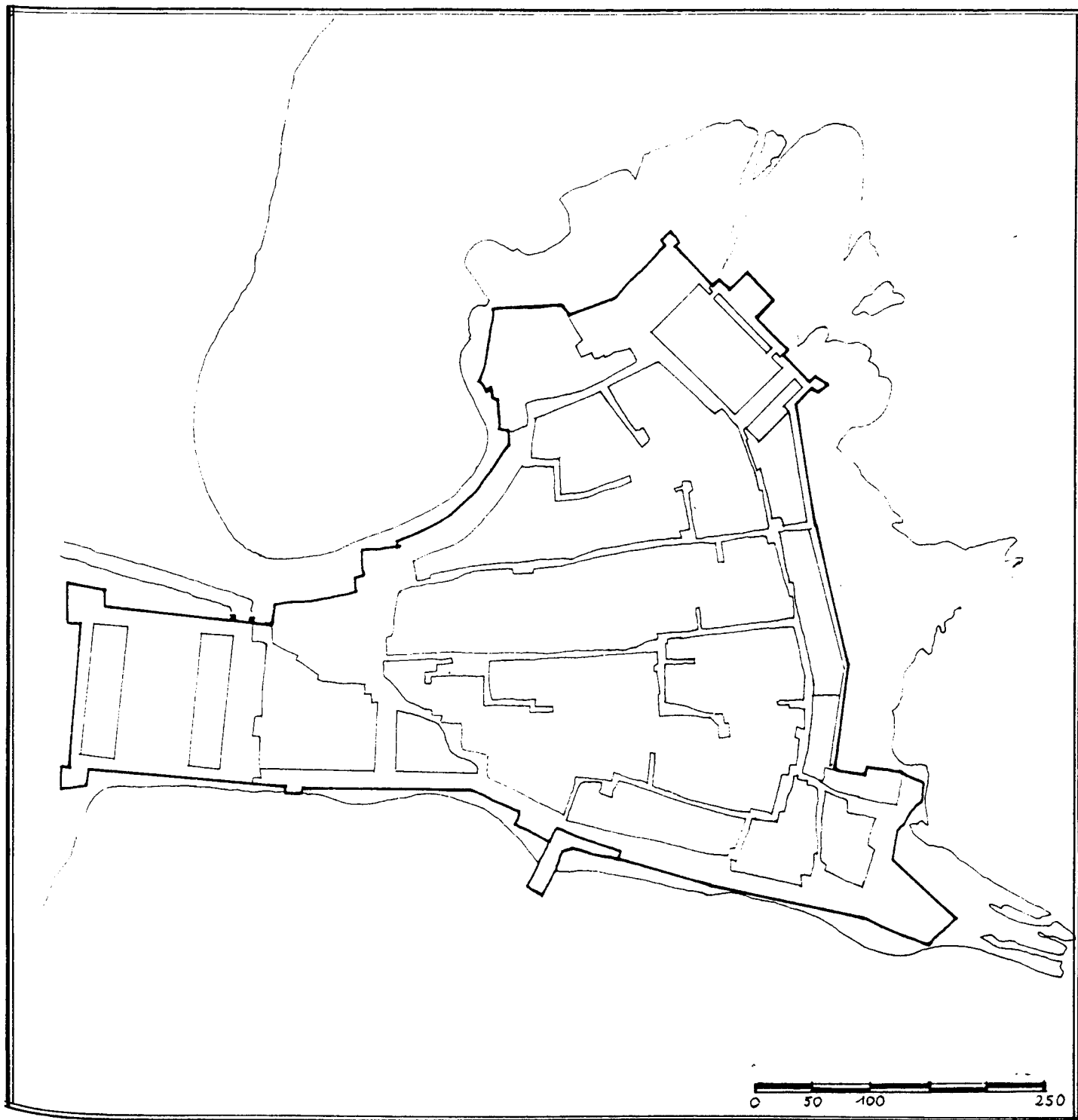
<sup>75</sup> -Idem.

celui proposé pour régulariser la vieille ville. La différence notable est la taille plus grande des îlots. Le quartier militaire s'organise autour d'une voie principale ouest-est, perpendiculaire à l'enceinte et au bord de la mer. Le long de cette rue s'ouvrent les établissements les plus importants: casernes, logements des officiers, etc. Une grande place, à l'entrée de la citadelle (l'ancienne place d'armes), marque l'accès au quartier militaire et la séparation entre les deux villes. Sur cet espace libre, sont situés les établissements des autorités militaires: logement du commandant de la place et du commandant de la subdivision. La nouvelle ville est située en arrière le long de l'axe principal, qui se poursuit dans le quartier civil. Cette rue principale mène de l'entrée de la citadelle à la porte de la ville. Une place est créée, formant esplanade le long de la citadelle. Dans le projet de 1856-1857, l'église est projetée sur cet espace. La voie principale partage le quadrillage de la ville en deux directions différentes, l'une orientée selon cet axe, l'autre selon la ligne des quais. Au centre de la ville nouvelle, une place est projetée, sur laquelle sont prévus les principaux équipements civils: la mairie, les écoles, le tribunal. L'église ne sera pas implantée sur l'esplanade, mais au centre de la place principale.

L'exemple de Djijelli semble une caricature de l'intervention française sur les villes existantes. On y retrouve toutes les étapes clairement exprimées et le plan final tend vers celui des centres coloniaux; réfection de l'enceinte et rectification du tracé des limites de la ville, appropriation par l'armée des maisons turques ou arabes pour l'installation des troupes, projet de régularisation de l'ancienne

ville afin de tendre vers le damier comprenant une place centrale avec l'église, le quartier militaire et une place d'armes, enfin projet de transformation complète de l'ancienne ville en citadelle militaire et proposition d'alignement pour la nouvelle ville. Cette dernière est séparée du quartier militaire par une enceinte intérieure et une esplanade. Le problème du foncier rend impossible la réalisation de ce projet. L'opportunité du séisme permet d'accélérer le processus de transformation de la ville, malgré la persistance du refus des propriétaires de quitter l'ancienne cité.



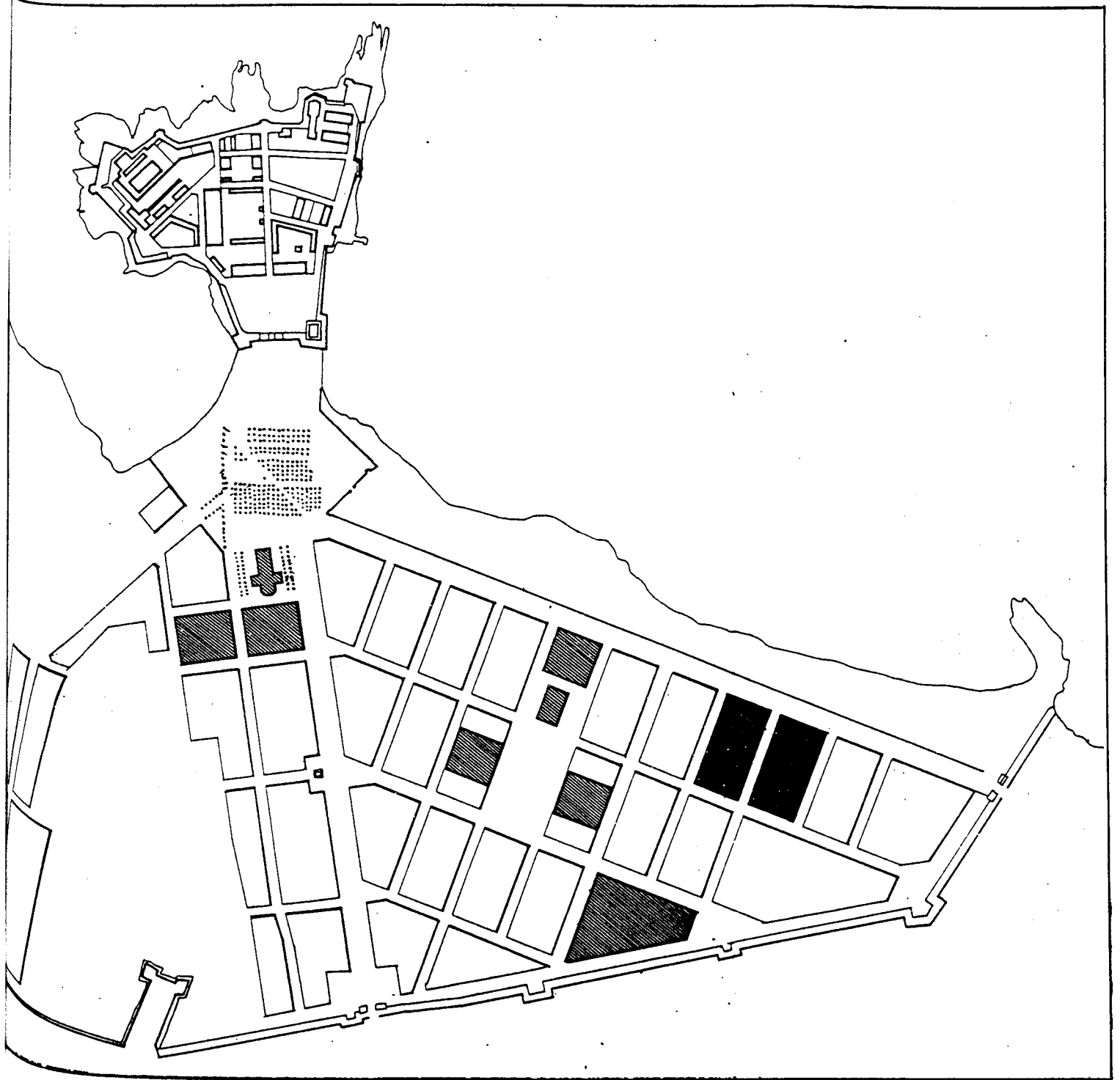


34- Djijelli, Plan de la ville levé par le chef du génie, 1844, reconstitution X. Malverti, source SHAT, Archives du génie. Installation des premiers établissements militaires français.

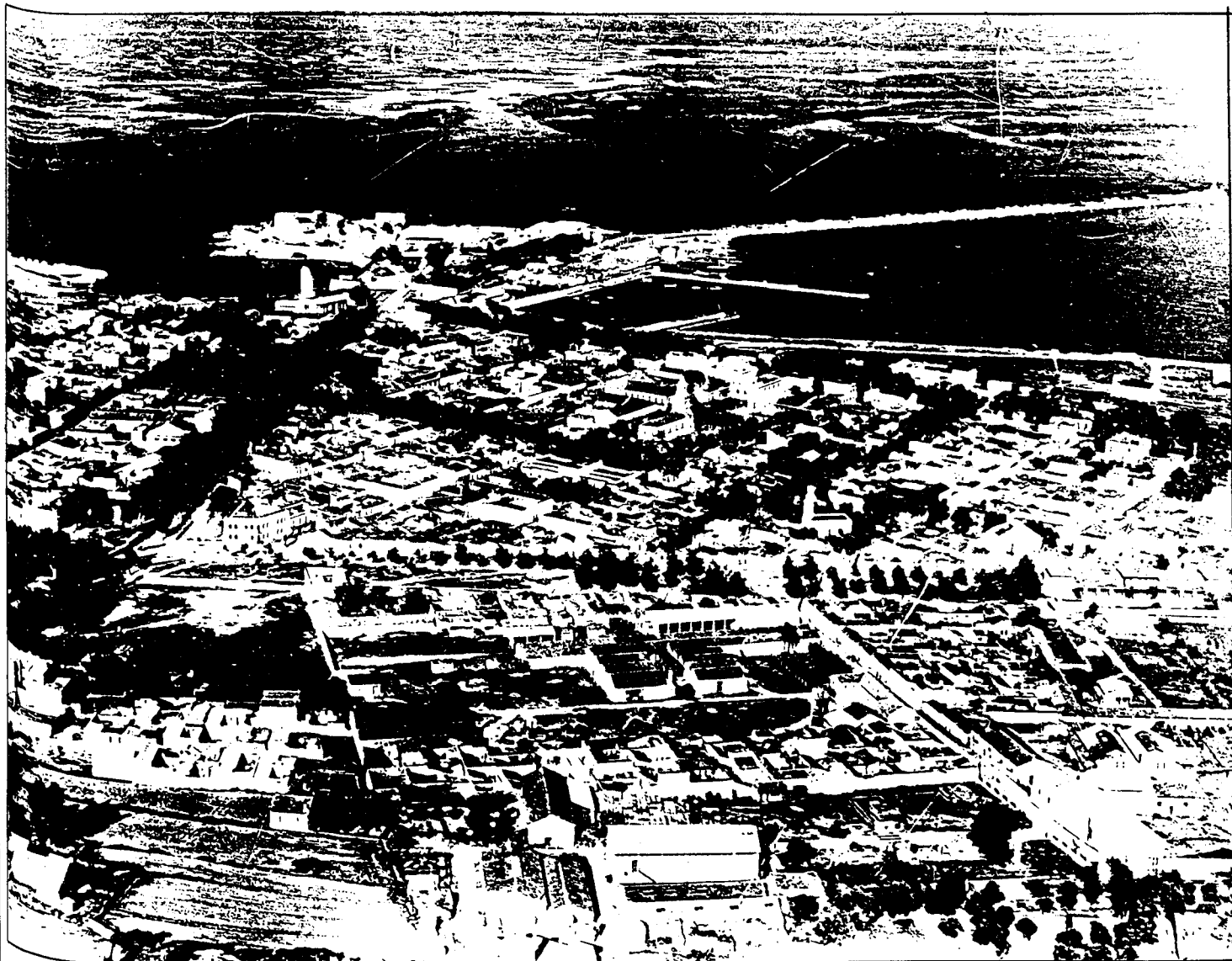


35- Djijelli, plan d'alignement et de nivellement, 1854, reconstitution X. Malverti, SHAT, Archives du génie.

Une place avec l'église au milieu est prévue au centre de la ville et les impasses sont reliées entre elles afin de créer un réseau continu de voies.



36- Djijelli, projet de ville nouvelle européenne, 1856, reconstitution X. Malverti, source SHAT, Archives du génie.  
Après le tremblement de 1855, le service du génie propose de créer un quartier nouveau européen à l'extérieur de la presqu'île et de transformer cette dernière en citadelle militaire. Ce projet est déjà dessiné avant le séisme.



37- Djijelli, Photographie à vol d'oiseau, 1930, ANOM.  
La mosquée sera construite sur l'esplanade séparant les deux  
quartiers et l'église sera édifiée sur la place centrale de la nouvelle  
ville.

## ANALYSE COMPARATIVE

Trois moments importants marquent le déroulement des projets de transformation de ces villes: la reconstruction de la ville sur elle-même, le franchissement des limites et les conditions de création d'un quartier nouveau européen. L'analyse des solutions proposées dans chaque ville pour résoudre ces différentes situations met en évidence que les ingénieurs du Génie ont une idée de ville bien définie mais qu'ils sont aussi soucieux dans leur travail "d'appliquer les principes généraux aux cas particuliers", qualité de leur travail qui prend le nom de "coup d'oeil militaire". La spécificité même d'une ville concernant sa population, son site, son économie ou encore son rôle militaire, infléchit des solutions très diverses qui tendent malgré tout vers une idée générale commune.

## LA RECONSTRUCTION DE LA VILLE SUR ELLE-MEME

Dans un premier temps, il s'agit pour l'armée d'installer ses troupes dans des constructions existantes. Les ingénieurs du génie améliorent d'abord les bâtiments militaires turcs puis transforment les constructions mauresques civiles et religieuses. A Miliana, les trois mosquées de la ville sont transformées successivement en caserne d'infanterie, en magasin à vivres et en hôpital militaire. Les aménageurs français repèrent les points de centralité des villes arabes afin de les conquérir en priorité et de marquer la ville du sceau du conquérant. Ainsi, les premiers lieux transformés sont l'espace public devant la grande mosquée à l'intersection des deux voies principales et l'élargissement de ces dernières occupées par des souks. Il en est ainsi à Tlemcen et à Mascara présentées dans les documents précédents mais aussi à Alger et à Bône. Par contre à Constantine et Médéah, les villes étant séparées en quartiers européens et indigènes, les Français tracent la place d'armes à l'intérieur de la citadelle militaire séparée de la ville civile par un mur ou une esplanade.

Pour régulariser les premières rues, les Français démolissent les souks considérés "comme des constructions légères qui encombrant la chaussée" et reconstruisent une façade plus régulière et réctiligne. Les largeurs sont très modestes. A Alger la rue Bab El

Oued mesure 6m de largeur. Le service des bâtiments civils, chargé d'établir en 1849 des règles sur la voirie et la police des constructions dans les départements d'Alger, d'Oran et de Constantine prescrit des rues de 5m de chaussée, "largeur plus que suffisante pour le passage de front de deux voitures" et deux trottoirs de 1,50 m "garantis du soleil et de la pluie par une galerie".

Afin d'obtenir un tracé plus régulier et tendre vers un quadrillage de l'ensemble de la ville, on procède à l'élargissement des voies existantes et à la suppression des impasses et leur transformation en rues. Ainsi, à Tlemcen le premier quartier transformé est le lotissement du ghetto juif. Ce fait s'explique sans doute par le statut des juifs dans l'Algérie colonisée, mais aussi par les propriétés formelles de ce lotissement en peigne régulier qui se prête mieux à une transformation en damier.

Dans un deuxième temps, le service du génie ou les services civils conçoivent et réalisent une ou plusieurs voies nouvelles dont le tracé ne respecte pas l'ancien tissu. L'objectif est de relier plus directement deux points importants: des portes, un pont, des places, etc. Ces interventions, dénoncées par Napoléon III lors de ses différents voyages, permettent aussi de contrôler le tissu très dense des quartiers indigènes de ces villes. Ceci est le cas des cités les plus importantes (Alger, Constantine). Les projets nécessitant de très nombreuses expropriations seront très longs à mettre en oeuvre.

La situation des villes anciennes et des centres nouveaux est très différente. Dans les nouvelles villes, il y a peu de population

indigène envisagée. Les quartiers civils et militaires peuvent éventuellement être mêlés l'un à l'autre. Dans les villes existantes à restructurer, tout est différent. Il faut tenir compte d'une population autochtone plus importante capable de se rebeller. Les établissements militaires doivent être protégés dans des réduits. Ainsi, l'armée occupe d'abord la citadelle turque entourée d'une enceinte pour y installer les établissements militaires les plus importants pendant la période de soumission. Une fois la paix assurée, de nouveaux édifices seront répartis dans la ville. Dans deux exemples où il n'y avait pas de véritable citadelle à l'arrivée des Français, le service du génie va créer un réduit. A Médéah, les officiers transforment une partie de la ville turque en citadelle militaire et la sépare du quartier civil par une enceinte et une grande esplanade. Ils profitent du relief pour marquer plus fortement cette séparation. A Djijelli, après le tremblement de terre de 1839, l'armée transforme toute la médina en quartier militaire. Situé sur la presqu'île, ce dernier est séparé de la nouvelle ville européenne par une enceinte et une esplanade.

Par contre à Mascara où il existe une citadelle turque mais trop petite pour accueillir les édifices nécessaires, le service du Génie doit créer un nouveau quartier militaire. Le chef du Génie de la Place ne désire pas séparer ce quartier du reste de la ville civile. Il doit ainsi créer un quartier commode pour l'armée et bien relié à la ville. Cette zone ne doit pas former une enclave dans la cité.



## LE FRANCHISSEMENT DES LIMITES

Les premiers travaux concernant l'enceinte consistent à consolider les fortifications turques. A mesure du développement de la colonisation, le service du génie envisage en accord avec les autorités civiles d'agrandir la ville et son enceinte. De longues discussions accompagnent cette opération dont le choix engage l'avenir. L'armée résiste beaucoup à la suppression des fortifications. A Alger, la dernière enceinte est supprimée en 1898. Le service du génie obtiendra cependant la réalisation d'un boulevard de 70m de large qui constitue la dernière réalisation urbaine française de qualité dans cette ville. A Orléansville, par contre, l'enceinte est démolie en 1954, seulement quelques mois avant le tremblement de terre.

Pour créer une nouvelle enceinte, il faut à la fois choisir le meilleur terrain pour la défense et pour réaliser les constructions et proposer une situation qui n'entraîne pas de dépenses trop importantes pour reconstruire le mur. Une fois le choix établi, il s'agit d'utiliser les anciens terrains occupés par l'enceinte pour raccorder l'ancienne ville arabe au nouveau quartier européen. Diverses solutions sont proposées.

### **La constitution d'un boulevard entre les deux quartiers**

Ce boulevard imposé par le Génie forme une zone séparative entre les deux quartiers. En réalité, ces espaces servent de liaison et accueilleront les nouveaux équipements européens définitifs. A Bône, le nouveau cours est une opération réussie. Il constitue le lieu central de la ville. Largement planté, il est bordé de l'église principale, du théâtre, la mairie, le palais de justice, de la poste et d'hôtels. A Alger, par contre, le boulevard du Centaure, projeté en 1858 est un échec. Les autorités civiles prévoyaient d'y construire des immeubles de luxes. Le boulevard devait descendre en terrasses plantées jusqu'à la mer. Les hôtels et les immeubles luxueux ne seront pas construits, l'espace le long de l'enceinte restera un quartier deshérité. Le boulevard ne descendra pas vers la côte car le théâtre, puis un marché seront édifiés dans son axe, fermant ainsi la perspective vers le large. Cette voie demeure encore aujourd'hui un lieu sinistre et peu valorisé.

**La création d'une place ou d'une esplanade pour servir de jonction entre les deux quartiers.**

Tels sont les deux exemples de Djijelli et de Constantine. A Djijelli, le tremblement de terre de 1839 permet la réalisation d'un projet difficile à faire admettre par la population. Il s'agit de transformer l'ancienne ville en citadelle militaire et créer une ville

nouvelle à l'extérieur de l'ancienne cité. Le site particulier de la ville (une presqu'île étranglée) explique le choix de séparer les deux villes par un mur et une grande esplanade civile plantée d'un quinconce, et sur laquelle est construite l'église.

A Constantine, où le site est très contraignant, la place de la Brèche qui est bordée par des équipements européens met en relation l'ancienne ville et les faubourgs. D'autres édifices civils européens (la mairie, la préfecture et la banque d'Algérie) seront implantés le long du boulevard au dessus du mur d'enceinte qui sert de rampe. Ces bâtiments publics surplombent la place de la Brèche et forment une nouvelle façade pour l'ancienne ville.

### **La suppression de l'enceinte et le raccordement direct des deux villes**

Cette situation se rencontre à Tlemcen, Médéah et Mascara. Dans ces différentes villes, il y a une volonté très nette de proposer une partition progressive des espaces et des populations: depuis la ville pour les indigènes sur laquelle le service du Génie désire peu de transformations, en passant par le quartier européen proposé pour les indigènes jusqu'au quartier strictement européen.

A Tlemcen, il s'agit de proposer un projet d'ensemble liant dans un même tracé l'ancienne ville turque transformée et le nouveau quartier européen. L'objectif est de ne pas marquer la limite entre les différents projets. Les ingénieurs du génie

proposent une suture très précise entre les différentes opérations. Sur un plan de Tlemcen dessiné en 1854, un même îlot situé à cheval entre les deux villes est bicolore. On passe directement de la teinte bleu (ancienne ville) à la teinte jaune (nouveau quartier européen). Il s'agit en quelque sorte de tracer un quadrillage pour le plan du nouveau quartier qui se poursuivrait sur l'ancien tissu. De cette manière, on obtient un plan d'ensemble régulier sans supprimer l'ancien tissu avec ses impasses qui est pris, en quelque sorte, dans les mailles du filet.

## LE QUARTIER EUROPÉEN

Dans tous les exemples, le nouveau quartier européen permet la construction des équipements européens qui n'ont pas trouvé place dans l'ancienne ville. Des terrains de dimension suffisante sont difficiles à libérer dans la médina. De plus, pour certains édifices comme l'église en particulier, le colonisateur tient à une situation particulière. Elle doit être bâtie sur une place principale sur un point haut, mais ne peut être édifiée le long du même espace public que la mosquée. Ainsi, hormis dans les plus grandes villes comme Alger ou Constantine où l'espace est suffisamment vaste pour construire l'église dans une position centrale mais éloignée de la mosquée, ailleurs elle sera située dans le nouveau quartier européen.

Le nouvelle ville est un lotissement au tracé régulier. Ce dessin peut subir des déformations pour intégrer le boulevard ou l'esplanade et résoudre le raccordement avec les voies de l'ancienne cité remodelée. Constantine est la seule ville étudiée dont le plan régulier de lotissement ne sera pas réalisé. En effet, l'extension couvrait un monticule important le Koudiat Aty. Il faudra attendre le voyage de Napoléon III en 1865 pour que la ville obtienne une subvention et un prêt de l'Etat et que les travaux d'arasement

soient mis en chantier en 1873. On jettera les déblais dans le ravin du midi au bas de la ville arabe. L'isthme de la Brèche sera ainsi considérablement agrandi et la liaison entre les deux villes sera rendue plus facile.

On peut, cependant, observer trois cas de figure. Dans le premier groupe d'exemples, le plan de la ville ancienne restructurée et celui du quartier européen forment un seul tracé proche de celui des ville nouvelles. Il en est ainsi pour Tlemcen, Mascara et Médéah. Les deux plans sont séparés par un élément particulier, un boulevard, une esplanade ou une place (Alger et Bône). Enfin, il n'y a pas de création d'une ville nouvelle européenne. La ville se transforme seulement sur elle-même et des faubourgs se développent sans tracé directeur au cours du temps. On peut observer cette situation à Blida et Constantine. On observe dans plusieurs exemple une certaine difficulté à mettre en oeuvre le nouveau quartier européen. Les propriétaires fonciers de la vieille ville restructurée ne sont pas disposés à admettre la mise en vente de nouveaux terrains à bâtir équipés et inclus dans la nouvelle enceinte. Ainsi, la spéculation se poursuit à un bon rythme. En 1841, lorsque les travaux de la nouvelle enceinte débutent, les terrains sont vendus rue de la Marine dans l'ancienne ville au prix de 1000 frs du m<sup>2</sup> tandis que les lots dans le nouveau quartier d'Isly sont adjugés à une moyenne de 200 frs le m<sup>2</sup><sup>76</sup>.

---

<sup>76</sup> -Lespès (René), "Alger, études de géographie et d'histoire urbaine", Alcan, Alger, 1930.

Dans la majorité des cas, les nouveaux équipements publics définitifs seront situés aux points de jonction et de raccordement entre les deux villes. Ces édifices servent à constituer la façade nouvelle de la ville coloniale. Ils seront à la fois un masque devant la ville ancienne restructurée et un élément de liaison entre les deux entités. Ainsi se constituent le front de mer d'Alger, la façade de Constantine surplombant la place de la Brèche entrée principale de la ville, ou la bordure du port de Bône et le départ de son cours National.

Dans tous les exemples, une voie régularisée de la vieille ville permet de mettre en relation directe la place d'armes tracée dans la médina et l'espace public central du nouveau quartier européen. Les services de l'armée ainsi que le Domaine se réservent de grands terrains dans le nouveau quartier. Ainsi, à Alger, l'armée conserve les meilleurs terrains situés le long du port sur les surfaces les plus plates. Un conflit naît entre les autorités civiles et militaires à propos de l'emplacement des établissements de l'armée, de l'importance du système de défense et donc l'étendue considérable des zones de servitudes. Napoléon III après son voyage en Algérie durant le mois de mai 1865 écrit une lettre au maréchal Mac Mahon, gouverneur général. Cette correspondance comporte un chapitre réservé au développement des villes: dans laquelle l'empereur donne sa conception de l'aménagement des cités.

"Il est indispensable que l'autorité supérieure mette des bornes aux exigences, louables d'ailleurs des différents services, surtout à celles du

génie militaire. Comme la guerre a été longtemps la première préoccupation en Afrique, tout a dû être subordonné aux nécessités de la défense. Ainsi, il n'y a pas une ville de l'Algérie où l'on ne puisse signaler les faits suivants: la nature a tout préparé pour que des villes florissantes puissent se développer dans des lieux favorisés par leur position au bord de la mer, par la beauté du climat et la richesse du sol; mais les administrations diverses sont venues s'implanter avec leurs besoins multiples et leurs prévisions exagérées. Le génie militaire entoure la place de fortifications, en réalité ou en projet; les abords les plus convenables au développement de la ville sont frappés de servitudes; les terrains qui, dans la suite, pourraient acquérir une grande valeur, sont réservés pour les arsenaux, les casernes, la gendarmerie, les manutentions, les magasins de fourrages et de campement, les dépôts de remonte, les logements pour les états-major et les fonctionnaires civils et militaires, de sorte qu'il ne reste plus de place pour de nouveaux habitants.

Je ne prétends pas détruire ce qui a été construit, mais on doit, partout où cela est possible, et sans nuire aux intérêts réels de la défense, restreindre les servitudes, livrer à la colonisation des terrains que l'Administration s'est réservée et qui ont déjà acquis une grande valeur, en échange d'autres terrains où les établissements des diverses administrations pourraient être installés à beaucoup meilleur marché.

Ainsi, de ma propre autorité, à Constantine, j'ai réduit à 225 mètres au lieu de 250, la servitude du côté de Coudiat-Ati, afin de permettre d'y bâtir une halle indispensable, près du marché. A Oran, j'ai autorisé la suppression du mur d'enceinte de l'Est et ses servitudes. A Bône, j'ai promis que la vieille enceinte, condamnée par le génie, serait abandonnée gratuitement



par la Guerre à la municipalité Enfin, à Bougie je me suis prononcé contre le système de fortifications qu'on avait adopté et qui rendrait toute extension de la ville impossible"<sup>77</sup>.

Les ingénieurs du génie aménagent les villes avec leurs savoirs-faire issus des techniques de mise en défense des places. L'art de la fortification comme les exercices de reconnaissance donnent aux officiers une pratique de l'analyse d'un territoire et de l'aménagement d'un site utilisant les caractéristiques d'un relief pour mettre en valeur un projet architectural ou urbain. Ils ont ainsi su profiter de sites particuliers parfois grandioses (la baie d'Alger, le promontoire de Constantine ou la simple suppression d'une enceinte à Bône) pour créer des espaces urbains ou des objets architecturaux exceptionnels. Les exigences formelles qu'ils défendront au nom des nécessités techniques de la fortification serviront très bien la qualité de l'urbanisme. Ils avaient le souci au moment du projet de profiter d'un ouvrage de génie militaire ou civil pour en faire un espace urbain de qualité. En 1843, quand le chef du génie de Ténès trace le plan d'alignement de la ville, il écrit dans une apostille.

"Le mur d'escarpe de 4m 30 de hauteur surmonté d'un petit parapet de 1m 20 ne masquera pas la vue sur la mer et sur la vallée aux personnes qui fréquentent la promenade"<sup>78</sup>.

---

<sup>77</sup> -Lettre de Napoléon III au maréchal Mac-Mahon, gouverneur de l'Algérie, 20 juin 1865.

<sup>78</sup> -SHAT, Archives du génie, Art.8, Section 1, Ténès, apostille du chef du génie pour l'année 1845.

## REMARQUES

Dans ce rapport, nous avons tenté de montrer comment les ingénieurs du génie transforment les plans des villes arabes en un tracé proche de celui des villes nouvelles européennes et comment, à la fois, les contraintes liées à la situation particulière de chaque ville obligent les techniciens à proposer un compromis entre le plan d'un centre de colonisation et un plan d'alignement des voies et places anciennes. L'objectif final reste de former une seule ville comprenant le quartier indigène (la petite partie de la médina réservée aux indigènes et à laquelle les Français tentent d'apporter peu de modification), le quartier européen proposé pour les indigènes (c'est la partie de la ville arabe restructurée en ville européenne), enfin le quartier européen nouveau.

On observe déjà, dans l'exemple de Médéah, les prémisses des conceptions retenues pour l'aménagement des villes du Maroc avec en outre une proposition d'intégration pour une frange de la population indigène qui pourra éventuellement s'adapter au mode de vie européen. Une comparaison avec les réalisations effectuées en Tunisie puis au Maroc un demi siècle plus tard montre une évolution progressive des solutions mises en oeuvre. Plusieurs phases sont repérées par différents auteurs<sup>79</sup>: l'aménagement des

---

<sup>79</sup> -Béguin (François), "Arabysances", Dunod, Paris, 1983.

villes selon un objectif strictement militaire, puis une première transformation des cités pour les besoins civils européens, l'abandon de l'intervention autoritaire sur les villes indigènes, enfin la volonté de séparer les deux quartiers jusqu'à les dissocier sans formaliser la limite.

Par la suite, nous comptons comparer les projets réalisés en Algérie sur les villes turques avec des travaux équivalents concernant des villes françaises durant la deuxième partie du XIX<sup>ème</sup> siècle. Ce travail s'insère dans une réflexion plus vaste sur l'étude des savoirs-faire techniques des techniciens intervenant sur les villes: architectes, ingénieurs, géomètres et techniciens municipaux. Cette étude concerne à la fois les réalisations mêmes mais aussi la lecture de tous les écrits plus théoriques (cours, traités et articles de revues techniques). La période analysée est le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'à nos jours.

## SOMMAIRE

<b>LA TRANSFORMATION DES VILLES PRÉCOLONIALES EN ALGÉRIE.....</b>	<b>5</b>
<b>Table rase ou ménagement.....</b>	<b>7</b>
Concessions gratuites, ventes et spéculation.....	20
<b>Régulariser et composer avec l'existant.....</b>	<b>29</b>
<b>DES PROJETS DE TRANSFORMATION.....</b>	<b>42</b>
Constantine.....	42
Bone.....	73
Médéah.....	95
Djijelli.....	110
<b>ANALYSE COMPARATIVE.....</b>	<b>123</b>
<b>La reconstruction de la ville sur elle-même.....</b>	<b>124</b>
<b>Le franchissement des limites.....</b>	<b>127</b>
La constitution d'un boulevard entre les deux quartiers.....	128
La création d'une place ou d'une esplanade pour servir de jonction entre les deux quartiers.....	128
La suppression de l'enceinte et le raccordement direct des deux villes..	129
<b>Le quartier européen.....</b>	<b>131</b>
<b>Remarques.....</b>	<b>136</b>